



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général
Mission interministérielle

Transformation et fonction publiques



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Transformation et fonction publiques	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11
PROGRAMME 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE	19
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	21
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	26
<i>Éléments transversaux au programme</i>	26
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	29
<i>Justification par action</i>	31
11 – Etudes	31
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	32
13 – Acquisitions, construction	33
14 – Résilience	34
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	36
PROGRAMME 349 : Transformation publique	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Objectifs et indicateurs de performance	46
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique	46
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	47
3 – Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen	49
4 – Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics	50
5 – Proposer une offre de service de conseil interne à l'État adaptée aux besoins des administrations	51
Présentation des crédits	53
Justification au premier euro	57
<i>Éléments transversaux au programme</i>	57
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	59
<i>Justification par action</i>	61
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	61
02 – Accompagnement du changement de l'action publique	70
04 – Renouveau démocratique	74
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	76
PROGRAMME 352 : Innovation et transformation numériques	81
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	82
Objectifs et indicateurs de performance	85
1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents	85
2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics	88
Présentation des crédits	91
Justification au premier euro	95
<i>Éléments transversaux au programme</i>	95
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	98
<i>Justification par action</i>	100

01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	100
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	101
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	103
PROGRAMME 148 : Fonction publique	105
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	106
Objectifs et indicateurs de performance	109
1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique	109
2 – Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires	110
3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale	111
4 – Égalité professionnelle	112
5 – Transformation de la fonction publique - Politique RH	112
Présentation des crédits	115
Justification au premier euro	120
Éléments transversaux au programme	120
Dépenses pluriannuelles	123
Justification par action	125
01 – Formation des fonctionnaires	125
02 – Action sociale interministérielle	130
03 – Appui et innovation des ressources humaines	134
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	139
Opérateurs	142
IRA - Instituts régionaux d'administration	142
PROGRAMME 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	149
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	150
Objectifs et indicateurs de performance	153
Présentation des crédits	154
Justification au premier euro	157
Éléments transversaux au programme	157
Dépenses pluriannuelles	165
Justification par action	166
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	166
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	167
03 – Renouveau démocratique	168

MISSION
Transformation et fonction publiques

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Transformation et fonction publiques » a pour objectif de soutenir la transformation de l'action publique en optimisant les ressources humaines et financières et en améliorant la qualité des services rendus aux usagers. Elle regroupe cinq programmes visant à répondre aux défis contemporains de l'administration publique : adaptation aux évolutions sociétales, aux attentes des usagers et des agents, et développement des usages collaboratifs, tout en anticipant les ruptures générées par l'intelligence artificielle et les enjeux énergétiques.

Le **programme 148 « Fonction publique »** est piloté par la DGAFP et finance trois missions interministérielles : la formation des agents publics, l'action sociale interministérielle et le soutien aux politiques de gestion des ressources humaines. Il inclut également l'Institut national du service public (INSP) et les Instituts régionaux d'administration (IRA).

Le **programme 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »**, initialement destiné à financer le plan de rénovation des cités administratives avec une programmation pluriannuelle d'un milliard d'euros, a été doté en 2023 de financements pour accompagner les opérations du plan de sobriété énergétique. Le programme permet de mettre en œuvre les objectifs gouvernementaux de transition environnementale, en finançant les travaux à gains rapides de l'appel à projet Résilience II et l'appel à projet « nouveaux espaces de travail ». L'Agence pour la gestion immobilière de l'État (AGILE) a été créée pour accompagner les services dans leur transition énergétique bâtementaire.

Le **programme 349, « Transformation publique »** piloté par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), finance les crédits de fonctionnement propres à la DITP, contribue au financement de l'animation et de la communication des maisons France services, et soutient les projets de transformation de l'action publique au travers du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Ce fonds finance les coûts d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de transformations structurelles. Les projets sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets qui se concrétisent dans la signature d'un contrat de transformation. Ce contrat définit les objectifs, le calendrier et les résultats attendus.

Le **programme 352 « Innovation et transformation numériques »**, piloté par la direction interministérielle du numérique (DINUM), a pour objet de financer l'émergence et le développement de **produits et services numériques innovants** au service de la transformation numérique de l'État. Il cofinance, par exemple, le recrutement d'experts placés auprès des administrations pour accélérer un projet d'innovation.

Le **programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques »** assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification. Il rassemble les moyens humains (effectifs et crédits de masse salariale) nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques transversales portées par la DGAFP, le CISIRH, et la DITP.

BILAN DES REFORMES

1/ Renforcer les recrutements et améliorer les conditions de travail

La direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) a poursuivi la préparation de la **réforme de la scolarité des IRA** mise en œuvre à partir de 2025. Celle-ci se traduit par une augmentation du nombre d'élèves permettant de répondre au besoin démographique du corps et par l'ouverture d'un nouveau site à Nanterre dès 2025. Une part des crédits a également été consacrée à la formation continue des agents afin de favoriser le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ».

En parallèle, la DGAFP a piloté les travaux liés au déploiement de la **protection sociale complémentaire** pour l'ensemble des ministères à partir du 1^{er} janvier 2026.

La DGAFP a poursuivi le développement du site *choisirleservicepublic.gouv.fr*, qui permet aux trois versants de la fonction publique de publier les postes à pourvoir. Cette plateforme participe à l'attractivité de la fonction publique et à la modernisation du processus de recrutement.

La DGAFP porte enfin trois **fonds interministériels** (amélioration des conditions de travail, égalité professionnelle, et systèmes d'information des ressources humaines) qui lui permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

2/ Augmentation des moyens au service des transitions écologique et énergétique

L'État a lancé, en 2024, un **fonds d'investissement « Numérique et Données » pour la planification écologique** (FINDPE), soutenant des projets numériques en faveur de la transition écologique. Parmi les 88 dossiers déposés, **64 projets** ont reçu un avis favorable du comité de sélection, présidé par le SGPE et la DINUM, et ont fait l'objet d'une convention de cofinancement pour un montant total de **18,8 M€**. Ils s'inscrivent dans la dynamique de la « feuille de route du numérique et données pour la planification écologique ».

Le **Fonds Vert de l'État** (FVE) porté par la **DITP** a, également, contribué au plan de transformation écologique de l'État. Il a donné lieu à des comités d'investissement en 2024 présidés par le ministre chargé de l'action et de la transformation publiques qui se concrétisent dans des contrats de transformation au niveau central comme déconcentré. Les services de l'État ont ainsi pu bénéficier d'un soutien du Fond vert de l'État à hauteur de **21,6 M€**.

Le programme 348 a également œuvré en faveur de la transition grâce à la **rénovation énergétique des bâtiments** de l'État et de ses établissements publics et opérateurs avec un projet sur la période 2024 à 2027. Pour sa mise en œuvre, un nouvel **appel à projets « Transition écologique 2024 »** a été lancé en vue de la sélection d'un éventail d'opérations immobilières allant de « simples » opérations proposant la mise en œuvre de travaux à gains énergétiques rapides à des opérations devant se traduire par des travaux de rénovation lourde. Un montant total de 945,5 M€ d'opérations a été sélectionné pour une **contribution du P348** à hauteur de **516,9 M€**, le financement du solde devant être assuré par les programmes métiers des porteurs de projets dans une logique de cofinancement.

L'engagement pour la transformation écologique de l'État avait abouti, fin 2023, à la signature d'un accord entre la DGAFP et le CNRS pour la **formation à la transition écologique des cadres supérieurs** de l'État. Celui-ci a été mis en œuvre au cours de 2024, permettant de former plus de 800 hauts fonctionnaires.

3/Des ressources renouvelées pour accroître l'innovation et la transformation de l'action publique au plus proche de l'utilisateur

Au cours de l'année 2024, la direction interministérielle du numérique (**DINUM**) a continué à soutenir les **projets portés par des agents publics** témoins d'irritants ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la **qualité du travail des agents publics**. Le programme 352 « Innovation et transformation numériques », a notamment financé l'animation de dispositifs d'innovation en fournissant un appui méthodologique et technique. Il a financé le recrutement et l'accompagnement de 25 experts numériques, la brigade d'intervention numérique, par le biais du programme des entrepreneurs d'intérêt général (EIG) permettant ainsi d'investiguer 29 problématiques et de lancer 10 produits en 2024.

Le programme a continué de soutenir le **développement de services numériques publics** comme la messagerie TCHAP. Le programme **beta.gouv.fr** de la DINUM a poursuivi le déploiement du **fonds d'accélération des startups d'État et de territoires** (FAST) avec pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique, 16 d'entre eux ont été sélectionnés.

Le gouvernement a renforcé les moyens pour améliorer l'**accessibilité des démarches administratives**. La DINUM a mis en place un guichet de financement pour soutenir les projets visant à améliorer l'accessibilité numérique et l'expérience utilisateur. En 2024, 20 projets ont été financés pour améliorer l'accessibilité des services en ligne, représentant un montant de 2,9 M€. Un accompagnement personnalisé par des experts a également été proposé aux ministères. La Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) a également développé le réseau des espaces France Services, au travers notamment de campagnes de communication et d'une convention de financement avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour les formations des conseillers.

En 2024, la DITP a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement. L'attribution de l'enveloppe du **Fonds de transformation de l'action publique** (FTAP) a ainsi permis de mener à bien un nombre important de projets retenus sur la période 2018-2024. L'accélération du déploiement de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, ou encore la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers ont été au cœur de l'action de la direction. L'année 2024 a été marquée par **la montée en puissance de l'agence de conseil interne de l'État** à travers le recrutement de 19 nouveaux consultants internes. La poursuite de la réinternalisation des compétences a été portée sur le volet de la masse salariale par le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publique ».

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs			
Prévision	807 969 154	509 781 635	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	709 843 385	527 867 705	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	98 125 769	-18 086 070	
Exécution	349 499 131	398 901 665	
349 – Transformation publique			
Prévision	159 645 717	174 601 021	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	145 463 360	162 824 233	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	14 182 357	11 776 788	
Exécution	103 952 656	170 638 299	
352 – Innovation et transformation numériques			
Prévision	40 416 000	39 417 264	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	74 100 000	74 100 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-33 684 000	-34 682 736	
Exécution	35 047 975	32 092 601	
148 – Fonction publique			
Prévision	269 948 164	283 703 331	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	275 775 829	282 563 995	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-5 827 665	1 139 336	
Exécution	244 507 256	265 086 341	
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques			
Prévision	48 202 329	48 202 329	518
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	48 365 748	48 365 748	514
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-163 419	-163 419	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			4
Exécution	46 924 715	46 924 715	474
Total Prévision	1 326 181 364	1 055 705 580	518
Total Exécution	779 931 733	913 643 621	474

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	165 909 037 260 543 774	709 843 385 349 499 131	552 715 210 429 139 153	527 867 705 398 901 665
11 – Etudes	751 303 6 192 518	36 000 000 24 030 669	11 018 240 12 722 457	21 488 087 16 623 159
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	15 157 734 56 353 397	368 288 480 139 395 048	234 179 029 148 627 741	227 774 548 205 849 605
13 – Acquisitions, construction	0 46 762 556	9 054 905 21 836 940	157 517 941 185 577 737	29 003 572 47 440 159
14 – Résilience	150 000 000 151 235 303	296 500 000 164 236 473	150 000 000 82 211 218	249 601 498 128 988 742
349 – Transformation publique	258 650 000 128 800 569	145 463 360 103 952 656	207 450 000 176 172 253	162 824 233 170 638 299
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	241 500 000 105 492 940	123 013 360 89 202 337	190 300 000 155 623 144	140 374 233 152 678 624
02 – Accompagnement du changement de l'action publique	17 050 000 21 922 490	20 650 000 14 030 584	17 050 000 19 682 622	20 650 000 16 876 557
04 – Renouveau démocratique	100 000 1 385 139	1 800 000 719 735	100 000 866 487	1 800 000 1 083 118
352 – Innovation et transformation numériques	11 600 000 9 510 093	74 850 000 35 047 975	11 600 000 8 584 072	74 850 000 32 092 601
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	8 300 000 9 472 656	71 550 000 35 047 975	8 300 000 8 544 596	71 550 000 32 092 601
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 300 000 37 438	3 300 000 0	3 300 000 39 477	3 300 000 0
148 – Fonction publique	301 555 062 291 619 672	281 810 829 244 507 256	307 008 842 287 023 573	288 598 995 265 086 341
01 – Formation des fonctionnaires	121 920 679 123 994 200	88 783 650 79 819 664	121 919 277 118 316 149	88 782 248 94 222 377
02 – Action sociale interministérielle	150 004 518 136 085 952	164 134 548 136 507 104	155 238 259 134 424 509	170 802 245 141 542 107
03 – Appui et innovation des ressources humaines	29 629 865 31 539 520	28 892 631 28 180 487	29 851 306 34 282 915	29 014 502 29 321 857
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	44 396 102 43 105 858	48 365 748 46 924 715	44 396 102 43 105 858	48 365 748 46 924 715
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167	33 074 400 31 883 738	33 731 563 31 364 167	33 074 400 31 883 738
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691	15 291 348 15 040 977	10 404 239 11 741 691	15 291 348 15 040 977
03 – Renouveau démocratique	260 300 0	0 0	260 300 0	0 0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	165 909 037 260 543 774	709 843 385 349 499 131	552 715 210 429 139 153	527 867 705 398 901 665
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 75 011 634	13 000 000 68 117 936	0 49 253 616	12 000 000 68 825 672
Titre 5. Dépenses d'investissement	165 909 037 135 351 356	696 843 385 195 210 502	552 715 210 350 502 113	515 867 705 313 831 704
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 924 000	0 1 575 500	0 924 000	0 1 350 050
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 49 256 785	0 84 595 193	0 28 459 424	0 14 894 239
349 – Transformation publique	258 650 000 128 800 569	145 463 360 103 952 656	207 450 000 176 172 253	162 824 233 170 638 299
Titre 2. Dépenses de personnel	4 600 000 0	1 500 000 0	4 600 000 0	1 500 000 0
Autres dépenses :	254 050 000 128 800 569	143 963 360 103 952 656	202 850 000 176 172 253	161 324 233 170 638 299
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	140 686 250 81 560 359	71 975 531 70 652 246	124 960 000 81 153 335	83 447 993 99 019 393
Titre 5. Dépenses d'investissement	73 970 000 32 536 789	31 364 686 22 211 723	47 288 000 49 418 563	32 533 311 53 317 039
Titre 6. Dépenses d'intervention	39 393 750 19 399 177	40 623 143 13 878 002	30 602 000 36 018 490	45 342 929 18 079 968
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -4 695 756	0 -2 789 315	0 9 581 864	0 221 900
352 – Innovation et transformation numériques	11 600 000 9 510 093	74 850 000 35 047 975	11 600 000 8 584 072	74 850 000 32 092 601
Titre 2. Dépenses de personnel	3 000 000 0	3 000 000 0	3 000 000 0	3 000 000 0
Autres dépenses :	8 600 000 9 510 093	71 850 000 35 047 975	8 600 000 8 584 072	71 850 000 32 092 601
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 600 000 8 692 913	71 850 000 31 102 289	8 600 000 8 176 599	71 850 000 28 249 616
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 72 180	0 2 308 726	0 37 474	0 2 197 381
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 745 000	0 1 636 961	0 370 000	0 1 645 605
148 – Fonction publique	301 555 062 291 619 672	281 810 829 244 507 256	307 008 842 287 023 573	288 598 995 265 086 341
Titre 2. Dépenses de personnel	290 000 158 375	290 000 126 098	290 000 158 375	290 000 126 098
Autres dépenses :	301 265 062 291 461 297	281 520 829 244 381 158	306 718 842 286 865 198	288 308 995 264 960 243
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	242 591 336 239 780 668	206 947 274 204 304 003	242 556 626 240 650 233	207 224 111 205 853 564
Titre 5. Dépenses d'investissement	16 154 586 9 542 728	28 977 950 4 050 095	21 643 206 9 685 057	35 489 323 7 165 044

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
Titre 6. Dépenses d'intervention	42 519 140 42 137 902	45 595 605 36 027 060	42 519 010 36 529 909	45 595 561 51 941 635
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	44 396 102 43 105 858	48 365 748 46 924 715	44 396 102 43 105 858	48 365 748 46 924 715
Titre 2. Dépenses de personnel	44 396 102 43 105 858	48 365 748 46 924 715	44 396 102 43 105 858	48 365 748 46 924 715
Total	782 110 201 733 579 966	1 260 333 322 779 931 733	1 123 170 154 944 024 909	1 102 506 681 913 643 621
Titre 2. Dépenses de personnel	52 286 102 43 264 233	53 155 748 47 050 812	52 286 102 43 264 233	53 155 748 47 050 812
Autres dépenses :	729 824 099 690 315 733	1 207 177 574 732 880 920	1 070 884 052 900 760 676	1 049 350 933 866 592 808
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	391 877 586 405 045 574	363 772 805 374 176 473	376 116 626 379 233 782	374 522 104 401 948 245
Titre 5. Dépenses d'investissement	256 033 623 177 503 053	757 186 021 223 781 046	621 646 416 409 643 207	583 890 339 376 511 167
Titre 6. Dépenses d'intervention	81 912 890 63 206 078	86 218 748 53 117 523	73 121 010 73 842 399	90 938 490 73 017 257
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 44 561 029	0 81 805 878	0 38 041 288	0 15 116 138

PROGRAMME 348
**Performance et résilience des bâtiments de l'État et de
ses opérateurs**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain Resplandy-Bernard

Directeur de l'immobilier de l'Etat

Responsable du programme n° 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs

Placé sous la responsabilité du directeur de l'immobilier de l'État, le programme 348 constitue le support budgétaire interministériel des opérations immobilières de l'État

Le programme 348 a été créé en 2018 pour assurer l'exécution budgétaire d'un plan pluriannuel de rénovation des cités administratives émaillant le territoire national et, de manière plus générale, de sites en multi-occupations dans un objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics et de réduction des surfaces immobilières occupées par l'État. Il intègre également des objectifs liés aux conditions de travail, à l'optimisation et la mutualisation des locaux et au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée, ainsi qu'à l'accueil du public. Lors de cette première phase, un montant de 1 Md€ a ainsi été alloué sur plusieurs années pour la mise en œuvre de cette mesure « *rénovation des cités administratives* » dont l'aboutissement doit se traduire par la réalisation de 127 700 kWh d'économies d'énergie et par la réduction de 240 137 m² SUB de surfaces occupées, étant précisé que l'atteinte de ces deux objectifs ne pourra être effectivement mesurée qu'à la livraison de l'ensemble des 36 cités administratives qui auront bénéficié d'un financement issu du P348. L'année 2024 a permis la livraison des opérations d'Agen, Bordeaux pour le bâtiment socle, Colmar, Guéret, Lyon, Metz, Nantes, Périgueux, Rouen, Saint-Lô, Soissons, Tarbes, Toulouse et le lancement des travaux de la cité de Bourges.

Au 31 décembre 2024, l'état d'avancement du programme de rénovation des cités administratives est le suivant :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Marché global de performance ou marché de travaux notifié ou acquisition réalisée	956 M€ pour 35 projets	1 009 M€ pour 36 projets
Travaux en cours et réceptions partielles	26 projets	14 projets
Opérations de réception	9 projets réceptionnés	22 projets réceptionnés

Le montant cumulé des engagements au 31/12/2024 présenté dans le tableau ci-dessus intègre l'ensemble des engagements réalisés sur le programme 348, y compris les dépenses prises en charge par d'autres programmes budgétaires et versés sur le programme 348 par transferts.

Le programme 348 a progressivement, au cours des exercices budgétaires suivants, élargi son périmètre d'intervention par la prise en charge du financement de nouveaux types d'opérations immobilières en réponse aux nouveaux objectifs édictés par la transition écologique. Depuis 2023, le périmètre du programme a été élargi aux établissements publics nationaux et opérateurs de l'État. Il est également le support budgétaire des mesures « Résilience II » pour un montant total d'opérations de 150 M€ et « Nouveaux Espaces de Travail I » pour un montant total d'opérations initialement retenues de 27 M€.

Lancée dans le cadre du plan de sobriété énergétique du Gouvernement, la mesure Résilience II était destinée à concourir à ce que l'objectif de réduction de 10 % (par rapport aux niveaux de consommation enregistrés en 2019) de la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire national soit atteint en 2024 mais aussi à contribuer à une accélération de la sortie des énergies fossiles. Dans cette perspective, la direction de l'immobilier de l'État a retenu des projets de travaux à gains énergétiques rapides (via la mise en œuvre d'opérations telles que, par

exemple, le remplacement d'équipements de chauffage, de travaux d'isolation, du changement de systèmes d'éclairage ou l'installation de panneaux photovoltaïques...) et a financé une prestation réalisée par une société d'État, l'agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) au profit des services demandeurs aux fins d'économies d'énergie. Au 31 décembre 2024, le montant cumulé d'engagements réalisés depuis le lancement de ces opérations dans le courant de l'année 2023 représentait 97 % du montant total des opérations retenues « Résilience II ».

Pour accompagner l'évolution des nouveaux modes de travail et l'adaptation de l'immobilier public de bureau aux enjeux de transition numérique et environnementale, la direction de l'immobilier de l'État et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ont lancé conjointement en 2022 un appel à projets « *Nouveaux espaces de travail au sein des bâtiments de l'État, aménagement et accompagnement de la transformation publique* » devant encourager et accélérer l'adaptation des locaux de bureau en les transformant en des espaces plus flexibles, plus durables et mieux adaptés. Ce sont ainsi 43 projets qui ont été sélectionnés en mars 2023 pour un total de 27 M€ d'opérations proposant la réalisation de travaux d'aménagement intérieurs innovants. L'appel à projets, précurseur, à l'échelle du P348, de nouvelles modalités de financement des projets, repose sur un co-financement assuré par la DIE et la DITP à hauteur de 75 % du montant total de chacun des projets retenus, le solde, soit 25 %, demeurant à la charge des programmes budgétaires métiers des porteurs de projet. Fin 2024, le montant total cumulé, depuis la publication des projets lauréats, des engagements effectués pour l'aménagement des nouveaux espaces de travail représentait 78 % du montant total devant être engagé à partir du P348. Des projets tels que le réaménagement des espaces de travail à Paris La Défense de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) ou la réorganisation des locaux de la direction générale de l'armement (DGA) à Cannes font ainsi partie des projets qui ont été parachevés au cours de l'exercice 2024.

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par l'ouverture, sur le P348, d'un nouveau volet dont l'ambition est également de permettre l'atteinte des différents jalons posés par le gouvernement en faveur d'une transition écologique réussie à l'échelle nationale. Cette mesure de rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics et opérateurs, sur la période 2024 à 2027, a un objectif de réduction de la consommation énergétique du parc immobilier, et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associés, cette réduction de la consommation énergétique devant également passer par l'optimisation des surfaces occupées au sein du parc immobilier de l'État.

Pour la mise œuvre de l'édition 2024 de cette mesure, un nouvel appel à projets « Transition écologique 2024 » a été lancé en vue de la sélection d'un éventail d'opérations immobilières allant de « simples » opérations proposant la mise en œuvre de travaux à gains énergétiques rapides à des opérations devant se traduire par des travaux de rénovation lourde. L'appel à projet a été complété par la sélection d'une liste d'études confiées aux pôles et missions régionales de la politique immobilière de l'État ainsi que de prise en charge des honoraires de l'AGILE pour des prestations d'exploitation-maintenance.

Le financement de cette mesure s'inscrit également dans un dispositif de co-financement. Un montant total de 945,50 M€ d'opérations a été sélectionné pour une contribution du P348 à hauteur de 516,87 M€, le financement du solde soit, 428,63 M€ devant être assuré par les programmes métiers des porteurs de projets. Au 31/12/2024, environ 44,8 % des 605 M€ d'autorisations d'engagement ouvertes sur le P348 en loi de finances initiale pour 2024, dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, avaient été engagés.

En dernier lieu, il convient de souligner que les crédits destinés à la rénovation du centre administratif départemental de Nanterre (Hauts-de-Seine) transitent par le programme pour faciliter la gestion de l'opération. Au 31 décembre 2024, les montants exécutés, correspondant à des études, demeurent marginaux.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

INDICATEUR 1.1 : Économie d'énergie attendue

INDICATEUR 1.2 : Optimisation de la surface occupée

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficience des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Efficience énergétique - Coût du kwhep économisé

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

INDICATEUR

1.1 – Économie d'énergie attendue

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Économie d'énergie attendue	kWh	129 000 000	127 800 000	126 800 000	127 700 000	cible atteinte	127 700 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant pleinement à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie primaire (gains exprimés en kWh d'énergie primaire) identifiées dans les dossiers de labellisation des cités lauréates. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur ne porte, à ce stade, que sur le plan pluriannuel de rénovation des cités administratives.

L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur, et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets, est assuré lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (formalisés par l'échange régulier de documents de suivi, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi régulièrement produites par les porteurs de projets.

Les économies d'énergie attendues à la livraison de l'ensemble des projets de rénovation des cités administratives sont de deux types :

- 1) des gains sur la facture énergétique des cités lauréates suite aux travaux améliorant la performance énergétique ;
- 2) des gains issus de la suppression de factures énergétiques, au titre de la libération de biens locatifs et domaniaux.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, les économies d'énergie prévues à l'issue de l'achèvement des projets sont estimées à 127 700 000 kilowatt-heure (kWh) d'énergie primaire à ce stade. Cet indicateur est en légère

baisse par rapport à l'estimation de l'année précédente du fait du retrait des projets de rénovation des cités administratives de Melun, de Brest et de Tours (2023), lesquels ne peuvent donc plus contribuer à l'objectif d'économie d'énergie. La cible 2025 reprend la donnée 2024, le périmètre ne devant plus évoluer.

Dans une moindre mesure, les variations de performance énergétique observables sur chacune des 36 opérations en cours, affectent les gains attendus, du fait des modifications qui peuvent leur être apportées.

Dans tous les cas, la direction de l'immobilier de l'État arbitre les éventuelles évolutions du projet en préservant dans toute la mesure du possible l'objectif de réduction des consommations d'énergie.

INDICATEUR

1.2 – Optimisation de la surface occupée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Optimisation de la surface occupée	m2 SUB	243 000	241 400	240 137	240 137	donnée non retenue	240 137

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat », il correspond à la somme des m² de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m² ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur ne porte, à ce stade, que sur le plan pluriannuel de rénovation des cités administratives.

Cet indicateur essentiel au regard des objectifs de la politique immobilière de l'État traduit les efforts de mutualisation et de densification des services, dans une logique de rationalisation des implantations immobilières de bureaux de l'État, ainsi que d'économies budgétaires. Il ne se prête pas à une mesure annuelle (d'où la qualification de "donnée non retenue" dans l'atteinte de la cible), mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets, car ceux-ci ont directement contribué à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets est assuré, au cours de la mise en œuvre des projets, dans le cadre du dispositif mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (échange de documents de suivi type, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou reconstruites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi régulièrement produites par les porteurs de projets.

L'optimisation des surfaces occupées peut être réalisée notamment par la libération de bâtiments domaniaux ou locatifs, par l'augmentation de la surface utile brute des bâtiments existants, grâce à des aménagements de locaux ou par la reconstruction de certaines cités sur des emprises foncières nouvelles sans artificialisation.

Pour 2024 et la cible 2025, le résultat de l'estimation est de 240 137 m² SUB optimisés, cette estimation n'ayant ainsi pas évolué depuis les projections faites fin 2023. A terme, le suivi des projets mis en place par la DIE vise au minimum le maintien de l'objectif défini initialement de 239 000 m² libérés sur l'ensemble de la durée du programme.

Les évolutions de l'indicateur mettent en évidence les modifications de périmètre global entre la situation initiale et la situation à la livraison des projets. Depuis la première crise COVID, les objectifs de densification ont été optimisés pour libérer des surfaces, qui sont issues essentiellement du parc locatif mais aussi de biens domaniaux appelés à être cédés ou réemployés pour d'autres usages.

OBJECTIF

2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé	€/Kwh	7,75	7,8	7,9	7,9	donnée non retenue	7,9

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de coût des économies d'énergie dans le cadre des travaux financés par le P348. Il correspond à la somme des rapports entre le coût des travaux par projets et le montant attendu d'économie d'énergie, également par projet. Ces données ont été identifiées dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet. Si l'objectif est une agrégation de l'ensemble des données par cités, il s'agit néanmoins d'un indicateur indispensable pour s'assurer du retour sur investissement par projets.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur ne porte, à ce stade, que sur le plan pluriannuel de rénovation des cités administratives.

Cet indicateur ne se prête pas non plus à une mesure annuelle (d'où la qualification de "donnée non retenue" dans l'atteinte de la cible), mais davantage à une estimation en début de programme (objectif retenu une fois les cités lauréates sélectionnées), actualisée chaque année en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets est assuré, au cours de la mise en œuvre, par un dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (documents de suivi interne et conformément à la circulaire sur le suivi du programme 348 du 13 mai 2019). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, l'estimation actualisée du coût du Kilowatt-heure (kWh) économisé est de 7,9 €/ kWh économisé. La variation de ce coût à la hausse s'explique par le retrait des projets de Melun, de Brest et de Tours. La cible 2025 reprend la donnée 2024, le périmètre ne devant plus évoluer.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	7 000 000 15 391 869	29 000 000 6 132 436		2 506 364	36 000 000 24 030 669	36 000 000
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	26 131 091	368 288 480 75 169 158		38 094 798	368 288 480 139 395 048	368 288 480
13 – Acquisitions, construction	3 144 874	9 054 905 18 692 066			9 054 905 21 836 940	9 054 905
14 – Résilience	6 000 000 23 450 101	290 500 000 95 216 842	1 575 500	43 994 031	296 500 000 164 236 473	296 500 000
Total des AE prévues en LFI	13 000 000	696 843 385	0	0	709 843 385	709 843 385
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+98 125 769 (hors titre 2)			+98 125 769	
Total des AE ouvertes		807 969 154 (hors titre 2)			807 969 154	
Total des AE consommées	68 117 936	195 210 502	1 575 500	84 595 193	349 499 131	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	6 000 000 6 028 755	15 488 087 10 280 559		313 846	21 488 087 16 623 159	21 488 087
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	28 949 172	227 774 548 176 720 253		180 180	227 774 548 205 849 605	227 774 548
13 – Acquisitions, construction	3 478 749	29 003 572 43 961 410			29 003 572 47 440 159	29 003 572
14 – Résilience	6 000 000 30 368 996	243 601 498 82 869 483	1 350 050	14 400 213	249 601 498 128 988 742	249 601 498
Total des CP prévus en LFI	12 000 000	515 867 705	0	0	527 867 705	527 867 705
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-18 086 070 (hors titre 2)			-18 086 070	
Total des CP ouverts		509 781 635 (hors titre 2)			509 781 635	
Total des CP consommés	68 825 672	313 831 704	1 350 050	14 894 239	398 901 665	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		751 303			751 303	751 303
	4 879 996	1 312 522				6 192 518
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		15 157 734			15 157 734	15 157 734
	3 101 141	53 252 256				56 353 397
13 – Acquisitions, construction					0	0
	26 377 640	20 384 916				46 762 556
14 – Résilience		150 000 000			150 000 000	150 000 000
	40 652 857	60 401 662	924 000	49 256 785		151 235 303
Total des AE prévues en LFI	0	165 909 037	0	0	165 909 037	165 909 037
Total des AE consommées	75 011 634	135 351 356	924 000	49 256 785		260 543 774

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		11 018 240			11 018 240	11 018 240
	1 740 696	10 981 761				12 722 457
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		234 179 029			234 179 029	234 179 029
	5 709 072	142 918 669				148 627 741
13 – Acquisitions, construction		157 517 941			157 517 941	157 517 941
	26 583 721	158 994 015				185 577 737
14 – Résilience		150 000 000			150 000 000	150 000 000
	15 220 126	37 607 668	924 000	28 459 424		82 211 218
Total des CP prévus en LFI	0	552 715 210	0	0	552 715 210	552 715 210
Total des CP consommés	49 253 616	350 502 113	924 000	28 459 424		429 139 153

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	75 011 634	13 000 000	68 117 936	49 253 616	12 000 000	68 825 672
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 011 634	13 000 000	64 795 436	49 253 616	12 000 000	68 083 172
Subventions pour charges de service public	0	0	3 322 500	0	0	742 500

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	135 351 356	696 843 385	195 210 502	350 502 113	515 867 705	313 831 704
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	113 680 989	573 736 102	131 189 842	328 831 746	392 760 422	250 483 422
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	960 539	0	0	288 162
Subventions pour charges d'investissement	21 670 367	123 107 283	63 060 121	21 670 367	123 107 283	63 060 121
Titre 6 – Dépenses d'intervention	924 000	0	1 575 500	924 000	0	1 350 050
Transferts aux autres collectivités	924 000	0	1 575 500	924 000	0	1 350 050
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	49 256 785	0	84 595 193	28 459 424	0	14 894 239
Dotations en fonds propres	49 256 785	0	84 595 193	28 459 424	0	14 894 239
Total hors FdC et AdP		709 843 385			527 867 705	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+98 125 769			-18 086 070	
Total*	260 543 774	807 969 154	349 499 131	429 139 153	509 781 635	398 901 665

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		32 039 090						
Total		32 039 090						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		58 575 645		16 581 456				
Total		58 575 645		16 581 456				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						42 972 567		42 972 567
Total						42 972 567		42 972 567

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		21 972 546		5 776 241				
28/11/2024		30 770 218		5 551 358				
Total		52 742 764		11 327 599				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		3 789 774		3 957 352				
22/11/2024		10 407 093		6 600 002				
Total		14 196 867		10 557 354				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						16 456 030		13 579 912
Total						16 456 030		13 579 912

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		157 554 366		38 466 409		59 428 597		56 552 479

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		36 000 000 24 030 669	36 000 000 24 030 669		21 488 087 16 623 159	21 488 087 16 623 159
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		368 288 480 139 395 048	368 288 480 139 395 048		227 774 548 205 849 605	227 774 548 205 849 605
13 – Acquisitions, construction		9 054 905 21 836 940	9 054 905 21 836 940		29 003 572 47 440 159	29 003 572 47 440 159
14 – Résilience		296 500 000 164 236 473	296 500 000 164 236 473		249 601 498 128 988 742	249 601 498 128 988 742
Total des crédits prévus en LFI *	0	709 843 385	709 843 385	0	527 867 705	527 867 705
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+98 125 769	+98 125 769		-18 086 070	-18 086 070
Total des crédits ouverts	0	807 969 154	807 969 154	0	509 781 635	509 781 635
Total des crédits consommés	0	349 499 131	349 499 131	0	398 901 665	398 901 665
Crédits ouverts - crédits consommés		+458 470 023	+458 470 023		+110 879 970	+110 879 970

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Action 11, 12, 13 : ces actions sont historiquement dédiées à la mise en œuvre du plan de rénovation des cités administratives dont le budget alloué de 1 milliard d'euros était quasiment engagé dans sa totalité au 31 décembre 2024. Depuis, le regroupement des crédits de l'opération de restructuration de la cité de Nanterre, ceux-ci ont été positionnés sur l'action 11 pour les études et 12 pour les travaux, puis les opérations structurantes de la nouvelle mesure « *transition écologique* » évoquée plus bas ont également été positionnées sur l'action 12.

Action 14 : cette action porte :

- L'exécution de la mesure Résilience II initiée en 2023 et visant la mise en œuvre de projets de moyenne ampleur à gain énergétique rapide se traduisant, par exemple, par des travaux de changement d'éclairage, d'isolation ou de changement d'équipements de chauffage.
- L'exécution, depuis 2023, de l'appel à projets « Nouveaux espaces de travail » dont la réalisation se traduit par le réagencement des espaces de travail pour une adaptation des locaux de bureaux à la transition numérique et une mise en conformité de l'immobilier de l'État aux nouveaux modes de travail (travail en mode hybride mixant le télétravail et le travail en présentiel, le travail en mode projet/agile...). Au 31 décembre 2024, le montant total cumulé, depuis la publication des projets lauréats, des engagements effectués pour l'aménagement des nouveaux espaces de travail représentait 78 % du montant total devant être engagé à partir du P348 au titre de cette mesure.
- L'exécution, à partir de 2024, d'une partie des opérations immobilières sélectionnées par la DIE dans le cadre de la mesure « Transition écologique » dont l'objectif est l'accélération de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État ainsi que le renforcement de l'optimisation des surfaces occupées au sein du parc immobilier de l'État. Cette mesure représente un total de 945,50 M€ d'opérations

immobilières cofinancées par le P348 à hauteur de 516,87 M€, le solde restant à financer demeurant ainsi à la charge des programmes métiers des porteurs de projets selon le dispositif de co-financement décidé pour la mise en œuvre de ces opérations. Cette mesure se distingue des précédentes mesures portées par le P348 dans la mesure où elle compte, parmi ses projets lauréats, un éventail d'opérations qui s'étend de la mise en œuvre de travaux à gains énergétique rapide à des opérations prévoyant des travaux de rénovation lourde évaluées à plusieurs millions d'euros. Outre une nouvelle activité dédiée au nouvel appel à projets « Nouveaux espaces de travail », la diversité des opérations rattachées à cet AAP « Transition écologique » a justifié, pour un suivi facilité de l'exécution de ces projets, la création de sept nouvelles activités, réparties entre les actions 11 (études préalables aux opérations structurantes), 12 (opérations structurantes), 13 (reconstruction) et cette action 14.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	654 843 385	654 843 385	0	527 867 705	527 867 705
Amendements	0	+55 000 000	+55 000 000	0	0	0
LFI	0	709 843 385	709 843 385	0	527 867 705	527 867 705

L'amendement visait à allouer une enveloppe spécifique pour la rénovation immobilière des casernes de gendarmerie sur le territoire national.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du P348 a été modifiée pour l'exercice 2024 afin que, au sein de la nouvelle mesure « Transition écologique », deux nouveaux appels à projets (« Transition écologique 2024 » et « Nouveaux Espaces de Travail II ») puissent être identifiés. Ainsi, une nouvelle activité « Poursuite Nouveaux Espaces de Travail » a été ouverte au P348 pour porter la mise en œuvre du second appel à projets « Nouveaux Espaces de Travail II » tandis que sept autres activités ont été aussi nouvellement créées pour prise en compte de la diversité des opérations immobilières (Diagnostics, expertise, conception / Opérations à gain énergétique rapide / Travaux lourds projets immobiliers...) qui ont été retenues par la DIE dans le cadre de l'appel à projets « Transition écologique 2024 » et qui doivent être exécutées à partir du P348.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Une loi de finances de fin de gestion (LFG) est venue réduire le montant des crédits ouverts en LFI 2024 à hauteur de 16 456 030 € en AE et de 13 579 912 € en CP. Cette LFG avait été précédée d'une annulation de crédits de 42 972 567 € en AE/CP par décret.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	42 447 586	42 447 586	0	31 606 219	31 606 219
Surgels	0	16 981 011	16 981 011	0	24 946 260	24 946 260
Dégels	0	-42 972 567	-42 972 567	0	-42 972 567	-42 972 567
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	16 456 030	16 456 030	0	13 579 912	13 579 912

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 807 969 154	CP ouverts en 2024 * (P1) 509 781 635
AE engagées en 2024 (E2) 349 499 131	CP consommés en 2024 (P2) 398 901 665
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 238 113 538	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 264 177 754
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 220 356 485	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 134 723 911

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 322 359 655					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -36 779					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 322 322 875	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 264 177 754	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 58 145 121	
AE engagées en 2024 (E2) 349 499 131	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 134 723 911	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 214 775 220	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 272 920 341	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 196 569 763
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 76 350 578

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le programme de rénovation des cités administratives et les mesures « Résilience II » et « Nouveaux Espaces de Travail I » sont désormais en voie d'achèvement. La mesure « Transition écologique » n'en est encore quant à elle, en 2024, qu'à ses prémices, notamment en raison des travaux de rénovation lourde qui représentent sur le P348 un montant total de 313,1 M€ sur les 516,87 M€ d'opérations qui doivent être financées par ce programme et pour lesquelles l'exécution en AE et CP s'effectuera selon un rythme pluriannuel. Ces éléments expliquent qu'environ 66 % des CP payés au cours de 2024, soit 264 201 665 €, sont rattachables à des engagements effectués antérieurement à 2024. Le poids des opérations de rénovation lourde au sein de la mesure « Transition écologique » explique également que le montant total, soit 272 920 341 €, des restes à payer constatés au 31/12/2024 est essentiellement constitué (à hauteur de 214 799 131 €) d'engagements réalisés en 2024 non couverts par des paiements 2024.

Justification par action

ACTION

11 – Etudes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Etudes		36 000 000 24 030 669	36 000 000 24 030 669		21 488 087 16 623 159	21 488 087 16 623 159

Cette action a été créée concomitamment à la mise en place de la mesure de rénovation des cités administratives pour recueillir des dépenses immobilières pouvant intervenir tout au long de la mise en œuvre d'un projet immobilier, ceci de la phase de démarrage du projet - qui peut impliquer la réalisation d'un ensemble de diagnostics/études (études de structure, diagnostics amiante, études géotechniques...) ou bien nécessiter l'engagement de prestations de maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études) - à la phase de finalisation du projet au cours de laquelle le porteur de projet peut faire appel, même à ce degré d'avancement de l'opération immobilière, à une assistance à maîtrise d'ouvrage (ex : assistance à réception de travaux). La nature de ces dépenses, qui peuvent s'avérer utiles tout au long de la durée de vie d'un projet immobilier, explique que des engagements soient toujours, en 2024, imputés sur cette action « Études » bien que le plan de rénovation des cités administratives touche désormais à sa fin.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 000 000	15 391 869	6 000 000	6 028 755
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 000 000	15 391 869	6 000 000	6 028 755
Titre 5 : Dépenses d'investissement	29 000 000	6 132 436	15 488 087	10 280 559
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 067 500	3 248 991	9 555 587	7 397 114
Subventions pour charges d'investissement	5 932 500	2 883 445	5 932 500	2 883 445
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		2 506 364		313 846
Dotations en fonds propres		2 506 364		313 846
Total	36 000 000	24 030 669	21 488 087	16 623 159

ACTION**12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		368 288 480 139 395 048	368 288 480 139 395 048		227 774 548 205 849 605	227 774 548 205 849 605

Cette action 12, également née avec l'instauration du programme pluriannuel de rénovation des cités administratives, avait vocation à porter une part essentielle de la mise en œuvre de ce programme de rénovation étant donné que les engagements relatifs à la réalisation des travaux en tant que tels (travaux d'isolation par l'intérieur ou l'extérieur, changement de menuiseries, réfection de toitures et travaux d'étanchéité, ventilation à double flux, pompes à chaleur, installation de panneaux photovoltaïques, désamiantage...) devaient venir s'imputer sur cette action. Les montants engagés (soit 139 395 048 €) et payés (soit 205 849 605 €) en 2024 à partir de cette action « Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire » sont à la mesure de l'ampleur de ce programme qui porte le plan de rénovation des cités administratives ainsi que, désormais, les opérations structurantes rattachées à l'AAP TE2024. Ce programme a ainsi vu au cours de l'année 2024 l'aboutissement d'importants projets de rénovation des cités tels que Lyon, Rouen ou Toulouse. A titre d'exemple, la finalisation du projet de rénovation de la cité administrative de Rouen a entraîné une consommation de 16 758 593 € en AE pour une consommation en CP de 36 095 871 €.

La sous exécution des crédits de la LFI s'explique par le fait que les résultats de l'appel à projets pour la transition écologique n'ont été connus qu'en cours d'année 2024 et par le choix de privilégier les opérations lourdes structurantes qui maximisent l'impact environnemental des crédits mobilisés mais se concrétisent plus lentement que des petites opérations.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		26 131 091		28 949 172
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		22 801 091		28 199 172
Subventions pour charges de service public		3 330 000		750 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	368 288 480	75 169 158	227 774 548	176 720 253
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	313 629 496	66 433 475	173 115 564	167 984 570
Subventions pour charges d'investissement	54 658 984	8 735 683	54 658 984	8 735 683
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		38 094 798		180 180
Dotations en fonds propres		38 094 798		180 180
Total	368 288 480	139 395 048	227 774 548	205 849 605

ACTION

13 – Acquisitions, construction

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Acquisitions, construction		9 054 905	9 054 905	29 003 572		29 003 572
		21 836 940	21 836 940	47 440 159		47 440 159

Cette action 13, également étroitement liée au programme pluriannuel de rénovation des cités administratives, devait permettre l'exécution de dépenses immobilières liées à l'acquisitions de parcelles ainsi qu'à la construction en tant que telle de nouvelles cités administratives qui signifiait par ailleurs l'abandon et la cession des anciennes cités que les constructions neuves étaient destinées à remplacer. L'état d'avancement de ce programme de rénovation explique les faibles montants désormais consommés en 2024 (soit 21 836 940 € en AE et 47 440 159 € en CP) à partir de cette action « Acquisitions, construction ». La finalisation des derniers engagements relatifs à la nouvelle cité administrative de Lille représente environ 50 % (soit 10 109 762 €) des montants engagés en 2024 à partir de cette action.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 144 874		3 478 749
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 144 874		3 478 749
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 054 905	18 692 066	29 003 572	43 961 410
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 054 905	18 692 066	29 003 572	43 961 410
Total	9 054 905	21 836 940	29 003 572	47 440 159

ACTION

14 – Résilience

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Résilience		296 500 000	296 500 000	249 601 498		249 601 498
		164 236 473	164 236 473	128 988 742		128 988 742

Cette action 14 « Résilience » avait initialement été créée dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets « Résilience II » et de l'appel à projets « Nouveaux Espaces de Travail ». Elle porte aujourd'hui également des opérations à gains énergétiques rapides sélectionnées à l'issue de l'appel à projets « Transition Écologique ». Ainsi cette action rassemble, en détail, les opérations suivantes :

- « Résilience II » initiée en 2023 et visant la mise en œuvre de projets de moyenne ampleur à gain énergétique rapide. Le montant total prévu au titre de cet AAP étant aujourd'hui engagé à hauteur de 97 %, cet AAP est en voie d'achèvement ;
- « Nouveaux Espaces de Travail I » dont la réalisation se traduit par le réagencement des espaces de travail pour une adaptation des locaux de bureaux à la transition numérique et une mise en conformité de l'immobilier de l'État aux nouveaux modes de travail (travail en mode hybride mixant le télétravail et le travail en présentiel, le travail en mode projet/agile...). Le montant total prévu au titre de cet AAP étant aujourd'hui engagé à hauteur de 78 %, cet AAP est en voie d'achèvement ;
- « Les opérations à gains énergétiques rapides lancées en 2024 dans le cadre de l'appel à projets « Transition Écologique ».

La sous exécution des crédits de la LFI s'explique par le fait que les résultats de l'appel à projets pour la transition écologique n'ont été connus qu'en cours d'année 2024 et par le choix de privilégier, dans les retours de l'appel à projet, les opérations structurantes (action 12) sur les opérations à gains énergétiques rapides (action 14) pour maximiser l'impact environnemental des crédits mobilisés.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 000 000	23 450 101	6 000 000	30 368 996
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 000 000	23 457 601	6 000 000	30 376 496
Subventions pour charges de service public		-7 500		-7 500
Titre 5 : Dépenses d'investissement	290 500 000	95 216 842	243 601 498	82 869 483
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	227 984 201	42 815 310	181 085 699	31 140 329
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		960 539		288 162
Subventions pour charges d'investissement	62 515 799	51 440 993	62 515 799	51 440 993
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 575 500		1 350 050
Transferts aux autres collectivités		1 575 500		1 350 050
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		43 994 031		14 400 213
Dotations en fonds propres		43 994 031		14 400 213
Total	296 500 000	164 236 473	249 601 498	128 988 742

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)					148 032	148 032
Subventions d'investissement					148 032	148 032
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	503 625	503 625				
Subventions d'investissement	503 625	503 625				
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	2 141 690	1 000 000			1 000 000	1 141 690
Dotations en fonds propres	2 141 690	1 000 000				
Subventions d'investissement					1 000 000	1 141 690
ONF - Office national des forêts (P149)	3 676 695	3 676 695			1 966 291	1 966 291
Subventions d'investissement	3 676 695	3 676 695			1 966 291	1 966 291
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					979 859	979 859
Subventions d'investissement					979 859	979 859
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)					11 380 761	1 054 129
Subventions d'investissement					11 380 761	1 054 129
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	300 000	300 000				
Dotations en fonds propres	300 000	300 000				
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)					70 300	70 300
Subventions d'investissement					70 300	70 300
Musée du Louvre (P175)	285 359	285 359				
Dotations en fonds propres	285 359	285 359				
Musée Guimet (P175)	486 200	436 000				50 200
Dotations en fonds propres	486 200	436 000				
Subventions d'investissement						50 200
Musée Henner-Moreau (P175)	10 874	10 874				
Dotations en fonds propres	10 874	10 874				
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)					300 000	300 000
Subventions d'investissement					300 000	300 000
Opéra comique (P131)	466 022					325 000
Dotations en fonds propres	466 022					
Subventions d'investissement						325 000
Opéra national de Paris (P131)					124 891	124 891
Subventions d'investissement					124 891	124 891
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	24 000	24 000				
Dotations en fonds propres	24 000	24 000				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	1 722 597	1 722 597			3 864 000	1 120 066
Dotations en fonds propres	1 722 597	1 722 597				
Subventions d'investissement					3 864 000	1 120 066
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	25 637	25 637				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	25 637	25 637				
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)					142 995	142 995
Subventions d'investissement					142 995	142 995
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	125 000	125 000			215 540	215 540
Dotations en fonds propres	125 000	125 000				
Subventions d'investissement					215 540	215 540
X - Ecole polytechnique (P144)					1 408 500	1 408 500
Subventions d'investissement					1 408 500	1 408 500
Musée Picasso (P175)					458 379	458 379
Subventions d'investissement					458 379	458 379
Ecoles d'art en Région (P361)					453 780	453 780
Subventions d'investissement					453 780	453 780
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	50 000	50 000			64 638	64 638
Transferts	50 000	50 000				
Subventions d'investissement					64 638	64 638
Météo-France (P159)	349 000	349 000			1 145 990	581 520
Dotations en fonds propres	349 000	349 000			1 145 990	581 520
Agences de l'eau (P113)	283 560	283 560				
Dotations en fonds propres	283 560	283 560				
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	358 959	358 959			1 155 000	288 935
Dotations en fonds propres	358 959	358 959			1 155 000	288 935
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	50 000				2 000 000	800 000
Dotations en fonds propres	50 000					
Subventions d'investissement					2 000 000	800 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	79 350					
Dotations en fonds propres	79 350					
Parcs nationaux (P113)	46 320	46 320			160 096	21 000
Dotations en fonds propres	46 320	46 320			160 096	21 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					1 539 953	777 887
Dotations en fonds propres					1 539 953	777 887
ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)	63 412	63 412				
Subventions d'investissement	63 412	63 412				
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	153 000	153 000			125 000	125 000
Dotations en fonds propres	153 000	153 000			125 000	125 000
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)	155 600				110 000	18 000
Dotations en fonds propres	155 600				110 000	18 000
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	674 560	510 404				146 260
Dotations en fonds propres	164 156					
Subventions d'investissement	510 404	510 404				146 260
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	1 088 350	1 088 350				
Dotations en fonds propres	1 088 350	1 088 350				
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	84 326	84 326			71 000	71 000
Subventions d'investissement	84 326	84 326			71 000	71 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	21 483 258	12 239 217			61 495 318	28 388 192
Subventions pour charges de service public					3 330 000	750 000
Dotations en fonds propres	17 811 455	8 567 414			10 892 148	2 886 672
Transferts					323 000	193 800
Subventions d'investissement	3 671 803	3 671 803			46 950 170	24 557 720
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	2 953 375	1 444 139			2 300 426	3 157 919
Dotations en fonds propres	2 093 605	584 369				987 866
Subventions d'investissement	859 770	859 770			2 300 426	2 170 053
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	939 100	739 100			6 498 468	3 942 666
Dotations en fonds propres	844 100	644 100				200 000
Subventions d'investissement	95 000	95 000			6 498 468	3 742 666
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	4 005 335	2 964 283			9 553 861	4 221 253
Dotations en fonds propres	3 521 171	2 480 120			1 435 149	1 058 099
Transferts					240 000	240 000
Subventions d'investissement	484 163	484 163			7 878 712	2 923 154
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	80 000	50 000			602 000	361 000
Dotations en fonds propres	30 000					
Subventions d'investissement	50 000	50 000			602 000	361 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	630 000	575 505			1 711 104	995 495
Dotations en fonds propres	54 495					
Subventions d'investissement	575 505	575 505			1 711 104	995 495
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	1 588 791	1 450 000			2 000 889	1 137 160
Dotations en fonds propres	138 791					
Subventions d'investissement	1 450 000	1 450 000			2 000 889	1 137 160
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	3 986 340	2 800 000			7 414 059	4 081 000
Dotations en fonds propres	1 186 340					
Subventions d'investissement	2 800 000	2 800 000			7 414 059	4 081 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	675 000	570 000			656 000	466 000
Dotations en fonds propres	105 000					
Subventions d'investissement	570 000	570 000			656 000	466 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	4 375 132	1 600 000			12 548 489	7 291 428
Dotations en fonds propres	2 775 132					
Subventions d'investissement	1 600 000	1 600 000			12 548 489	7 291 428
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	45 000	45 000			155 500	155 500
Subventions d'investissement	45 000	45 000			155 500	155 500
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)	1 034 000				454 590	1 133 980
Dotations en fonds propres	1 034 000				454 590	1 133 980
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					57 194	31 000
Subventions d'investissement					57 194	31 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	78 000					
Dotations en fonds propres	78 000					
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)					20 000	20 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions d'investissement					20 000	20 000
Groupe Mines Télécom (P192)	1 962 600	1 962 600			2 345 790	692 682
Subventions d'investissement	1 962 600	1 962 600			2 345 790	692 682
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	601 200	470 000			216 820	210 000
Dotations en fonds propres	131 200					
Subventions d'investissement	470 000	470 000			216 820	210 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	2 118 063	2 118 063			2 776 777	2 776 777
Subventions d'investissement	2 118 063	2 118 063			2 776 777	2 776 777
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)	80 000	80 000			618 678	618 678
Subventions d'investissement	80 000	80 000			618 678	618 678
Universcience (P361)	80 111	80 111				
Dotations en fonds propres	80 111	80 111				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					190 000	104 000
Subventions d'investissement					190 000	104 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	572 000	572 000			95 000	95 000
Dotations en fonds propres	572 000	572 000			95 000	95 000
Ecoles nationales des sports (P219)					1 012 500	916 250
Transferts					1 012 500	916 250
Pôle emploi (P102)	114 800	114 800			469 840	469 840
Dotations en fonds propres	114 800	114 800			469 840	469 840
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	4 011 783	4 011 783			9 434 617	4 061 702
Dotations en fonds propres	4 011 783	4 011 783			9 434 617	4 061 702
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)	2 234 453	2 234 453			170 000	170 000
Dotations en fonds propres	2 234 453	2 234 453			170 000	170 000
VNF - Voies navigables de France (P203)	1 398 470	1 398 470			1 903 000	1 177 086
Dotations en fonds propres	1 398 470	1 398 470			900 300	799 300
Subventions d'investissement					1 002 700	377 786
Total	68 250 944	48 616 641			153 585 925	79 528 499
Total des subventions pour charges de service public					3 330 000	750 000
Total des dotations en fonds propres	46 530 578	26 896 274			28 087 683	13 674 801
Total des transferts	50 000	50 000			1 575 500	1 350 050
Total des subventions d'investissement	21 670 367	21 670 367			120 592 742	63 753 648

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Les versements aux opérateurs correspondent à des subventions au titre des appels à projets Résilience II (0 M€ en AE et 12 M€ en CP) et au nouvel appel à projets pour la transition écologique (153,5 M€ en AE et 67,5 M€ en CP). L'écart entre la programmation et la LFI s'explique par le fait que les résultats de l'appel à projets pour la transition écologique n'ont été connus qu'en cours d'année 2024.

PROGRAMME 349
Transformation publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LAMBERT

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Transformation publique

La DITP pilote le programme de transformation publique défini par le Gouvernement. Elle coordonne et appuie l'action des administrations autour de 5 objectifs :

- diriger l'action publique par les résultats ;
- territorialiser l'action publique ;
- simplifier la vie des Français et des agents publics ;
- assurer l'accès à des services publics de qualité ;
- accroître l'efficacité de l'action publique.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de plusieurs objectifs, avec des moyens nouveaux orientés principalement vers l'agenda d'internalisation des compétences.

1. Création de France Simplification

Le CITEP du 24 avril 2024 a érigé la simplification en priorité de l'action publique sous la signature « Débureaucratiser à tous les étages ». Les plans de simplification ministériels 2024-2027 ont été publiés dans un document synthétique en juin 2024.

Dans la poursuite de ce travail de simplification le Premier ministre a annoncé le 21 novembre 2024 la création du dispositif France Simplification porté par la DITP. Ce dispositif permet aux préfets de saisir la DITP pour simplifier la vie des usagers, des agents et des élus, lever les blocages juridiques ou procéduraux dans les projets des territoires, et renforcer la déconcentration. Fin février 2025, 450 dossiers ont été transmis à la DITP et 140 ont déjà reçu une réponse.

2. Création de l'agence de conseil interne de l'État

Engagement phare du Gouvernement en réponse aux travaux de la commission d'enquête du Sénat sur le recours aux cabinets de conseil et à la circulaire PM du 19 janvier 2022 encadrant ce recours, l'agence de conseil interne de l'État (ACIE) a été inaugurée le 26 mars 2024 par Stanislas Guérini, ministre de la transformation et de la fonction publiques, sous la forme d'un service d'administration centrale rattaché au délégué interministériel à la transformation publique. La DITP a rempli l'objectif de recrutement et de montée en puissance fixé par la LFI 2024, avec un effectif de 55 consultants internes, auquel il convient d'ajouter les 5 agents du pôle interministériel d'achats de prestations intellectuelles créé par la circulaire du 19 janvier 2022, soit un effectif total de 60 ETP.

Un effort particulier a été mis sur le développement du **programme d'excellence administrative** soutenu par les équipes de l'ACIE. Cette « réingénierie participative des processus et des organisations » s'appuie en premier lieu la compétence des agents publics et l'internalisation des méthodes les mettant en capacité d'améliorer en continu l'efficacité du service rendu aux usagers, le bon usage du temps des agents publics en le concentrant sur les activités à plus forte valeur ajoutée et assurer l'efficacité de l'action publique. En 2024, la DITP a ainsi lancé des missions d'appui au CNRS et au CEA pour simplifier la vie des chercheurs ou encore dans les universités et dans les consulats pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Enfin, la DITP a lancé le **campus de la transformation publique** afin d'offrir aux agents publics un accès à des formations en ligne et en présentiel ainsi que des guides et outils pour équiper les administrations avec les

compétences nécessaires à la réussite des transformations. Le nouveau site internet de la DITP donne un accès plus facile à ces ressources et organise la mise à disposition des experts internes auprès des administrations. Ainsi, avant de recourir à des prestations externes en facilitation, les administrations peuvent identifier si des experts internes sont disponibles. Enfin, une expertise de co-développement est proposée pour aider les agents publics à se développer ensemble pour faire face aux défis de la transformation publique.

3. Territorialisation de l'action publique

La création de 20 budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux au sein du programme en 2023 et 2024 confie aux préfets la responsabilité des crédits mis à leur disposition par le responsable du P349, et a permis de modifier en profondeur la capacité d'intervention du P349 auprès des administrations déconcentrées. Chaque BOP régional est doté d'unités opérationnelles (UO) départementales et d'une UO régionale. Cette évolution est cohérente avec la stratégie de la DITP et la circulaire PM du 10 mars 2021 relative à l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

En particulier, la DITP a appuyé la montée en puissance des laboratoires interministériels d'innovation territoriale (25 ETP et 3 M€) pour permettre aux préfets de disposer de ressources internalisées dans la conduite de projets locaux d'innovation et d'expérimentation pour mieux adapter les politiques publiques aux besoins du terrain. Ces laboratoires, centres d'expertises mutualisés (design de service, intelligence collective, participation citoyenne...), travaillent de concert, de manière décloisonnée et collaborative, avec les agents publics, les élus et la société civile (citoyens, associations, entreprises).

Une enveloppe de 2 M€ a été déléguée aux préfets, conformément aux orientations actées lors du débat budgétaire au Parlement, afin de rendre l'action de l'État plus lisible et mieux coordonner sa communication pour qu'elle soit plus efficace.

Enfin, le P349 a porté une partie des dépenses en faveur du réseau des **France Services**, au travers d'une convention de financement avec l'ANCT pour 3 M€ visant principalement à financer les formations des conseillers, et d'une enveloppe de 1,5 M€ pour financer les campagnes de communication.

4. Consolidation des plateformes numériques de la DITP et intégration de l'IA

L'application PILOTE a été consolidée et permet de coordonner et de suivre la mise en œuvre effective des politiques prioritaires du Gouvernement « jusqu'au dernier kilomètre » et des feuilles de route interministérielle des préfets. Il est complété par le baromètre des résultats de l'action publique, outil de transparence et de valorisation de l'action gouvernementale à la maille de chaque territoire.

La plateforme **Services Publics +**, qui appuie le programme d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité des services publics, a également été développée selon les orientations données à la DITP de permettre aux Français de participer effectivement à l'évaluation de la qualité du service rendu par les administrations avec lesquelles elles sont en contact et de donner directement leur avis, participant ainsi activement à l'amélioration continue du service public.

La plateforme Services Publics + a intégré avec succès l'**intelligence artificielle** pour une analyse rapide et neutre des retours des usagers et pour en faire des synthèses à la disposition du Gouvernement. A l'occasion du « Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle » du 6 au 11 février 2025, la DITP a d'ailleurs été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt international de la direction générale des entreprises « l'IA au service de l'efficacité » et a été récompensée lors du IA Business Day, au titre des administrations.

5. Le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

Le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) est un levier pour accélérer les projets à fort impact des administrations. Il permet de mettre en œuvre les investissements pour concevoir et développer des transformations ambitieuses et accompagner le changement.

L'année 2024 a été marquée par l'achèvement de la plupart des projets ayant bénéficié des attributions de crédits entre 2018 et 2022, permettant de poursuivre la phase de bilan. Les retards constatés dans l'exécution des projets étaient induits par des raisons liées aux contraintes réglementaires et par des chocs exogènes ayant entraîné un glissement complet de calendriers incompressibles. Le resserrement du suivi réalisé par la DITP et les recrutements intervenus fin 2023 ont permis d'approfondir le suivi et l'accompagnement des projets, notamment lorsqu'ils présentaient des retards, ou de mettre un terme à leur cofinancement lorsque les engagements contractuels et objectifs n'étaient pas tenus.

Aucun comité d'investissement n'a pu être organisé en 2024 : à défaut de report de crédits pour financer les dépenses en retard des projets lauréats du FTAP, la totalité des crédits ouverts en LFI 2024 a été fléchée vers l'apurement de la première série de projets sélectionnés et le financement des projets retenus en 2023, conformément aux programmations contractuelles d'exécution des dépenses.

En 2023, un dispositif de gestion déconcentrée de crédits, le « FTAP déconcentré », avait été ouvert, à la main des préfets, devenus responsables de BOP. Les projets émanant des expressions de besoin au plus proche du terrain sont retenus par les SGAR et soumis pour avis aux CBR. Les projets ont largement pu être réalisés en 2024 pour un financement total d'environ 5 M€.

En termes d'exécution des crédits du FTAP, l'année 2024 constitue une année marquée par la résorption de l'essentiel des retards d'exécution sur les projets cofinancés par le FTAP. Dès le début d'année, les lauréats dont les projets devaient se terminer en 2024 ou avant ont été notifiés de l'impossibilité de bénéficier de crédits en 2025. Ils ont été accompagnés dans la finalisation des dépenses de leurs projets.

Fin 2024, les 149 projets ou guichets retenus sur le FTAP totalisaient ainsi une allocation de 862 M€ de financements initiaux. Les annulations de crédits intervenues sur certains projets pour plus de 80 M€ (soit près de 10 % des montants initialement alloués) portent le montant net de crédits attribués à 785 M€, dont 696,5 M€ sur la première enveloppe (2018-2022) et 88,8 M€ sur la deuxième enveloppe. L'exécution cumulée des crédits ouverts sur le FTAP s'élevait fin 2024 à 706,8 M€ en AE et 682,3 M€ en CP, ce qui correspond respectivement à 90 % des AE et 87 % des CP programmés dans les contrats de transformation de 2018 à 2024 (montants nets de près de 10 % déprogrammés).

6. Le Fonds vert de l'État

En 2024, les reports accordés au P349 ont permis de financer le fonds vert de l'État lancé par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques pour accélérer la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire PM du 21 novembre 2023 relative au plan de transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE).

La DITP a assuré le secrétariat du Fonds vert de l'État (FVE), en lien avec le commissariat général au développement durable et les directions pilotes concernées.

L'action du FVE a permis d'appuyer 10 ministères et 16 préfetures pour accélérer leur « plan de transformation écologique ». Le cofinancement apporté par le FVE s'est élevé à 21,6 M€ d'AE et 19,6 M€ de CP en 2024, supportés au programme 349.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Mise en œuvre des projets financés par le FTAP

OBJECTIF 3 : Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen

INDICATEUR 3.1 : Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique

INDICATEUR 3.2 : Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)

OBJECTIF 4 : Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics

INDICATEUR 4.1 : Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +

OBJECTIF 5 : Proposer une offre de service de conseil interne à l'Etat adaptée aux besoins des administrations

INDICATEUR 5.1 : Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	90	Sans objet	45	Sans objet	donnée non retenue	45
Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection	%	60	100	100	Sans objet	donnée non retenue	100

Commentaires techniques

Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de dépôt du projet complet (après accompagnement le cas échéant) et la date de validation des projets lauréats par le comité d'investissement du FTAP

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : Ratio du nombre de projets pour lesquels le contrat est signé dans les six mois* après leur sélection et du nombre de projets sélectionnés en comité d'investissement (*anciennement : contrats signés l'année de la sélection des projets)

ANALYSE DES RESULTATS

Aucun comité d'investissement du FTAP ne s'est tenu en 2024, les capacités d'investissement du FTAP ayant été réaffectés vers le Fonds vert de l'État (FVE). Deux comités FVE ont été organisés et ont donné lieu à la signature de contrats de transformation écologiques dans le mois suivant la stabilisation des crédits alloués. Ceci ne constitue cependant pas des projets du FTAP si bien que l'indicateur 1 est sans objet en 2024. Les cibles sont maintenues pour 2025.

OBJECTIF**2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers	%	44	64	80	Sans objet	donnée non retenue	80
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents	%	100	100	80	Sans objet	donnée non retenue	80

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats. L'impact direct sur les agents et/ou usagers est également signalé par les porteurs de projets.

Mode de calcul : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets du FTAP sélectionnés dans l'année

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

ANALYSE DES RESULTATS**Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents**

Sur l'année 2024, concernée par l'indicateur, aucun projet nouveau n'a été retenu sur le FTAP.

En conséquence, parmi les 149 projets retenus jusqu'à la fin 2023, le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de service aux usagers demeure de 67 % (100 projets), et le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de travail des agents demeure à 87 % (130 projets).

INDICATEUR**2.2 – Mise en œuvre des projets financés par le FTAP**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des projets achevés	%	32	35	75	77	cible atteinte	95
Retour sur investissement constaté des projets financés	%	1,5	1,4	1,4	1,3	absence amélioration	1,4

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats et les montants d'économies déclarées par les candidats puis ajustés lors des enquêtes de suivi

Mode de calcul : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

ANALYSE DES RESULTATS

Part des projets achevés

A la fin 2024, parmi les 149 projets retenus en comité d'investissement, 115 sont terminés et 34 continuent à bénéficier d'un accompagnement ou d'un financement.

Cette amélioration de l'indicateur est liée à la mobilisation des porteurs sur le bon déploiement des projets et respect des calendriers, avec l'accompagnement et le suivi renforcés des équipes du FTAP

Elle est intrinsèquement corrélée à la fin de l'octroi de crédits aux projets en retard sur la séquence de dépense prévue au contrat de transformation. Les lauréats de projets devant se terminer en 2024 ou qui auraient déjà dû se terminer avant ont été notifiés de l'obligation de finaliser leurs dépenses avant la fin d'année 2024. Tout crédit non engagé fin 2024 sur ces projets est déprogrammé, sur la base des divergences constatées entre la vie des projets et les termes des contrats de transformation.

Retour sur investissement

Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs de projets résultent de la réduction des coûts de fonctionnement et des emplois supprimés ou redéployés.

En plus de ces économies « directes », les projets lauréats génèrent aussi des économies « indirectes » pérennes, qui peuvent être liées soit à l'« évitement » de dépenses certaines ou très probables en l'absence de la réalisation du projet (réduction de coûts de contentieux et d'investissements etc.), soit à une plus grande efficacité de politiques publiques grâce aux projets menés (par exemple, une politique de prévention accrue qui réduit la mobilisation de dispositifs publics de prise en charge).

Au-delà des économies, certains projets ont permis d'augmenter le niveau de ressources perçues par l'État (optimisation des processus de recouvrement, lutte contre la fraude), avec des recettes complémentaires annuelles (recettes fiscales principalement).

Au fil des enquêtes menées auprès des porteurs de projets, une analyse des économies attendues est réalisée. Elle a consisté en amont à catégoriser des typologies fines et à les séquencer dans le temps. Ainsi, fort des éléments déclaratifs remontés par les porteurs de projets sur la base des analyses des demandes de financement, les ambitions initiales du FTAP en matière d'économies sont confirmées sur la base des données suivantes :

- Des économies totales de 1 030 M€ constituées du montant total cumulé des économies directes estimées sur la durée de réalisation des projets lauréats du FTAP, dont 512 M€ d'économies annuelles récurrentes, confirmées par les porteurs à la faveur d'une enquête lancée au printemps 2024 ;
- En octobre 2024, 430 M€ d'économies étaient déclarées réalisées par les porteurs des projets ;
- A l'issue du déploiement des projets, environ 5 162 ETP seront supprimés, et 5 414 seront redéployés sur des tâches à plus forte valeur ajoutée ou pour absorber à nombre de ressources égal un volume d'activités plus élevés, parfois consécutif à la création d'un nouveau service à destination des citoyens. Ces données sont issues des déclarations des porteurs. Elles concernent la période de réalisation des projets et jusqu'à trois années après leur achèvement.

Aux économies directes générées par les projets, s'ajoutent 93 M€ de recettes supplémentaires récurrentes annuelles. Les résultats de l'enquête renseignée par les porteurs de projets fin 2024 laissent apparaître des tendances positives mais, au global, ne peuvent être exploitées pour construire une réalisation fiable de l'indicateur pour l'année 2024.

Une nouvelle méthodologie d'enquête va être mise en œuvre pour fiabiliser les résultats de cet indicateur stratégique pour rendre compte de la performance des projets accompagnés par le FTAP.

La totalité des économies ne pourra être observée qu'à l'aune du déploiement complet des projets.

OBJECTIF

3 – Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen

INDICATEUR

3.1 – Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique	Nb	Non déterminé	330 000	1 700 000	245 000	absence amélioration	1 900 000

Commentaires techniques

Sources des données : Eulerian – Solution de mesure d'audience du Service d'informations du Gouvernement.

Mode de calcul : Nombre de visiteurs des pages du baromètre des résultats de l'action publique (<https://gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement>) durant l'année civile.

ANALYSE DES RESULTATS

Le baromètre de l'action publique a fait l'objet d'une nouvelle version mise en ligne en avril 2023, avec un design entièrement revu (<https://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires>). Il s'agit d'un support d'information sur l'avancement des politiques prioritaires du Gouvernement, depuis leur ambition portée au niveau national jusqu'à leur mise en œuvre au niveau territorial.

Cette nouvelle version permet aux utilisateurs :

- de consulter les résultats d'un axe pris dans son ensemble, à l'appui de statistiques dédiées et de fiches explicatives (par exemple : « Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays »)
- de consulter, parmi 60 chantiers, regroupés par axes ou thématiques (Écologie, Culture, ...), les résultats pour un territoire donné, du niveau national à la maille départementale.

La baisse de fréquentation constatée au cours de l'année 2024 est justifiée par la situation politique et institutionnelle qui n'a pas conduit à intensifier l'usage de cet outil.

INDICATEUR**3.2 – Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)	%	Non déterminé	76	100	94,5	amélioration	100

Commentaires techniques

Sources des données : base de données des outils de pilotage. Le taux de complétude se calcule à partir des deux champs « Synthèse » et « Météo » à remplir par tous les territoires, (région et département), et ce pour les réformes prioritaires faisant l'objet d'un pilotage territorial.

Mode de calcul : nombre de champs synthèse et météo complétés par les territoires / nombre total de champs synthèse et météo disponible pour l'ensemble des territoires.

ANALYSE DES RESULTATS

L'accompagnement des directeurs de projet par la DITP a été renforcé à haut niveau par une nouvelle équipe dédiée. Les taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre s'élèvent à 100 % pour les administrations centrales et 89 % pour les responsables locaux des mailles départementales et régionales.

La territorialisation des objectifs et du suivi a bien progressé. Les visites de terrain ont été renforcées, ce qui a ajouté de la proximité dans l'appropriation de la méthode de pilotage par les résultats.

OBJECTIF**4 – Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics****INDICATEUR****4.1 – Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +	Nb	Non déterminé	2 480 000	2 300 000	2 300 000	cible atteinte	2 500 000

Commentaires techniques

Au 31 décembre 2024, la plateforme a comptabilisé : 2,3 millions de visiteurs uniques, 2,5 millions de visites et 13 millions de pages vues

Source des données : stats.plus.modernisation.gouv.fr à partir de l'outil Matomo, solution de mesure d'audience interne DITP

Mode de calcul : nombre de visiteurs uniques ayant fréquentés le site internet et mobile www.plus.transformation.gouv.fr durant l'année civile. Cet indicateur est composé à partir des statistiques disponibles dans le cadre de l'exploitation du site internet

ANALYSE DES RESULTATS

La cible présentée pour 2024 était de 2 300 000 VU et le constaté est conforme à la prévision.

Services Publics+ est un programme de qualité de service qui repose sur 8 engagements communs à tous les services publics en contact avec les usagers. Inscrit dans la continuité de la charte Marianne, créée il y a une quinzaine d'années, ce programme vise à améliorer continuellement la qualité des services rendus aux usagers. Services Publics+ vise à diffuser une démarche d'amélioration continue partagée pour des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces pour tous les Français. Les usagers sont incités à donner leur avis sur les services publics, via la fonctionnalité « Je donne mon avis avec Services Publics+ ». Ces avis permettent d'identifier les priorités à adresser pour améliorer les services. Un label de qualité de service récemment créé atteste, par un tiers indépendant, du respect des engagements du programme Services publics +. Il valorise le travail et l'implication des agents.

Le programme s'impose à toutes les administrations en relation avec des usagers, par arrêté interministériel du 31 août 2023 et rassemble 14 ministères, 48 réseaux de services publics et 3,7 millions d'agents autour d'une ambition commune : renforcer la relation de confiance et la proximité entre le service public et ses bénéficiaires.

La progression du volume d'avis « Je Donne Mon Avis » (105 000 expériences cumulées déposées pour 500 000 réactions d'expériences similaires vécues par d'autres usagers) est le résultat d'une stratégie de référencement sur les moteurs de recherche comme Google (158M de vues sur le moteur pour 5.2M de clics) qui a permis de développer l'audience. La plateforme a ainsi comptabilisé, en 2024, plus de 2.3 millions de visiteurs uniques et 13 millions de pages vues (2/3 par mobile). La progression de l'audience de Services Publics + en fait un dispositif qui parvient à capter la parole et le ressenti des usagers. Parmi les utilisateurs qui visitent Services Publics+, une part significative (90 % de l'audience) se fait l'écho d'une expérience vécue avec les services publics.

OBJECTIF

5 – Proposer une offre de service de conseil interne à l'Etat adaptée aux besoins des administrations

INDICATEUR

5.1 – Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations	Note sur 5	Non déterminé	4,9	5	4,54	absence amélioration	5

Commentaires techniques

Source des données : Enquête qualitative adressée aux bénéficiaires des missions d'accompagnement

Mode de calcul : Moyenne de l'évaluation globale de la qualité d'intervention de la DITP sur un ensemble de 7 missions conduites par la DITP au bénéfice des administrations en 2024 (sur 13 évaluations demandées), entièrement internalisées (6) ou avec l'appui de prestataires externes (1).

ANALYSE DES RESULTATS

Les administrations accompagnées en 2024 par la DITP dans leurs projets de transformation soulignent le professionnalisme, la posture et l'apport méthodologique des agents de la DITP, ainsi que leur capacité à accélérer les projets dans des délais contraints et des écosystèmes complexes.

Les axes d'amélioration portent principalement sur l'issue des interventions (aide à la priorisation des actions identifiées à mettre en œuvre, approfondissement des transferts de compétences, réunion de suivi plusieurs mois après l'accompagnement).

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	1 500 000	51 025 531 59 309 282	30 364 686 19 892 885	40 123 143 12 789 485	-2 789 315	123 013 360 89 202 337	123 013 360
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		19 150 000 10 850 893	1 000 000 2 318 838	500 000 860 853		20 650 000 14 030 584	20 650 000
04 – Renouveau démocratique		1 800 000 492 071		227 664		1 800 000 719 735	1 800 000
Total des AE prévues en LFI	1 500 000	71 975 531	31 364 686	40 623 143	0	145 463 360	145 463 360
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 470 000		+15 652 357 (hors titre 2)			+14 182 357	
Total des AE ouvertes	30 000		159 615 717 (hors titre 2)			159 645 717	
Total des AE consommées	0	70 652 246	22 211 723	13 878 002	-2 789 315	103 952 656	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	1 500 000	63 497 993 84 108 376	30 533 311 51 530 577	44 842 929 16 817 772	221 900	140 374 233 152 678 624	140 374 233
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		18 150 000 14 055 564	2 000 000 1 786 462	500 000 1 034 532		20 650 000 16 876 557	20 650 000
04 – Renouveau démocratique		1 800 000 855 454		227 664		1 800 000 1 083 118	1 800 000
Total des CP prévus en LFI	1 500 000	83 447 993	32 533 311	45 342 929	0	162 824 233	162 824 233
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 470 000		+13 246 788 (hors titre 2)			+11 776 788	
Total des CP ouverts	30 000		174 571 021 (hors titre 2)			174 601 021	
Total des CP consommés	0	99 019 393	53 317 039	18 079 968	221 900	170 638 299	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	4 600 000	125 946 250 63 707 552	71 970 000 28 074 676	38 983 750 18 406 468	-4 695 756	241 500 000	241 500 000 105 492 940
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		14 640 000 16 649 728	2 000 000 4 462 113	410 000 810 649		17 050 000	17 050 000 21 922 490
04 – Renouveau démocratique		100 000 1 203 079		182 060		100 000	100 000 1 385 139
Total des AE prévues en LFI	4 600 000	140 686 250	73 970 000	39 393 750	0	258 650 000	258 650 000
Total des AE consommées	0	81 560 359	32 536 789	19 399 177	-4 695 756		128 800 569

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	4 600 000	110 220 000 65 707 264	45 288 000 45 251 165	30 192 000 35 082 851	9 581 864	190 300 000	190 300 000 155 623 144
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		14 640 000 14 761 644	2 000 000 4 167 398	410 000 753 579		17 050 000	17 050 000 19 682 622
04 – Renouveau démocratique		100 000 684 427		182 060		100 000	100 000 866 487
Total des CP prévus en LFI	4 600 000	124 960 000	47 288 000	30 602 000	0	207 450 000	207 450 000
Total des CP consommés	0	81 153 335	49 418 563	36 018 490	9 581 864		176 172 253

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	1 500 000	0	0	1 500 000	0
Rémunérations d'activité	0	1 500 000	0	0	1 500 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	81 560 359	71 975 531	70 652 246	81 153 335	83 447 993	99 019 393
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 038 833	71 975 531	64 937 742	68 331 809	83 447 993	93 214 889
Subventions pour charges de service public	12 521 526	0	5 714 504	12 821 526	0	5 804 504
Titre 5 – Dépenses d'investissement	32 536 789	31 364 686	22 211 723	49 418 563	32 533 311	53 317 039
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 329 732	169 134	3 960 131	10 710 132	11 433 957	32 399 175

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 857 649	31 195 552	12 286 984	20 359 023	21 099 354	14 953 256
Subventions pour charges d'investissement	18 349 408	0	5 964 608	18 349 408	0	5 964 608
Titre 6 – Dépenses d'intervention	19 399 177	40 623 143	13 878 002	36 018 490	45 342 929	18 079 968
Transferts aux entreprises	60 984	0	78 000	100 984	0	78 000
Transferts aux collectivités territoriales	902 071	0	1 652 673	707 784	0	1 834 570
Transferts aux autres collectivités	18 436 122	40 623 143	12 147 329	35 209 722	45 342 929	16 167 398
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-4 695 756	0	-2 789 315	9 581 864	0	221 900
Dotations en fonds propres	-4 695 756	0	-2 789 315	9 581 864	0	221 900
Total hors FdC et AdP		145 463 360			162 824 233	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 470 000			-1 470 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+15 652 357			+13 246 788	
Total*	128 800 569	159 645 717	103 952 656	176 172 253	174 601 021	170 638 299

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2024		1 194 404		661 033				
Total		1 194 404		661 033				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		90 183 165		29 651 859				
Total		90 183 165		29 651 859				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					500 000	9 766 908	500 000	9 766 908
Total					500 000	9 766 908	500 000	9 766 908

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		58 952		58 952	430 000		430 000	
Total		58 952		58 952	430 000		430 000	

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					540 000	66 017 256	540 000	7 358 148
Total					540 000	66 017 256	540 000	7 358 148

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		91 436 521		30 371 844	1 470 000	75 784 164	1 470 000	17 125 056

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	1 500 000	121 513 360 89 202 337	123 013 360 89 202 337	1 500 000	138 874 233 152 678 624	140 374 233 152 678 624
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		20 650 000 14 030 584	20 650 000 14 030 584		20 650 000 16 876 557	20 650 000 16 876 557
04 – Renouveau démocratique		1 800 000 719 735	1 800 000 719 735		1 800 000 1 083 118	1 800 000 1 083 118
Total des crédits prévus en LFI *	1 500 000	143 963 360	145 463 360	1 500 000	161 324 233	162 824 233
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 470 000	+15 652 357	+14 182 357	-1 470 000	+13 246 788	+11 776 788
Total des crédits ouverts	30 000	159 615 717	159 645 717	30 000	174 571 021	174 601 021
Total des crédits consommés	0	103 952 656	103 952 656	0	170 638 299	170 638 299
Crédits ouverts - crédits consommés	+30 000	+55 663 061	+55 693 061	+30 000	+3 932 722	+3 962 722

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 500 000	143 963 360	145 463 360	1 500 000	161 324 233	162 824 233
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	1 500 000	143 963 360	145 463 360	1 500 000	161 324 233	162 824 233

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Un transfert en PLF 2024 prévoit l'ouverture des crédits dédiés au financement du dispositif des conseillers numériques France services (action 03) sur le programme 343 (plan France très haut débit) au lieu de l'action 03 du programme 349.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 349 a été concerné par trois objets du décret n° 2004-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits lors de la première campagne de l'exercice 2024, pour un total net sortant de 0,37 M€ ventilé comme suit :

- 1/ un transfert entrant de 85 568 € AE=CP (HT2) en provenance du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Cohésion des territoires » destiné au financement du remboursement de crédits du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) exécutés pour le projet SI-EXPLOC (prévention des expulsions) ;
- 2/ un transfert sortant de 26 616 € AE=CP (HT2) vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'agencement du stand de l'État au salon Vivatech ;
- 3/ un transfert sortant de 430 000 € en titre 2 vers le programme destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement du programme d'internalisation des compétences des Laboratoires d'innovation territoriales au travers du dispositif dit « des 3 % ».

Le programme 349 n'a pas été concerné par la seconde campagne de transferts et de virements de l'exercice 2024.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les reports de crédits sur fonds de concours relatif au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA, 1-2-00774) correspondent au reliquat des conventions de financement avec la Caisse des dépôts pour un montant de 1 194 405 € en AE et 661 034 € en CP.

Ce report a permis de reconstituer la chronique des ouvertures de crédits sur ce fonds ce concours et des dépenses y afférentes, et d'éclaircir les incohérences (AE > CP) pour conclure au juste niveau du reliquat de 661 033 € en AE=CP et annuler le différentiel en fin de gestion 2024. Ce reliquat sera reporté en 2025 afin de statuer sur ses possibilités d'emploi ou sa rétrocession.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 500	7 917 985	7 925 485	7 500	8 872 833	8 880 333
Surgels	1 492 500	67 866 179	69 358 679	1 492 500	8 252 223	9 744 723
Dégels	-930 000	-9 766 908	-10 696 908	-930 000	-9 766 908	-10 696 908
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	570 000	66 017 256	66 587 256	570 000	7 358 148	7 928 148

Outre la mise en réserve initiale, l'exercice 2024 a été marqué par plusieurs gels complémentaires sur le programme 349, dans la perspective du décret d'annulation du 21 février 2024 puis en novembre 2024 en HT2 et en décembre 2024 pour le reliquat en T2.

Le montant d'AE reporté de 2023 au-delà du montant de CP dans la perspective du financement du Fonds vert de l'État (FVE) a fait l'objet d'un gel complémentaire afin de garantir que ces crédits ne soient pas engagés sans que les CP correspondants ne soient budgétisés.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 159 615 717	CP ouverts en 2024 * (P1) 174 571 021
AE engagées en 2024 (E2) 103 952 656	CP consommés en 2024 (P2) 170 638 299
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 156	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) 94 586 896
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 55 662 905	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 76 051 404

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 99 482 508				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 171 564				
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 99 654 072	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 94 586 896	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 5 067 177
	AE engagées en 2024 (E2) 103 952 656	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 76 051 404	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 27 901 252
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 32 968 429
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 30 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 2 968 429

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

De façon générale, les dépenses du programme 349 hors FTAP ont vocation à être payées au plus tard l'année suivant celle de leur engagement, excepté les dépenses d'évolution et de tierce maintenance applicative des plateformes pour le quatrième trimestre pour environ 0,5 M€.

Concernant le FTAP, la plupart des projets ont été soldés fin 2024, mais certains projets prévoient de réaliser leurs derniers paiements en 2026, dont une partie concernant des engagements antérieurs à 2025 (ex : solde du Datacenter).

Enfin, les opérations d'apurement réalisées avec les porteurs de projets du FTAP tout au long de l'année 2024 ont permis de finaliser l'essentiel des EJ anciens, souvent sans nécessiter de mise en paiement.

Justification par action

ACTION

01 – Fonds pour la transformation de l'action publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	1 500 000	121 513 360 89 202 337	123 013 360 89 202 337	1 500 000	138 874 233 152 678 624	140 374 233 152 678 624

Après une première enveloppe de 780 M€ de 2018 à 2022, une deuxième enveloppe pluriannuelle de 330 M€ a été annoncée début 2023 sur le FTAP pour les années 2023 à 2027. Des comités d'investissement ont ainsi pu être organisés jusqu'en 2023. Cependant, les ouvertures de crédits successives en lois de finances initiales n'atteignent pas les montants annoncés. De plus, les reports de charges sur les anciens projets ne sont plus financés par les reports de crédits correspondants, et ont mobilisé l'essentiel des ressources budgétaires du FTAP en 2024. Sur la période 2018 à 2024, le cumul des ouvertures de crédits nettes d'annulations sur le FTAP sont inférieures à 800 M€ en AE et à 750 M€ en CP par rapport au 1,1 milliard d'euro cumulés annoncé.

Aucun comité d'investissement n'a pu être organisé en 2024 : à défaut de report de crédits sur les dépenses en retard, la totalité des crédits ouverts a dû être fléchée dans la perspective de l'apurement de la première série de projets sélectionnés et du financement des projets retenus en 2023, conformément aux programmations contractuelles d'exécution des dépenses.

Par ailleurs, pour certains projets, il a été décidé de procéder à des retraits des crédits alloués en cas de divergence entre la vie du projet et les termes du contrat de transformation, parfois avec effet immédiat au premier trimestre 2024 suite aux annulations de crédits, et plus généralement en fixant la fin d'année 2024 comme date butoir pour l'exécution des derniers crédits. Fin 2024, ces retraits dépassent 80 M€ soit près de 10 % des montants initialement alloués, et peuvent concerner aussi bien des projets dont le périmètre a été réajusté avec abandon de certaines briques, que des désistements des porteurs, des reliquats non exécutés en fin de projet ou bien des fins de financement liées à des révisions significatives des projets lauréats.

L'exécution des projets bénéficiant de crédits sur le FTAP en 2024 se porte au total à 67,72 M€ en AE et 133,14 M€ en CP, hors fonds vert de l'État (21,56 M€ en AE et 19,59 M€ en CP), mais se trouve arithmétiquement minorée par les retraits d'engagements antérieurs intervenus pour près de 5 M€ en 2024 dans le cadre d'apurements budgétaires et de rectifications d'imputations qui ont permis de finaliser la plupart des projets. L'exercice budgétaire 2024 a été particulièrement marqué par la fin de la plupart des projets retenus entre 2018 et 2022, ce qui explique l'importance des retraitements.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 500 000		1 500 000	
Rémunérations d'activité	1 500 000		1 500 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	51 025 531	59 309 282	63 497 993	84 108 376
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	51 025 531	56 594 778	63 497 993	81 303 872
Subventions pour charges de service public		2 714 504		2 804 504
Titre 5 : Dépenses d'investissement	30 364 686	19 892 885	30 533 311	51 530 577
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	169 134	3 913 150	11 433 957	32 194 850
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	30 195 552	10 015 127	19 099 354	13 371 119
Subventions pour charges d'investissement		5 964 608		5 964 608
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 123 143	12 789 485	44 842 929	16 817 772
Transferts aux entreprises		72 400		72 400
Transferts aux collectivités territoriales		1 283 920		1 283 920
Transferts aux autres collectivités	40 123 143	11 433 165	44 842 929	15 461 452
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-2 789 315		221 900
Dotations en fonds propres		-2 789 315		221 900
Total	123 013 360	89 202 337	140 374 233	152 678 624

La présentation ci-après propose une répartition des dépenses par titre budgétaire des projets cofinancés par le FTAP selon le champ ministériel du porteur du projet. Les détails des thématiques des dépenses réalisées dans le cadre de ces projets et de leurs objectifs ont vocation à se trouver présentés dans les RAP des programmes budgétaires des porteurs des projets. Un focus est ensuite proposé sur les crédits alloués aux guichets numériques thématiques pilotés par la DINUM dans le cadre du FTAP, aux crédits déconcentrés du FTAP et au Fonds vert de l'État (hors FTAP, mais supporté à l'action 0349-01).

Les dépenses de fonctionnement (T3) et d'investissement (T5) concernent des commandes passées par les porteurs de projet bénéficiant de crédits sur le FTAP et de délégations de gestion leur permettant d'exécuter directement les crédits mis à leur disposition, suivant un contrôle préalable, par les directeurs d'investissement de l'équipe FTAP, de l'éligibilité des devis présentés au contrat de transformation du projet concerné.

Les dépenses d'intervention (T6) voire d'opérations financières (T7) traduisent des versements réalisés au profit d'opérateurs portant ou concourant à porter des projets bénéficiant d'un cofinancement sur le FTAP. Leur montant est systématiquement en AE ≤ CP, ce qui traduit qu'il s'agit généralement des versements des soldes sur les projets concernés. Pour ces types de dépenses, les justificatifs sont sollicités pour un contrôle a posteriori, et peuvent donner lieu à une demande de rétrocession totale ou partielle au regard de l'emploi réel des crédits versés et de son éligibilité à la part du contrat de transformation cofinancée via le FTAP.

1 – Les crédits du FTAP alloués aux projets des ministères

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (0,46 M€ en CP)

Le Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV) a bénéficié du versement du solde de la subvention prévue au projet Calypso pour 465 000 € en CP en titre 6.

Ministère des Armées (0,07 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)

Deux projets du Ministère des Armées ont bénéficié des crédits de fonctionnement (titre 3) du FTAP en 2024, à savoir l'outillage pour le capacitare renforcé (70 416 € en AE et 2 346 065 € en CP) et la Maison numérique et des blessés et des familles (4 732 € en AE et 99 547 € en CP).

Ministère de la Culture (2,82 M€ en AE et 3,57 M€ en CP)

Cinq projets du Ministère de la Culture ont bénéficié des crédits du FTAP en 2024 pour 2 824 293 € en AE et 3 572 730 € en CP ventilés par titres comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 524 293	2 839 397
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0	433 333
DÉPENSES D'INTERVENTION	300 000	300 000
Total	2 824 293	3 572 730

Le détail par projet est le suivant :

- La BNF a bénéficié du versement du solde de la subvention prévue au projet MISAOA pour 433 333 € en CP (titre 5) ;
- Le projet de Simplification des démarches et amélioration de l'expérience usagers et agents des DRAC a bénéficié de 494 983 € en AE et 596 185 € en CP (titre 3) ;
- Le projet Collectif Objets des services numériques du ministère de la culture a bénéficié de 238 536 € en AE et de 452 376 € en CP (titre 3) ;
- Le projet de l'INRAP a bénéficié du solde de la subvention prévue au projet de plateforme de données « ARCHIPEL » pour 300 000 € en AE et en CP (titre 6) ;
- L'opéra de Paris (ONP) a bénéficié du versement du solde de la subvention prévue au projet de Transformation de l'ONP pour 1 830 000 € en AE et en CP (titre 3).

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (0,09 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)

Les deux projets relatifs au Registre de l'État Civil Électronique (RECE et RECE2) du Ministère l'Europe et des affaires étrangères ont bénéficié de 88 211 € en AE et 212 083 € en CP sur le FTAP en 2024, selon la ventilation par titres suivante :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	125	73 534
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	88 086 *	138 549
Total	88 211	212 083

* Les dépenses d'investissement en AE pour 88 211 € résultent de la différence entre de nouveaux engagements pour 138 674 € sur RECE 2 et le retrait de 50 463 € antérieurement engagés sur RECE.

Sur le champ ministériel des affaires étrangères, il est également à noter que le FTAP a contribué, par l'intermédiaire du guichet d'efficacité opérationnelle de la DITP (rattachée à la section suivante concernant les MEF), au financement d'une mission d'accompagnement dans les consulats visant, notamment, à réduire les délais de délivrance des titres d'identité.

Ministère en charge du travail et de la santé (2,85 M€ en AE et 3,10 M€ en CP)

Les deux projets portés par des ARS, soit Allocation Ressources ARS et GED-GEC en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la partie du projet Inserjeunes réalisée par les ministères sociaux ont bénéficié de 2 848 163 € en AE et 3 100 923 € en CP en titre 3.

Ministères économiques et financiers et en charge de la transformation publique (12,16 M€ en AE et 17,26 M€ en CP)

Dix-sept projets des ministères économiques et financiers ont bénéficié des crédits du FTAP en 2024 pour 6 462 538 € en AE et 7 913 562 € en CP ventilés par titres comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 506 555	11 004 472
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 116 900	6 494 483
DÉPENSES D'INTERVENTION	-544 396	
Total	13 079 059	17 498 955

Les dépenses de fonctionnement ont concerné les projets de la DGFIP (Ciblage fraude, Foncier innovant, Ficoba 3, le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme, l'unification du recouvrement fiscal), de la DGDDI (3D, Télémac) et d'autres directions des MEF comme la DGCCRF (Contrôles DGCCRF dit projet SESAM), la DGAFP (Plateforme MENTOR), l'AIFE (Transformation numérique de la commande publique), le CISIRH (Renoï RH paye DSN), la mission France Recouvrement (Portail Pro) et la DITP (guichet d'efficacité opérationnelle).

Les dépenses d'investissement ont concerné les projets de la DGFIP (Ficoba 3, le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme, l'unification du recouvrement fiscal) de la DGDDI (Télémac, Datacenter) et d'autres directions des MEF comme l'AIFE (Facturation électronique, transformation numérique de la commande publique) ou la mission France Recouvrement (Portail Pro).

Enfin, 0,9 M€ de retraits d'engagements antérieurs viennent diminuer les engagements sur les projets des MEF en 2024 dans le cadre des apurements intervenus à la fin de plusieurs projets. Cela concerne notamment le montant négatif des dépenses d'intervention en AE, qui traduit le désengagement de crédits alloués au Portail commun du recouvrement et qui visaient à rembourser certaines dépenses réalisées par l'ACOSS pour 0,5 M€, suite à l'échéance fin 2023 d'une convention de remboursement dont le plafond n'a pas été atteint.

Ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (6,46 M€ en AE et 7,91 M€ en CP)

Onze projets du Ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont bénéficié des crédits du FTAP en 2024 pour 6 462 538 € en AE et 7 913 562 € en CP ventilés comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 451 482	3 265 285
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 618 435	1 179 811
DÉPENSES D'INTERVENTION	392 621	3 246 566
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	0	221 900
Total	6 462 538	7 913 562

Les dépenses de fonctionnement ont concerné les projets Digital workplace, la partie du projet Inserjeunes réalisée par l'Éducation nationale, le SI Décrochage scolaire, la Plateforme mutualisée RPA, et le projet SALLTO de l'Université de Lille.

Les dépenses d'investissement ont concerné uniquement le SI Décrochage scolaire.

Les dépenses d'intervention ont bénéficié aux projets de Parcours Flexibles en Licence de la DGSIP, EASI Lab de l'Université de Bordeaux, User first du CNRS, Support coopératif renforcé d'agents digitaux de l'AMUE, Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité de l'Université des Antilles, Développement d'une solution automatisée d'aide et d'assistance à la correction d'épreuves d'expression écrite en langue française de France Éducation International et à la partie du projet Inserjeunes réalisée par l'Éducation nationale.

Enfin, les dépenses d'opérations financières ont bénéficié à l'AMUE et au CNRS pour le solde des projets Support coopératif renforcé d'agents digitaux et User First.

Sur ce champ ministériel, il est également à noter que le FTAP a contribué, par l'intermédiaire du guichet d'efficacité opérationnelle de la DITP (rattachée à la section concernant les MEF), au financement de plusieurs missions

d'accompagnement dans les universités, notamment dans la perspective de l'amélioration de la qualité de service à l'étudiant et le déploiement du label « Services Publics + ».

Ministère de l'intérieur et des outre-mer (2,55 M€ en AE et 13,67 M€ en CP)

Treize projets du Ministère de l'intérieur et des outre-mer ont bénéficié des crédits du FTAP en 2024 pour 2 551 479 € en AE et 13 666 456 € en CP ventilés comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	743 990	8 342 513
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 328 482	5 323 944
DÉPENSES D'INTERVENTION	-164 946	0
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-2 356 047	0
Total	2 551 479	13 666 456

Les dépenses de fonctionnement du MIOM sur le FTAP en 2024 ont concerné les projets France Identité Numérique (FIN) et Ma procuration, le SI pour le pilotage et le suivi des Contrats de plan État-Régions (CPER), les projets de la Gendarmerie nationale (Ma GRH, NEO 2, Cloud Gen 2), la transformation de la police technique et scientifique portée par la Police Nationale, le SI Transport exceptionnel, la formation des conducteurs d'engin via simulateurs informatiques dynamiques portée par le Service militaire adapté, ou encore les projets Renoi RH, Estève et LabMinnov.

Les dépenses d'investissement du MIOM sur le FTAP en 2024 ont concerné les projets France Identité Numérique (FIN), les projets de la Gendarmerie nationale (Ma GRH, NEO 2, Cloud Gen 2), la transformation de la police technique et scientifique portée par la Police Nationale, le SI Transport exceptionnel, et la formation des conducteurs d'engin via simulateurs informatiques dynamiques portée par le Service militaire adapté, notamment au bénéfice des jeunes ultramarins.

Enfin, près de 2,6 M€ de retraits d'engagements antérieurs sont liés à la rectification d'erreurs d'imputations, notamment 2,34 M€ en titre 7 concernant le projet France Identité Numérique (FIN), qui ont fait l'objet d'un ré-engagement en titre 5 en vue du dernier versement de subvention à France Titres et près de 0,2 M€ d'engagements résiduels de la fin 2023 neutralisés sur le projet HIPE de l'OFII.

Ministère de la Justice (7,5 M€ en AE et 50,4 M€ en CP)

Les projets portés par le Ministère de la Justice ont bénéficié 7 499 936 € en AE et 50 441 488 € en CP. Ils se ventilent entre 7,5 M€ en AE et 22,4 M€ en CP sur le titre 3 et 28,1 M€ en CP en titre 5, sur les quatre projets relatifs à la Procédure Pénale Numérique (PPN), la prison expérimentale InSERRE Arras, le déploiement du numérique en détention, la télémédecine pénitentiaire et ATIGIP.

Ministère en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires (12,78 M€ en AE et 13,27 M€ en CP)

Les dix projets portés par le ministère en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires (notamment du logement) ont bénéficié des crédits du FTAP pour 12 783 004 € en AE et 13 266 420 € en CP en 2024, ventilés par titres comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 900 104	7 437 555
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 882 900	2 828 865
DÉPENSES D'INTERVENTION	3 000 000	3 000 000
Total	12 783 004	13 266 420

Les dépenses de fonctionnement ont concerné les projets de production d'un référentiel d'occupation et usage des sols dans le cadre de l'observatoire de l'artificialisation des sols (OCSGE), résorption bidonvilles, Sitadel, Espace numérique maritime, Histologe et SI SIAO (DIHAL)

Les dépenses de d'investissement ont concerné les projets de Surveillance navigation (Amélioration de la sécurité de la navigation maritime par l'IA), Sitadel et le SI SIAO de la DIHAL.

Les dépenses d'intervention ont concerné uniquement la subvention de 3 M€ versée à l'ANTAI dans le cadre du projet « Contrôles automatisés visant à diminuer la circulation de véhicules polluants et à améliorer la qualité de l'air » dit « ZFE ».

Services du Premier ministre et Direction interministérielle du NUMérique (3,08 M€ en AE et 2,32 M€ en CP)

Les services du premier ministre ont bénéficié de 806 490 € en AE et 913 797 € en CP, en titre 3, afin de financer les projets relatifs au système de design de l'État (engagements minorés de 133 k€ de retraits d'engagements antérieurs).

Rattachée aux services du Premier ministre, la Direction interministérielle du NUMérique (DINUM) a exécuté 2 270 133 € en AE et 1 403 866 € en CP, en titre 3, sur l'année 2024 dans le cadre de son projet Accès simplifié aux agents publics (ASAP) et de la fin du projet de Remplacement de la Plateforme d'Échange et de Confiance (PEC), distincts des six guichets thématiques présentés dans la section suivante.

2 – Les guichets numériques thématiques pilotés par la DINUM

La DINUM pilote six guichets numériques ouverts en 2022 et 2023 pour un total de 28 M€ sur trois ans, et s'adressant aux administrations et opérateurs de l'État autour des thématiques liées :

- à l'exploitation et la valorisation des données ;
- à des projets d'adaptation et de mise en exploitation sur un Cloud de confiance ou d'extension des offres de Cloud interne interministériel ;
- au design et accessibilité, visant à améliorer l'expérience utilisateur et l'accessibilité aux personnes handicapées des services ou produits numériques ;
- au numérique écoresponsable ;
- à la montée en compétence numérique des agents de l'État, visant le développement et l'expérimentation de dispositifs apprenants en vue de leur déploiement en interministériel ;
- opérer en confiance et en qualité des produits numériques interministériels.

En 2024, les dépenses sur ces six guichets s'élèvent à 13 210 008 € en AE et 12 492 402 € en CP, ventilés par titres comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 717 736	9 945 417
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	450 000	504 713
DÉPENSES D'INTERVENTION	2 042 272	2 042 272
Total	13 210 008	12 492 402

Depuis 2023, on dénombre 55 projets lauréats des guichets, dont 29 pour l'année 2024, au travers de cofinancements qui s'échelonnent entre 50 000 € et 1,1 M€ et pour un investissement total de 15,8 M€ à fin 2024. Pour ces projets, la majorité des dépenses concernent donc l'exercice 2024.

Presque toutes les administrations ont sollicité les guichets afin de soutenir des projets de nature variée se rapportant à de nombreux domaines de l'action publique. Cette variété se décline également dans les publics ciblés par les projets, que ce soit les citoyens dans leur quotidien (accès optimisé et simplifié aux démarches, meilleure information, réduction des délais de traitement des demandes, etc.) ou les agents publics dans leurs activités (amélioration des capacités d'analyse et de contrôle, outils collaboratifs, formation, etc.).

Les projets sont aussi caractérisés par la diversité des solutions techniques retenues. À cet égard, l'incubateur « AllIance » promeut le développement du recours aux technologies d'intelligence artificielle (IA) dans la sphère publique par l'identification et l'expérimentation de cas d'usages concrets et à impact. Cette démarche a permis de soutenir, au travers du guichet dédié à « l'exploitation, la valorisation et la circulation des données », 9 projets couvrant un large spectre de cas d'usage : traduction, synthèse documentaire, agents conversationnels et assistance à la programmation. L'année 2024 marque une accélération sur cette thématique et s'inscrit dans une tendance amenée à se poursuivre.

3 – Présentation des dépenses déconcentrées financées par le FTAP

Environ 50 M€ de crédits du FTAP ont été confiés à la gestion déconcentrée par les Préfets de région depuis la création du FTAP. D'une part, douze projets portés par les services déconcentrés ont bénéficié de 14,5 M€ alloués sur le FTAP suite à l'instruction de leurs candidatures, et d'autre part, une enveloppe déconcentrée de 35 M€ a été ouverte sur les trois dispositifs successifs de l'accompagnement de la réforme de l'OTE (2018-2022), du FTAP « convergence » (2022), puis du FTAP déconcentré mis en place en 2023.

La gestion du « FTAP déconcentré » poursuit l'objectif de répondre aux priorités suivantes : accompagner et accélérer la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement dans les territoires ; favoriser la réalisation d'opérations s'appuyant sur la méthode de participation citoyenne promue par le CNR ; poursuivre les missions visant à assurer l'excellence opérationnelle des services déconcentrés de l'État et opérateurs de l'État disposant d'un réseau territorial et à améliorer le fonctionnement et les processus internes ; favoriser la convergence entre les services de l'État et améliorer leur efficacité.

Les projets émanant des expressions de besoin au plus proche du terrain sont retenus par les SGAR, avec avis des comptables budgétaires régionaux, selon un cahier des charges du FTAP adapté au contexte déconcentré. Sous l'autorité des Préfets de régions, les SGAR ont ainsi eu la responsabilité de sélectionner et d'instruire les dossiers éligibles dans leur région et d'en assurer la gestion financière. Cette déconcentration s'accompagne d'une plus grande souplesse de pilotage des crédits et par une plus grande responsabilisation de leur emploi.

Pour l'année 2024, les dépenses des services déconcentrés sur le FTAP déconcentré s'élèvent à plus de 3,5 M€ (dont environ 2,8 M€ de Titre 3, 0,15 M€ de Titre 5 et 0,6 M€ de Titre 6) en AE et en CP.

Hors le dispositif du « FTAP déconcentré », la finalisation des projets précédemment retenus sur le FTAP en services déconcentrés a donné lieu à des dernières dépenses, fortement impactées par l'apurement des reliquats antérieurs. Ainsi, les dépenses de fonctionnement de – 205 180 € en AE et 728 963 € en CP s'expliquent notamment par des retraits d'engagements antérieurs dépassant 539 k€, et dont plus de la moitié sur le FTAP OTE, bien que les dernières dépenses sur le FTAP convergence ont permis d'engager 177 140 euros en AE et de payer 138 626 euros en CP.

De même, les dépenses d'investissement atteignent – 18 135 € en AE et 1 238 004 € en CP, dont les AE résultent uniquement de retraits d'engagements antérieurs et les CP correspondent à des paiements sur le FTAP OTE (1,2 M€) et d'autres projets déconcentrés retenus au titre du FTAP.

Enfin, 240 000 euros en AE et en CP de titre 6 ont été versés afin de subventionner des dépenses de personnel visant à internaliser les compétences au sein du Ti Lab de Bretagne. Ceci constitue une exception au financement par décret de transfert en T2 de ces dépenses, du fait que ce laboratoire est porté par la région de Bretagne.

4 – Le Fonds vert de l'État (FVE)

Outre les dépenses du FTAP, l'action 0349-01 a supporté en 2024 les dépenses du Fonds vert de l'État.

Lancé par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques Stanislas Guérini, le plan de transformation écologique de l'État (PTEE) est un cadre d'action global articulé autour de 53 actions et 6 thématiques visant à impulser une transformation multi-dimensionnelle des services de l'État pour accélérer leur transition écologique.

Le Fonds Vert de l'État (FVE) est un des leviers de financement du PTEE identifié par la circulaire n° 6425/SG du 21 novembre 2023 relative au plan de transformation écologique de l'État pour des Services publics écoresponsables (SPE). Pour l'année 2024, le FVE a ainsi été financé à hauteur de 25.3 M€ avec des reports de crédits du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) de 2023. L'exécution 2024 atteint 21,6 M€ en AE et 19,6 M€ en CP.

La DITP assure le secrétariat du Fonds Vert de l'État (FVE), en lien avec le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et les directions pilotes concernées (Direction des Achats de l'État, Direction Générale de l'Alimentation...). Tous les plans soumis pour financement FVE ont été préalablement instruits par le CGDD et les directions pilotes sur les aspects techniques et par la DITP pour les aspects budgétaires, avant d'être présentés au comité de financement du FVE, présidé par le DITP et le CGDD en présence de la direction du budget, des directions pilote et du SGPE.

Le cadrage et l’instruction des plans ont notamment permis de prioriser les actions les plus performantes et urgentes sur le plan environnemental mais aussi vertueuses sur le plan budgétaire, dans une double logique de sobriété. Les attributions ont été établies au regard des facteurs suivants : qualité du plan rendu (calendrier ; plan de mise en œuvre) ; éligibilité de ses actions au vu des thématiques soutenues ; étendue des besoins remontés, en grande partie basés sur les données opérationnelles des administrations (ex. nombre d’agents ; nombre de bâtiments).

En 2024, 10 ministères et 16 préfectures qui ont pu bénéficier d’un soutien du FVE pour accélérer leur « plan de transformation écologique », décliné avec l’appui du CGDD. Au total, les ministères ont exécuté 18,1 M€ en AE et 16,5 M€ en CP et les régions 3,5 M€ en AE et 3,1 M€ en CP dans le cadre des dépenses du FVE supportées au programme 349.

Au sein du vaste champ couvert par les plans, le FVE a soutenu des actions ciblées :

- 1/ Réduction de la consommation d’eau des bâtiments (installation de mousseurs et de cuves de récupération d’eau de pluie) ;
- 2/ Lutte contre le gaspillage alimentaire et mise en application de la loi ÉGALIM (formations des responsables de restaurants administratifs ; installation d’équipement adaptés) ;
- 3/ Mobilités actives (co-financement de vélos à assistance électrique ; installation d’abris vélos) ;
- 4/ Installation de bornes de recharges ;
- 5/ Gestion des déchets (installation de stations de tris ; achats de poubelles adaptés) ;
- 6/ Actions de préservation des écosystèmes et de la biodiversité (dés imperméabilisation des sols ; labellisation de jardins ; renaturation d’espaces).

Suite aux attributions actées en comité, la DITP a procédé à la mise en place de contrats de transformation avec chacune des administrations financées et mis en place un suivi de l’exécution des crédits alloués. En miroir, le CGDD appuie et suit les administrations sur les aspects opérationnels (identification de prestataires, cahier des charges des formations).

Aux six axes identifiés lors des comités d’investissement pour la transition écologique a été ajouté un financement de 0,5 M€, exécuté à hauteur de 0,38 M€ en AE et 0,35 M€ en CP, pour des formations à la transition écologique des cadres supérieurs de l’État intervenues au dernier quadrimestre 2024, suite à la demande de la DIESE, pour compléter le financement des formations intervenues au cours de l’année.

Les travaux de bilan de ces dépenses sont en cours de réalisation par le CGDD et ne sont pas encore disponible au moment de la rédaction du RAP 2024, qui peut néanmoins présenter les dépenses réalisées suivant les plans de transition écologique des lauréats et les axes de transformation retenus.

Les dépenses du Fonds vert de l’État correctement rattachées à l’action 0349-01 en 2024 s’élèvent en 2024 à 21 564 110 € en AE et 19 554 339 € en CP ventilés par titre comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 684 064	7 548 350
DÉPENSES D’INVESTISSEMENT	5 934 931	5 096 474
DÉPENSES D’INTERVENTION	6 945 049	6 945 049
DÉPENSES D’OPÉRATIONS FINANCIÈRES	65	-0
Total	21 564 110	19 589 873

Les tableaux suivants précisent la ventilation par axe de transformation puis par périmètre ministériel en administration centrale et par région en service déconcentrés des crédits exécutés en 2024. De légers écarts sont liés à des erreurs d’imputation des services n’ayant pas correctement rattaché certaines dépenses à l’action 0349-01.

Les dépenses réalisées pour 21,56 M€ en AE et 19,59 M€ en CP sur le Fonds vert de l’État en 2024 ont concerné les axes de transformation suivants.

Axes de transition écologique	Consommation AE 2024 finale	Consommation CP 2024 finale
Alimentation	3 917 823	3 849 428
Biodiversité	5 224 714	4 611 572
Sobriété eau	2 495 678	2 383 544
Mobilités actives	4 422 275	3 777 010
Déchets	2 113 342	2 030 658
Installation de bornes	1 681 030	1 611 868
Formation des cadres supérieurs de l'État à la transition écologique	379 547	280 446
Autres et anomalies d'imputations	1 329 930	1 045 576
Totaux	21 564 339	19 590 102

Plus de 18,1 M€ en AE et près de 16,5 M€ en CP ont été dépensés en appui aux plans de transition écologique des administrations centrales, avec la répartition suivante :

Administrations centrales	Consommation AE 2024 finale	Consommation CP 2024 finale
Agriculture	376 716	372 042
Armées	1 410 308	1 071 162
Culture	1 344 146	1 323 888
MEFSIN	791 120	465 975
Enseignement	8 367 226	7 818 665
Intérieur	4 154 542	3 878 140
Justice	247 859	159 834
SPM	19 153	19 112
Total	18 117 317,81	16 467 164,24

Près de 3,5 M€ en AE et plus de 3,1 M€ en CP ont été dépensés en appui aux plans de transition écologique des services déconcentrés, avec la répartition suivante :

Services déconcentrés	Consommation AE 2024 finale	Consommation CP 2024 finale
Auvergne Rhône-Alpes	88 595	87 595
Bourgogne Franche-Comté	248 244	242 024
Bretagne	84 859	84 859
Centre Val-de-Loire	396 230	391 073
Corse	188 567	182 924
Grand Est	580 201	580 201
Guyane	1 200	1 200
Hauts-de-France	126 764	77 850
Île-de-France	230 861	195 227
Normandie	52 138	15 574
Nouvelle Aquitaine	238 244	236 351
Occitanie	507 907	340 033
Pays de Loire	435 445	428 801
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	95 453	86 914
Réunion	47 048	47 048
Polynésie Française	111 883	111 883
Saint-Pierre-et-Miquelon	13 382	13 382
Total	3 447 021	3 122 938

5 - Le titre 2

En 2024, une enveloppe de crédits T2 a été mise à disposition du programme d'internalisation des compétences au bénéfice des Laboratoires territoriaux, pour un montant de 430 000 € (252 936 € en 2022, 474 491 en 2023), qui constitue le seul transfert en T2 pour l'exercice.

Les fonctions internalisées via des apprentis et contrats courts concernent le design de services, l'efficacité opérationnelle, le numérique, la facilitation, les sciences comportementales et la participation citoyenne. Les LIT bénéficiaires sont le Lab Est (Grand-Est), le Lab AN Nou (Guadeloupe), la Fabrique RH (IDF), Innov'Mandie (Normandie), le Lab'O (Occitanie) et État Lin (Pays de la Loire).

ACTION

02 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		20 650 000 14 030 584	20 650 000 14 030 584		20 650 000 16 876 557	20 650 000 16 876 557

L'action 0349-02 porte les crédits de la direction interministérielle de la transformation publique, afin d'accompagner l'action des ministères et des services déconcentrés dans la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement.

Les dépenses de l'action 0349-02 sont déterminées par les orientations gouvernementales et peuvent être décidées en cours de gestion, en s'appuyant sur l'ingénierie budgétaire et l'expérience de la DITP dans l'impulsion des dispositifs arbitrés.

Les coûts de maintenance des plateformes numériques opérées par la DITP (Pilote et Service Public +) sont globalement stables, mais des développements additionnels peuvent être décidés à la demande du gouvernement, pour offrir de nouvelles fonctionnalités (tableau de bord des services publics par exemple). Ces dépenses ont essentiellement consisté en 2024 en des prestations intellectuelles en informatique (développements, hébergement, sécurité des systèmes d'information).

Les actions suivantes ont été financées en 2024 :

- suivi de la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement,
- accompagnement de la territorialisation de l'action publique,
- accompagnement de la transformation des administrations centrales dans leur organisation et leur fonctionnement,
- accompagnement des managers publics pour réussir les réformes et les former aux nouveaux défis managériaux,
- déploiement des programmes « Services publics + » et « Fonction publique + »,
- appui à la communication territoriale relative aux politiques prioritaires du gouvernement via les SGAR
- soutien au financement du réseau des France Services, au travers d'une subvention pour charge de service public à l'ANCT et de crédits ouverts au SIRCOM pour des campagnes de communication,
- financement du réseau des laboratoires interministériels d'innovation publique (LIIT),
- Création de France Simplification,
- Création de l'agence de conseil interne de l'État.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 150 000	10 850 893	18 150 000	14 055 564
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 150 000	7 850 893	18 150 000	11 055 564
Subventions pour charges de service public		3 000 000		3 000 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 000 000	2 318 838	2 000 000	1 786 462
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		46 981		204 325
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 000 000	2 271 857	2 000 000	1 582 136
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	860 853	500 000	1 034 532
Transferts aux entreprises		5 600		5 600
Transferts aux collectivités territoriales		368 753		550 650
Transferts aux autres collectivités	500 000	486 500	500 000	478 282
Total	20 650 000	14 030 584	20 650 000	16 876 557

Les dépenses réalisées en 2024 pour 14,03 M€ en AE et 16,88 M€ en CP se ventilent par titre comme suit :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 850 893	14 055 564
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 318 838	1 786 462
DÉPENSES D'INTERVENTION	860 853	1 034 532
Total	14 030 584	16 876 557

Les principaux postes de **dépenses de fonctionnement** concernent les thématiques suivantes.

1/ Une enveloppe de 4,5 M€ consacrée à l'animation et la promotion autour des **France services** :

- via une subvention pour charge de service public de 3 M€ versée à l'ANCT afin de financer la formation initiale de 1 800 conseillers France Services, la poursuite du plan triennal d'audit (950 France services auditées dans le cadre du marché AFNOR en 2024), et l'outil « Administration + » visant à améliorer le back-office des opérateurs ;
- via la délégation de 1,5 M€ auprès du SIRCOM afin de mener des campagnes promotionnelles, dont une campagne télévisée en novembre 2024.

2/ Les dépenses d'**appui à la communication territoriale** provisionnées pour 2 M€ et qui ont été exécutées pour 1,61 M€ en AE et 2,11 M€ en CP. Ces dépenses ont permis de valoriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et leurs résultats, notamment au travers du baromètre de l'action publique.

Plus précisément, les Préfets ont mobilisé ces crédits afin de financer :

- des dépenses relatives à la communication autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment concernant la déclinaison pour l'État de l'identité visuelle conformément à la Circulaire n° 6431/SG du 15 décembre 2023 (bâches, kakémonos, fresques murales, banderoles) ;
- des achats de matériels (ordinateurs, tablettes, téléphones portables, appareils photo, pupitres, pieds, drones, équipements de projection pour salle de réunion, objets promotionnels) et de logiciels (Canva, suite Adobe, Xpro, Ineoreader) nécessaires à la production internalisée de contenus et la valorisation des résultats de l'action du Gouvernement sur le territoire ;
- la production de supports de communication physiques (fascicules, affiches, sacs à pain, sacs de pharmacie, boîtes à pizza, réglottes, marques-page, brochures du baromètre « *ce qui change pour moi* ») et numériques (newsletter, vidéos de valorisation, infographies, reportages mensuels de Préfets sur les politiques publiques) ;
- l'organisation d'évènements de communication tels que des points presse, des cycles de conférences, notamment autour des services publics, de réunions-débats permettant la participation citoyenne autour des résultats locaux du baromètre, salons des maires ou encore la traduction en LSF de discours ;
- l'achat d'espaces publicitaires (notamment sans la presse locale et les transports, ou encore des écrans dynamiques dans les centres commerciaux), et de prestations de relation presse et d'amplification de la diffusion des messages et des contenus au niveau local.

Ces supports ont permis de communiquer sur les résultats du baromètre de l'action publique et de sensibiliser la population aux violences intrafamiliales, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la transition écologique, à l'accès au numérique pour tous notamment via les France services. Des enjeux plus locaux ont également bénéficié de ces dispositifs tels que la campagne anti-mules en Guyane, une campagne relative à l'accompagnement des communes de la Réunion à l'accès au numérique dans le cadre du début de l'extinction du réseau cuivre, la participation à la semaine des métiers du tourisme en Martinique, une prestation de drones pour la réalisation d'une vidéo sur les éoliennes en Bretagne.

3/ Les dépenses non-immobilisables relatives aux **plateformes Pilote et Services Publics +** pour 1,63 M€ en AE et 2,43 M€ en CP. Ces dépenses concernent essentiellement les phases d'étude préalable, d'analyse fonctionnelle, de formation des utilisateurs et de réalisation de la documentation de l'utilisateur ainsi que le suivi du logiciel, dont les opérations de maintenance corrective).

4/ Les dépenses dites de « **support** », pour 1,26 M€ en AE et 1,14 M€ en CP, ont servi aux équipes de la mission communication pour la production récurrente de contenus, ou pour certains besoins spécifiques au secrétariat général (commandes de matériel et dépenses d'intervention par exemple).

5/ Une enveloppe de 1 M€ de soutien au financement du réseau des **laboratoires interministériels d'innovation territoriale** (LIIT) a permis de financer leurs dépenses de fonctionnement pour 0,51 M€ en AE et 0,42 M€ en CP et un guichet d'innovation territoriale (GIT) pour des projets innovants à hauteur de 0,37 M€ en AE et 0,32 M€ en CP en 2024.

Les LIIT ont pour mission d'appuyer les acteurs de terrain dans la co-construction de solutions nouvelles et partenariales dans les territoires et sont le cadre privilégié de l'expérimentation et de l'initiative sur le terrain. La territorialisation de l'action publique est au cœur des orientations données par le Président de la République à la transformation publique. Les acteurs de terrain se voient assignés des objectifs différenciés adaptés à chaque territoire et sont responsabilisés sur les résultats et l'impact perçu par les Français dans leur vie quotidienne. Pilotés par les objectifs, les acteurs de terrain doivent mobiliser leurs marges de manœuvre pour adapter l'action publique au plus près du terrain, en faisant preuve d'initiative, d'innovation, en associant les parties prenantes.

Créés à titre expérimental en 2016 auprès des Préfets de région, les laboratoires interministériels d'innovation territoriale, qui sont installés au sein des SGAR, ont démontré leur impact, comme le confirme la Cour des Comptes

dans son contrôle de la DITP de 2023, tout en recommandant de développer et de structurer davantage ce réseau. C'est la décision prise par le Gouvernement au CIP du 9 mai 2023 qui, dans le cadre de mesures de réarmement des territoires et de la généralisation de dispositifs de co-conception du service public et de participation citoyenne, avec la volonté d'internaliser davantage les compétences nécessaires au projet gouvernemental, a décidé de confirmer le pilotage des LIIT par la DITP et l'inscription de moyens nouveaux pour augmenter leurs capacités d'action.

Les LIIT disposent d'une feuille de route stratégique définie par la DITP, destinée à permettre le changement du « logiciel » de l'action publique territoriale, afin qu'il soit recentré sur le pilotage par l'impact et les résultats et non plus seulement par les moyens et le droit, et à accompagner la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement dans les territoires. Ils participent à des communautés d'échanges de pratiques et d'actions au niveau national, et animent leurs propres communautés au niveau local.

Le Lieu de la Transformation Publique, laboratoire interministériel d'innovation nationale piloté par la DITP, est à la tête du réseau des LIIT et est en capacité de mobiliser ceux-ci pour réaliser des projets et expérimentations sur le terrain. Il constitue l'espace où est mis en œuvre l'offre de service de la DITP tant en matière d'accompagnement des projets de transformation que de formations, à destination des administrations centrales et du réseau des laboratoires d'innovation publique (130 membres). Il est à ce titre le Hub des communautés d'innovateurs qui sont réunis chaque trimestre par la DITP pour des partages d'expérience et des échanges de bonnes pratiques et de solutions à des fins de réplique.

Les crédits dépensés en 2024 ont servi à organiser des formations, notamment pour les facilitateurs, ou des interventions d'experts, notamment durant le mois de l'innovation publique, développer des processus d'intelligence collective, réaliser des vidéos et des fresques, organiser des séminaires, acquérir du matériel pédagogique et informatique, du mobilier et des licences de logiciels spécialisés (notamment Canva, Klaxoon, Suite Adobe, Adobe Creative, Linea) ou encore de financer de l'hébergement numérique et d'autres frais généraux de fonctionnement.

6/ Les dépenses pour 1 M€ en AE et 3,2 M€ en CP au titre des projets consistent principalement en des prestations intellectuelles dans les domaines d'expertise de la DITP, au bénéfice des administrations pour les accompagner dans leurs transformations (sciences comportementales, design, études barométriques, stratégie et organisation).

Les dépenses d'**investissement** correspondent aux dépenses immobilisables relatives aux plateformes Pilote et Services Publics + pour 2,27 M€ en AE et 1,58 M€ en CP. Ces dépenses concernent essentiellement les phases de développement informatique (analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais et de documentation technique

Les dépenses d'**intervention** sont réalisées par la DITP ou des services déconcentrés pour bénéficier du concours de collectivités ou d'établissements publics dans la poursuite d'objectifs liés à l'accompagnement du changement de l'action publique.

Ces dépenses concernent un versement de 0,3 M€ à la région Bretagne au titre de l'internalisation des compétences au sein du Ti Lab, le solde des paiements relatifs au plan de protection des agents pour 0,22 M€ (dispositifs de sécurisation des espaces de travail ou à usage des agents, contrôle d'accès et sécurisation des sites, vidéo-protection, visiophonie, boutons d'alerte, tunnel de détection à rayon X), deux versements de 0,15 M€ aux universités de Nîmes et de Rennes 2 au titre d'un appel à manifestation d'intérêt pour des projets de recherche sur la qualité des services publics.

On y retrouve également les versements annuels de la DITP à l'association « la 27e Région » pour l'animation des programmes interrégionaux et nationaux d'aide aux collectivités et acteurs publics à la transformation de leurs pratiques de gestion et à l'innovation dans leur conception et leur mise en œuvre des politiques publiques (70 k€) ainsi qu'à l'institut Paul Delouvrier pour la production et la valorisation des résultats du baromètre annuel sur

l'opinion des Français et la satisfaction des usagers de services publics (40 k€) ou encore le versement bisannuel à l'OCDE dans le cadre de l'enquête « confiance » (33 k€).

ACTION

04 – Renouveau démocratique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Renouveau démocratique		1 800 000 719 735	1 800 000 719 735		1 800 000 1 083 118	1 800 000 1 083 118

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 800 000	492 071	1 800 000	855 454
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 800 000	492 071	1 800 000	855 454
Titre 6 : Dépenses d'intervention		227 664		227 664
Transferts aux autres collectivités		227 664		227 664
Total	1 800 000	719 735	1 800 000	1 083 118

Les crédits de l'action 04 ont été exécutés pour 492 071 € en AE et 855 454 € en CP pour des dépenses de fonctionnement et 227 664 € en AE et en CP pour des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la maintenance de l'application AGORA et du site Participation citoyenne, l'appui à l'analyse du résultat des consultations lancées sur AGORA, et la cotisation annuelle de 0,2 M€ versée à l'*Open Government Partnership* (OGP) sous forme d'une subvention.

Le principal déterminant de la dépense sur cette action est le lancement par le gouvernement de campagnes de participation citoyenne dont la complexité, la complétude, la typologie (numérique, téléphonique, réunion présentes) et le niveau (national, régional, départemental) et la communication liée aux phases de débat, de synthèse et de résultats constituent les déterminants sous-jacents. Ainsi, il avait été provisionné au moment du PAP 2024 une enveloppe d'environ 0,7 M€ pour la réalisation d'une campagne de volumétrie moyenne, qui n'a pas été exécutée et explique la sous-exécution des crédits ouverts.

Les dépenses d'investissement ont concerné une évolution de l'application AGORA, développée à la demande du Gouvernement qui permet aux citoyens de participer régulièrement à des consultations sur une grande variété de politiques publiques et de poser des questions citoyennes au Gouvernement. Cette évolution permet de décliner l'application pour lancer des consultations locales ou poser des questions citoyennes aux services déconcentrés de l'État.

Enfin, il est à noter que 0,3 M€ en AE et en CP ont fait l'objet d'un transfert interne au programme 349 afin de rattacher les crédits relatifs aux CNR à l'action 0349-02 à compter de la gestion 2024, et décliné avec un transfert en base à compter du PLF 2025. Ils n'ont finalement pas été dépensés du fait du contexte institutionnel et politique qui n'a pas permis de réaliser le CNR relatif à la santé mentale.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	5 300 000	5 300 000			3 350 000	3 350 000
Subventions pour charges de service public	5 300 000	5 300 000			3 000 000	3 000 000
Subventions d'investissement					350 000	350 000
AFR - Académie de France à Rome (P131)					6 000	6 000
Subventions d'investissement					6 000	6 000
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)	6 000 000	6 000 000				
Subventions pour charges de service public	2 280 000	2 280 000				
Subventions d'investissement	3 720 000	3 720 000				
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)	17 544 171	17 544 171			2 418 529	2 418 529
Subventions pour charges de service public	3 726 763	3 726 763				
Subventions d'investissement	13 817 408	13 817 408			2 418 529	2 418 529
ASP - Agence de services et de paiement (P149)		4 350 000				
Subventions pour charges de service public		300 000				
Dotations en fonds propres		4 050 000				
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)					5 000	5 000
Subventions pour charges de service public					5 000	5 000
FranceAgriMer (P149)					57 500	57 500
Subventions pour charges de service public					57 500	57 500
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	166 600	166 600			60 667	60 667
Transferts	166 600	166 600			60 667	60 667
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)					9 165	9 165
Subventions pour charges de service public					9 165	9 165
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)					2 750	2 750
Transferts					2 750	2 750
ONF - Office national des forêts (P149)	812 000	812 000			84 000	84 000
Subventions pour charges de service public					84 000	84 000
Subventions d'investissement	812 000	812 000				
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					613 319	613 319
Subventions d'investissement					613 319	613 319
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)					1 773	1 773
Subventions d'investissement					1 773	1 773
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	650 000	650 000			300 000	300 000
Transferts	650 000	650 000			300 000	300 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)		776 667			464 028	464 028
Dotations en fonds propres		776 667				
Subventions d'investissement					464 028	464 028

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Comédie Française (P131)					36 000	36 000
Subventions d'investissement					36 000	36 000
Opéra national de Paris (P131)	2 015 000	2 015 000			1 971 322	1 971 322
Subventions pour charges de service public	2 015 000	2 015 000			1 830 000	1 830 000
Subventions d'investissement					141 322	141 322
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)					8 000	8 000
Subventions d'investissement					8 000	8 000
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)					1 119	1 119
Subventions d'investissement					1 119	1 119
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)					385 398	385 398
Subventions d'investissement					385 398	385 398
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)					54 500	54 500
Transferts					54 500	54 500
Ecoles d'art en Région (P361)					11 046	11 046
Subventions d'investissement					11 046	11 046
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)		210 000				
Transferts		210 000				
Météo-France (P159)					102 000	102 000
Subventions d'investissement					102 000	102 000
Agences de l'eau (P113)					3 871	3 871
Subventions d'investissement					3 871	3 871
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)					282 437	282 437
Subventions d'investissement					282 437	282 437
TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)					47 426	47 426
Subventions d'investissement					47 426	47 426
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)					4 000	4 000
Subventions d'investissement					4 000	4 000
OFB - Office français de la biodiversité (P113)					45 764	45 764
Subventions d'investissement					45 764	45 764
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)		16 535 000			1 213 000	1 213 000
Dotations en fonds propres		2 500 000				
Transferts		14 035 000			1 213 000	1 213 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	192 607	192 607				
Subventions pour charges de service public	192 607	192 607				
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	60 000	100 000				
Transferts	60 000	100 000				
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)					8 912	8 912
Subventions d'investissement					8 912	8 912
Parcs nationaux (P113)	257 200	257 200			220 036	219 970
Transferts	257 200	257 200			92 194	92 194
Subventions d'investissement					127 842	127 776
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)					9 910	9 910
Subventions d'investissement					9 910	9 910

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	5 367 981	7 362 111			285 477	285 477
Dotations en fonds propres		1 199 000				
Transferts	5 367 981	6 163 111			5 600	5 600
Subventions d'investissement					279 877	279 877
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)					37 500	37 500
Subventions d'investissement					37 500	37 500
FEI – France éducation international (P214)		91 500				91 500
Transferts		91 500				91 500
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	2 068 854	2 068 854				
Subventions pour charges de service public	1 012 657	1 012 657				
Dotations en fonds propres	1 056 197	1 056 197				
Universités et assimilés (P150)		1 041 699			644 531	2 973 486
Subventions pour charges de service public					300 000	300 000
Transferts		1 041 699			300 000	2 628 955
Subventions d'investissement					44 531	44 531
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					100 000	100 000
Transferts					100 000	100 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	80 353	80 353			297 844	659 011
Dotations en fonds propres						100 000
Transferts	80 353	80 353			297 844	559 011
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					5 712 000	5 712 000
Transferts					5 712 000	5 712 000
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	4 370 162	4 370 162			229 539	229 539
Subventions pour charges de service public					4 439	4 439
Transferts	4 370 162	4 370 162			225 100	225 100
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	480 000	480 000				
Subventions pour charges de service public	480 000	480 000				
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					136 450	136 450
Subventions d'investissement					136 450	136 450
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)						263 900
Dotations en fonds propres						121 900
Transferts						142 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)					64 000	64 000
Subventions d'investissement					64 000	64 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					60 000	60 000
Subventions pour charges de service public					60 000	60 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					8 999	8 999
Subventions d'investissement					8 999	8 999
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					144 580	144 580
Subventions pour charges de service public					144 580	144 580
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)					254 320	254 320

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					254 320	254 320
ARS - Agences régionales de santé (P124)					354 600	404 600
Subventions pour charges de service public						50 000
Transferts					354 600	354 600
Ecoles nationales des sports (P219)					126 876	126 876
Transferts					126 876	126 876
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)					107 800	107 800
Transferts					107 800	107 800
MNS - Musée national du sport (P219)					203 198	203 198
Transferts					203 198	203 198
GIP Plateforme de l'inclusion (P102)					150 000	150 000
Transferts					150 000	150 000
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)					198 512	198 512
Subventions d'investissement					198 512	198 512
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)					3 000 000	3 000 000
Transferts					3 000 000	3 000 000
VNF - Voies navigables de France (P203)					67 905	67 905
Subventions d'investissement					67 905	67 905
Total	45 364 928	70 403 924			23 961 603	27 057 060
Total des subventions pour charges de service public	15 007 027	15 307 027			5 749 004	5 799 004
Total des dotations en fonds propres	1 056 197	9 581 864				221 900
Total des transferts	10 952 296	27 165 625			12 306 129	15 129 751
Total des subventions d'investissement	18 349 408	18 349 408			5 906 470	5 906 405

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Les dépenses d'intervention (T6) voire d'opérations financières (T7) à l'action 0349-01 concernent des versements réalisés au profit d'opérateur portant ou concourant à porter des projets bénéficiant d'un cofinancement sur le FTAP.

Leur montant est systématiquement en $AE \leq CP$, ce qui traduit qu'il s'agit généralement des versements des soldes sur les projets concernés. Pour ces types de dépenses, les justificatifs sont sollicités pour un contrôle a posteriori, et peuvent donner lieu à une demande de rétrocession totale ou partielle au regard de l'emploi réel des crédits versés et de son éligibilité à la part du contrat de transformation cofinancée via le FTAP.

PROGRAMME 352
Innovation et transformation numériques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Stéphanie SCHAER

Directrice de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Responsable du programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

Doté en loi de finances initiale 2024 de 3 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 et de 71,1 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2, le programme 352 « Innovation et transformation numériques » assure l'impulsion de la transformation numérique de l'État en développant des produits et des services numériques innovants. Les orientations du programme 352 répondent à la volonté du Gouvernement de placer l'inclusion et l'expérience de l'utilisateur au cœur de la conception des services publics numériques. La création de ces services publics repose sur des outils performants et des méthodes de travail agiles et ouvertes. Le programme 352 soutient les projets portés par des agents publics témoins d'irritants dans la relation que les usagers peuvent avoir avec leur administration ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la qualité du travail des agents publics. Le programme 352 finance l'animation de ces dispositifs d'innovation et fournit aux équipes un environnement optimal pour réussir leurs projets (mentorat, ressources partagées, bonnes pratiques, retours d'expérience, temps collectifs...).

Le programme 352 finance également le recrutement et l'accompagnement d'experts du numérique, pour diffuser la culture d'innovation numérique au sein de l'État, s'agissant en particulier du dispositif des entrepreneurs d'intérêt général (EIG).

Enfin, la dotation 2024 incluait une mesure nouvelle d'un montant initial de 50 M€ pour le fonds d'investissement « Numérique et Données » pour la planification écologique (FINDPE).

Le fonds d'accélération des startups d'État et des territoires (FAST)

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi le déploiement du fonds d'accélération des startups d'État et des territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique. Le FAST accueille les services numériques publics qui satisfont nos critères de sélection répartis en quatre piliers :

- impact : le service doit démontrer son impact en ayant des utilisateurs satisfaits, en suivant une métrique d'impact mesurée et en rendant ses statistiques d'usage publiques ;
- maturité : le service doit être suffisamment mature pour être accéléré, ce qui implique le respect des standards de qualité d'un produit numérique (open-source, accessibilité, transparence) et une équipe organisée pour mettre en œuvre les actions du FAST ;
- ambition : l'ambition du service justifie son accélération, avec une équipe désireuse de déployer le produit à l'échelle nationale, en cohérence avec son marché cible, et ayant une stratégie partagée avec des objectifs chiffrés, des pistes d'amélioration et des leviers d'actions clairs ;
- soutien : les services numériques publics doivent bénéficier d'un soutien solide de leur sponsor, notamment des moyens financiers adaptés à leurs ambitions, ainsi que le rattachement du produit à l'un des chantiers prioritaires du gouvernement.

Les appels à candidatures lancés en 2024 ont permis de sélectionner 16 projets lauréats.

La fabrication de nouveaux services numériques : un appui méthodologique et technique à travers le programme beta.gouv.fr

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des experts du numérique en tant que coachs ou mentors qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans l'investigation et la construction des services numériques à la manière des entreprises du numérique. Ces dépenses de mentorat servent

également à accompagner les administrations dans la transformation de leurs pratiques et de leurs organisations dans le but de créer les conditions pour la construction, le passage à échelle et l'exploitation de services numériques rendant les services publics plus simples et plus efficaces grâce à des services numériques plus souverains.

Enfin, la DINUM finance l'intervention d'experts du numérique (ex : sécurité, RGPD, accessibilité, etc) et des prestations d'animation de communauté afin de favoriser le partage d'expérience et la mutualisation des outils en interministériel, à travers le programme beta.gouv.fr.

La construction et l'accélération de produits numériques interministériels et/ou prioritaires pour le gouvernement

La DINUM construit, accélère et opère des services numériques interministériels (ex. Tchap : messagerie instantanée de l'État), et co-finance des services numériques liés aux politiques prioritaires du gouvernement (**ex : Mes aides Reno qui aide les citoyens et citoyennes à évaluer leurs aides à la rénovation en 5 minutes**).

L'accélérateur d'initiatives citoyennes

De nombreuses initiatives naissent au sein de la société civile et relèvent de l'intérêt général. L'objectif du programme « Accélérateur d'initiatives citoyennes » est de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes d'intérêt général et de les rendre visibles, de rassembler et faciliter l'accès aux ressources, soutiens et à l'expertise que les pouvoirs publics peuvent fournir, de mettre en place les conditions et leviers nécessaires pour accélérer le changement d'échelle des projets et leur déploiement, de développer les collaborations et synergies entre la société civile et les pouvoirs publics.

Le programme 352 finance les dépenses d'accompagnement des lauréats du programme AIC, au nombre de 4 en 2024. Il s'agit de la poursuite des accompagnements initiés en 2023.

Le recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique

Depuis 2024, les entrepreneurs d'intérêt général sont recrutés directement par la DINUM qui les met à disposition d'administrations dont les défis ont été sélectionnés dans le cadre du programme EIG. L'appel à candidature et l'appel à projet ont permis de recruter 25 entrepreneurs et entrepreneuses d'intérêt général et de les positionner sur des missions.

Les résultats de la performance pour l'exercice 2024 sont les suivants :

- 29 problèmes investigués ;
- 10 produits lancés ;
- 7 produits devenus des services publics à impact national majeur en 2024 ;
- 25 profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur défi : 10 entrepreneurs ont commencé leur mission en 2024, 15 ont signé leur contrat avant la fin 2024 et arrivent entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2025 ;
- 217 agents publics formés à la méthode startup d'État.

L'État a lancé un fonds d'investissement « Numérique et Données » pour la planification écologique (FINDPE) avec 20 M€ pour l'année 2024, piloté par la direction interministérielle du numérique (DINUM), intervenant sous l'égide du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, en partenariat avec le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) destinés à soutenir des projets innovants qui mobilisent le numérique pour accélérer la transition écologique.

Les projets attendus devaient s'inscrire dans la « feuille de route du numérique et données pour la planification écologique » et ainsi répondre aux objectifs de la planification écologique, à savoir :

- Lutter contre les causes du changement climatique qui nous touchent déjà (hausse des températures, sécheresse, manque de ressources...) ;
- Bénéficier d'un environnement vivable pour soi, ses enfants, sa famille (une meilleure qualité de l'air, des écosystèmes plus résilients, des villes moins bruyantes...) ;
- Mais aussi maintenir et développer notre qualité de vie (bien-être, emploi, pouvoir d'achat, souveraineté...).

Parmi les 88 dossiers déposés, 64 projets ont reçu un avis favorable du comité de sélection, présidé par le SGPE et la DINUM, et ont fait l'objet d'une convention de cofinancement pour un montant total de 19 875 817 €.

La cible d'engagements actée par le comité d'investissement du FINDPE (19,8 M€) a toutefois été réduite à 18,3 M€ au courant de l'été en raison du gel de crédit. Un dégel intervenu en novembre a finalement permis de porter la cible d'engagement à 18,8 M€.

La mise en accessibilité des démarches essentielles de l'État

Des moyens renforcés ont été décidés pour favoriser l'accessibilité avec notamment un financement de 60 M€ sur 5 ans, soit 12 M€/an, afin d'améliorer l'accessibilité numérique et la qualité pour les usagers. À noter, ces moyens n'ont été disponibles que début 2024 et les réductions de crédits successives n'ont permis d'investir que 6 M€ au lieu de 12 M€.

Ces moyens ont notamment permis à la DINUM de mettre en place un guichet de financement à destination des administrations et opérateurs (voir détails ci-dessous) et de proposer un accompagnement des ministères par des experts de la Brigade d'intervention numérique (34 accompagnements réalisés en 2024).

La DINUM a mis en place en mars 2014 un guichet de financement dédié au design et à l'accessibilité des produits et services numériques (<https://www.numerique.gouv.fr/services/guichet-financement-design-et-accessibilite/>).

Ce guichet accepte des projets qui ont pour mission d'améliorer la qualité de services en ligne existants ou en construction.

Les projets proposés doivent viser directement l'amélioration de l'expérience utilisateur, et/ou de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, de :

- démarches administratives et services en ligne proposés aux usagers ;
- grandes applications ministérielles internes destinées aux agents (financement fonds de concours FIPHFP) ;
- grandes applications interministérielles (financement fonds de concours FIPHFP) ;

Les projets s'engagent à viser une conformité de 100 %. En complément, en fonction des projets, ils peuvent également s'engager à un passage au System de Design de l'État (DSFR) ou l'amélioration du parcours usager.

Concernant les démarches administratives et services en ligne proposés aux usagers, 20 projets ont été conventionnés pour un montant total de 2 910 676 € et un engagement réel de 2 626 405 €.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

INDICATEUR 1.1 : Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

INDICATEUR 1.2 : Nombre de produits accompagnés par le FAST

INDICATEUR 1.3 : Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État

OBJECTIF 2 : Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics

INDICATEUR 2.1 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

INDICATEUR 2.2 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission

INDICATEUR 2.3 : Nombre de nouveaux agents publics impliqués dans la diffusion de l'approche Startup d'État

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

INDICATEUR

1.1 – Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année	Nb	6	6	7	7	cible atteinte	5

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Revue de portefeuille au début de l'année N+1 pour sélection des produits numérique entrant dans les critères : déploiement national, impact significatif, critères de qualité produit.

ANALYSE DES RESULTATS

L'objectif du programme beta.gouv.fr est de construire un maximum de services numériques qui impactent fortement et aident la vie des Français et des Françaises et par conséquent deviennent des services numériques à impact national majeur.

Ceux-ci se caractérisent par les 3 critères suivants :

1. Le service a prouvé son utilité et a été déployé à l'ensemble du territoire national ;
2. Le service a atteint un seuil d'impact significatif. Il doit pouvoir justifier, par exemple sur une page rendant compte de ses statistiques, d'un impact significatif sur la vie de centaines de milliers voire de millions de Français ;
3. Le service continue à suivre les standards d'un service numérique de qualité. Les recommandations de l'observatoire pour des services numériques de qualité sont respectées ; une équipe continue de répondre aux utilisateurs ; le produit évolue régulièrement, avec des objectifs d'amélioration continue et de croissance de l'impact ; le maximum de ressources produites est partagé (code source ouvert, données ouvertes, APIs, etc.) ; les statistiques d'impact sont disponibles en ligne et restent suivies par l'équipe.

7 produits ont atteint ces critères en 2024 :

1. Réfugié.info

Mission : Donner de l'information simple et traduite aux personnes réfugiées et à leurs accompagnants.

Impact :

- 80 % des réfugiés disent avoir gagné du temps dans leurs démarches ;
- 60 % disent avoir été autonomes sur au moins une démarche.

2. MANO

Mission : soutenir les équipes mobiles qui aident et accompagnent les populations en rue et favorisent leur réinsertion.

Impact :

- +325 000 dossiers suivis par 442 organisations et +4 300 utilisateurs.
- 95,5 % des participants sont globalement satisfaits de leur expérience avec Mano

3. Mon service sécurisé

Mission : faciliter la sécurisation et l'homologation des services numériques.

Impact :

- 55 % d'augmentation de l'indice cyber en moins d'un mois après utilisation du service ;
- 88 000 vulnérabilités corrigées.

4. Acceslibre

Mission : collecter puis diffuser les données d'accessibilité des établissements publics.

Impact :

- 500K lieux référencés ;
- 57 % des fiches ont été mises à jour dans les 12 derniers mois ;
- +1 000 réutilisateurs.

5. France chaleur urbaine

Mission : faciliter les raccordements aux réseaux de chaleur

Impact :

- 24 % des mises en relation avec un gestionnaire aboutissent à une demande de raccordement ;
- 1 137 raccordements en cours ou à l'étude.

6. France VAE

Mission : faciliter l'obtention d'un diplôme en Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Impact :

- Réduction des délais de traitement : sont passés de 3 mois à 1/1,5 mois ;
- Baisse des abandons dans le process : sont passé de 90 % à 11 % ;
- Doublement du nombre de parcours/an (de 25 000 à 50 000).

7. A-Just

Mission : Aider les juridictions dans l'affectation de leurs ressources humaines pour réduire les délais de justice.

Impact :

- Rend possible la gestion des effectifs pour optimiser les délais de justice ;
- 500 utilisateurs actifs mensuellement au sein des équipes de direction des tribunaux judiciaires.

INDICATEUR

1.2 – Nombre de produits accompagnés par le FAST

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de produits accompagnés par le FAST	Nb	9	18	15	16	cible atteinte	15

ANALYSE DES RESULTATS

Les deux appels à candidatures lancés en 2024 (FAST 14 et FAST 15) ont permis de sélectionner seize services numériques qui répondent aux quatre critères suivants :

- Impact démontré auprès des utilisateurs ;
- Maturité du service pour passer à l'échelle ;
- Ambition par rapport au marché cible ;
- Soutien du sponsor en lien avec la PPG.

Liste des 16 lauréats FAST 14 et 15 :

1. Immersion facilitée : faciliter la réalisation des immersions professionnelles en facilitant la mise en relation avec des entreprises accueillantes ;
2. Marché de l'inclusion : aider les structures inclusives à développer leur chiffre d'affaires ;
3. France chaleur Urbaine : accélérer le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur ;
4. Territoires en transition : aider les collectivités à prioriser la mise en œuvre des actions les plus impactantes pour réussir la transition écologique ;
5. Ozensemble : offrir à tous un accès simple aux soins en addictologie ;
6. Mes événements emploi : promouvoir l'ensemble des événements de l'emploi (job dating, conférence, atelier..) auprès des candidats et leur permettre de s'inscrire en ligne en vue de faciliter leur retour à l'emploi ;
7. Mon Service Sécurisé : faciliter la sécurisation et l'homologation des services numériques ;
8. Tableau de bord de l'apprentissage : permettre l'accès aux données clés de l'apprentissage en temps réel ;
9. Mon suivi social : libérer du temps pour l'accompagnement social grâce à une solution simple, intuitive et sécurisée ;
10. La bonne alternance : faciliter la mise en relation entre jeunes, entreprises et CFA ;
11. SelExpert : conçu pour les magistrats, les greffiers et les experts, seLEXpert permet une meilleure gestion des procédures grâce à la pré-sélection et la désignation dématérialisées du bon expert, en un temps limité ;
12. Devecu : faciliter l'accès et la gestion des données entreprises pour les collectivités ;
13. Mon stage à l'école Permettre aux élèves de 3^e et de seconde d'accéder à des stages pertinents pour combattre les déterminismes sociaux ;
14. RDV insertion : accélérer les rendez-vous des usagers en insertion et diminuer le taux d'absentéisme
15. Plus fraîche ma ville : accompagner les collectivités dans le choix de solutions de rafraîchissement urbain pérennes et durables ;
16. Santé psy étudiant : dispositif dédié aux étudiants de l'enseignement supérieur, SPE permet à un étudiant de bénéficier de consultations avec des psychologues validés par les services médicaux des universités sans avance de frais.

INDICATEUR

1.3 – Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État	Nb	6	7	8	10	cible atteinte	8

ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, 10 services ont été lancés par la DINUM ou incubés par l'incubateur de services numériques de la DINUM en absence d'incubateur ministériel dédié :

1. J'agis ! (ex-Agir / coach France nation verte) : Proposer des outils utiles à la mise en œuvre des chantiers liés à la planification écologique et notamment permettant à chacun et chacune de réduire son empreinte écologique ;
2. C'est qui le pro ? : Permettre la découverte des formations professionnelles à proximité d'un établissement ou du domicile d'un collégien ;
3. Mon projet sup : Améliorer l'orientation des lycéens en amont de Parcoursup ;
4. AplyPro : Valoriser les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) réalisées par les lycéens et lycéennes pro ;
5. Gestion des subventions locales : Faciliter le travail des agents publics en charge de la gestion des subventions de l'État aux collectivités locales ;
6. Data État : Partager, visualiser et réutiliser la donnée financière de l'État et ses opérateurs pour mieux piloter les politiques publiques ;
7. Info-médicament : Mettre à disposition les informations et données autour du médicament aux patients et aux professionnels de santé afin de favoriser un meilleur usage des médicaments ;
8. Pass' sport : Permettre et faciliter la pratique sportive des 6-30 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou d'une bourse étudiante ;
9. Parcours interministériel numérique RH : Aider les agents en recherche de mobilité à identifier les opportunités numériques en inter-ministériel ;
10. Mes aides Réno : Évaluer ses aides à la rénovation en 5 minutes en fonction de sa situation et de son projet. Cet indicateur se concentre sur la DINUM. Ce chiffre ne traduit donc pas toute l'activité de lancement de produits selon l'approche Startup d'État car la plupart des produits sont lancés par les administrations partenaires accompagnées par la DINUM.

OBJECTIF

2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics

INDICATEUR

2.1 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année	Nb	45	0	25	25	cible atteinte	15
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année .	%	45	Sans objet	50	17,4	absence amélioration	50

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'équipe de pilotage du programme EIG à la DINUM

Mode de calcul : Comptage manuel effectué chaque année suite à l'appel à candidatures (EIG).

ANALYSE DES RESULTATS

La prévision pour le recrutement de la 7^e promotion d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG) était fixée à 30. Au total 25 EIG ont été recrutés : 10 entrepreneurs ont commencé leur mission en 2024 ; 15 ont signé leur contrat avant la fin 2024 et arrivent entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2025.

En termes de parité, 483 candidatures ont été adressées dont 123 candidatures de femmes, soit 25,5 %.

Au cours de l'année 2024, 10 autres profils atypiques ont été recrutés et payés sur le T2 du programme 352.

INDICATEUR

2.2 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	Nb	13	23	10	14	cible atteinte	10
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	%	54	53	50	14	absence amélioration	50

Commentaires techniques

Source des données : tableau de suivi des équipes de pilotage du programme à Étalab (service de la DINUM)

Mode de calcul : Comptage manuel réalisé auprès de tous les EIG à la fin de la promotion (à N+1).

ANALYSE DES RESULTATS

La promotion 6 recrutée en septembre 2022, avant le transfert du programme s'est déroulée jusqu'à juillet 2023 et a été prolongée jusqu'en décembre 2023. En 2024, sur l'ensemble de la promotion, 14 Entrepreneurs d'intérêt général ont été recrutés soit dans l'administration où ils ont réalisé leur mission EIG, soit dans une autre administration publique à l'issue de leur mission. Ainsi, les EIG sortis de la promotion 6 en décembre 2023 ont pu être recrutés en 2024 à l'IGN, à la DINUM, à la délégation du numérique pour l'éducation, au service du numérique des ministères économiques et financiers, au ministère des armées, au PEREN, à la DGOS, à la DGFIP ou encore à l'ANAH.

INDICATEUR

2.3 – Nombre de nouveaux agents publics impliqués dans la diffusion de l'approche Startup d'État

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de nouveaux agents publics impliqués dans l'approche Startup d'État	Nb	165	153	220	217	cible atteinte	230
Part des femmes dans les nouveaux agents publics impliqués dans l'approche Startup d'État	%	47	53	50	45	absence amélioration	50

Commentaires techniques

Source des données : <https://beta.gouv.fr/stat>

Mode de calcul : Nombre cumulé d'agents publics ayant été formés à la méthode Startups d'État

ANALYSE DES RESULTATS

Beta.gouv.fr a pour objectif de faire monter en compétences l'administration, en formant des agents publics, par la pratique, à la construction de services publics numériques à impact et de qualité.

En 2024, 217 agents publics (environ 1/3 de contractuels et 2/3 de fonctionnaires) ont rejoint la communauté beta.gouv.fr, sur des fonctions d'intrapreneur, d'animation de la communauté, de pilotage d'incubateur ou de développement.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		70 800 000 31 102 289	2 308 726	1 636 961	70 800 000 35 047 975	71 550 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000			3 300 000 0	3 300 000
Total des AE prévues en LFI	3 000 000	71 100 000	0	0	74 100 000	74 850 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+6 460 000 (hors titre 2)			+6 460 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 000 000	-37 144 000 (hors titre 2)			-40 144 000	
Total des AE ouvertes	0	40 416 000 (hors titre 2)			40 416 000	
Total des AE consommées	0	31 102 289	2 308 726	1 636 961	35 047 975	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		70 800 000 28 249 616	2 197 381	1 645 605	70 800 000 32 092 601	71 550 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000			3 300 000 0	3 300 000
Total des CP prévus en LFI	3 000 000	71 100 000	0	0	74 100 000	74 850 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+6 460 000 (hors titre 2)			+6 460 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 000 000	-38 142 736 (hors titre 2)			-41 142 736	
Total des CP ouverts	0	39 417 264 (hors titre 2)			39 417 264	
Total des CP consommés	0	28 249 616	2 197 381	1 645 605	32 092 601	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 8 655 476	72 180	745 000	7 300 000	8 300 000 9 472 656
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 37 438			3 300 000	3 300 000 37 438
Total des AE prévues en LFI	3 000 000	7 600 000	0	0	10 600 000	11 600 000
Total des AE consommées	0	8 692 913	72 180	745 000		9 510 093

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 8 137 122	37 474	370 000	7 300 000	8 300 000 8 544 596
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 39 477			3 300 000	3 300 000 39 477
Total des CP prévus en LFI	3 000 000	7 600 000	0	0	10 600 000	11 600 000
Total des CP consommés	0	8 176 599	37 474	370 000		8 584 072

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 692 913	71 100 000	31 102 289	8 176 599	71 100 000	28 249 616
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 692 913	71 100 000	24 888 889	8 176 599	71 100 000	22 036 216
Subventions pour charges de service public	0	0	6 213 400	0	0	6 213 400
Titre 5 – Dépenses d'investissement	72 180	0	2 308 726	37 474	0	2 197 381
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	72 180	0	443 726	37 474	0	332 381
Subventions pour charges d'investissement	0	0	1 865 000	0	0	1 865 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	745 000	0	1 636 961	370 000	0	1 645 605
Transferts aux entreprises	200 000	0	247 000	200 000	0	247 000
Transferts aux autres collectivités	545 000	0	1 389 961	170 000	0	1 398 605

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Total hors FdC et AdP		74 100 000			74 100 000	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-3 000 000			-3 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-30 684 000			-31 682 736	
Total*	9 510 093	40 416 000	35 047 975	8 584 072	39 417 264	32 092 601

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 473 000	750 000	6 460 000	3 473 000	750 000	6 460 000
Total	3 473 000	750 000	6 460 000	3 473 000	750 000	6 460 000

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2024		4 730 000		4 730 000				
10/2024		250 000		250 000				
11/2024		970 000		970 000				
12/2024		510 000		510 000				
Total		6 460 000		6 460 000				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2024		1 067 533		2 623 904				
Total		1 067 533		2 623 904				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024				465 527				
Total				465 527				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						29 000 000		29 000 000
Total						29 000 000		29 000 000

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024					2 985 000		2 985 000	
28/11/2024						500 000		500 000
Total					2 985 000	500 000	2 985 000	500 000

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					15 000	8 711 533	15 000	11 732 167
Total					15 000	8 711 533	15 000	11 732 167

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		7 527 533		9 549 431	3 000 000	38 211 533	3 000 000	41 232 167

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		70 800 000 35 047 975	71 550 000 35 047 975		70 800 000 32 092 601	71 550 000 32 092 601
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000	3 300 000 0	3 000 000	300 000	3 300 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	3 000 000	71 100 000	74 100 000	3 000 000	71 100 000	74 100 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-3 000 000	-30 684 000	-33 684 000	-3 000 000	-31 682 736	-34 682 736
Total des crédits ouverts	0	40 416 000	40 416 000	0	39 417 264	39 417 264
Total des crédits consommés	0	35 047 975	35 047 975	0	32 092 601	32 092 601
Crédits ouverts - crédits consommés		+5 368 025	+5 368 025		+7 324 663	+7 324 663

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 000 000	71 100 000	74 100 000	3 000 000	71 100 000	74 100 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	3 000 000	71 100 000	74 100 000	3 000 000	71 100 000	74 100 000

Aucun amendement n'a modifié le projet de loi de finances pour 2024. Ainsi, au titre de la gestion 2024 :

- sur le T2 : 3 M€ en AE et CP ont été ouverts ;
- sur le HT2 : 71,1 M€ ont été ouverts en AE et 71,1 M€ ont été ouverts en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les ressources du programme 352 fixées en LFI 2024 ont été modifiées en cours de gestion 2024 à la suite des ouvertures et annulations de crédits, opérées par voie réglementaire ou législative, énumérées ci-dessous :

- Les ouvertures de crédits opérées en 2024 : 50M € pour le FINDPE, 12 M€ pour l'Accessibilité et 9,1 M€ pour les deux briques historiques ;

- Une annulation de crédits a eu lieu au début de l'exercice 2024 d'un montant de 29 M€ en AE et CP.

TITRE 2

Transfert sortant : un transfert sortant a eu lieu en T2 au titre des EIG de 2 985 000 € du programme 352 vers le programme 129.

HORS-TITRE 2

Transfert sortant : un transfert sortant en HT2 a eu lieu d'un montant de 500 000 € du programme budgétaire 352 du Fonds d'investissement numérique et données pour la planification écologique (FINDPE) vers le programme 149 du MASA, décidé dans le cadre d'une RIM pour permettre au MASA de disposer des fonds nécessaires pour préserver les acquis d'Agdatahub.

Reports 2023 sur 2024 : pour les crédits généraux, la DINUM a demandé le report de 465 527 € en CP pour lui permettre de couvrir une partie des restes à payer du programme (3,9 M€). Pour les crédits fonds de concours, la DINUM a demandé le report de 1 067 533 € en AE et 2 623 904 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les ouvertures de crédits opérées sur le fonds de concours 1-2-00548 « Participations diverses à la création de services publics innovants », rattaché au programme 352, s'élèvent à 1 960 00 € en AE et CP.

Les crédits ont été versés par :

- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : pour deux projets (Recommandation collaborative/Urban Vitaliz et Accompagnement Saison 1 Accélérama) : 1 710 000 €.
- ANSM : pour deux projets (Info médicament, Medistock) : 250 000 €.

Du côté du département Accessibilité, il y a eu la signature le 21 novembre 2023 de la 3^e convention entre la DINUM et le Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), qui prévoit un financement de 20 M€ sur 4 ans (de 2024 à 2027), afin d'améliorer l'accessibilité numérique pour les agents publics. Pour l'année 2024, 4,5 M€ de crédits ont été versés.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	15 000	3 910 500	3 925 500	15 000	3 910 500	3 925 500
Surgels	0	34 801 033	34 801 033	0	41 421 667	41 421 667
Dégels	0	-29 000 000	-29 000 000	0	-29 000 000	-29 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	15 000	9 711 533	9 726 533	15 000	16 332 167	16 347 167

Les dotations du programme 352 pour l'année 2024 ont fait l'objet de mises en réserve dans les conditions prévues par la circulaire relative au lancement de la gestion budgétaire 2024 et mise en place de la réserve de précaution (0,5 % pour la dotation de titre 2 et 5,5 % pour la dotation hors titre 2), soit :

- 15 000 € en AE et CP sur le titre 2,

- 3 910 500 € en AE et CP sur le hors titre 2.

En HT2, une annulation de crédit est intervenue au début de l'exercice 2024 de 29 M€ en AE et en CP.

Deux surgels se sont ajoutés à cette annulation de crédits : 34 801 033 € en AE et 41 421 667 € en CP.

En fin d'année 2024, une rétrocession de crédit en HT2 a été accordée à hauteur de 1 M€ en AE et de 4,6 M€ en CP.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 40 416 000	CP ouverts en 2024 * (P1) 39 417 264
AE engagées en 2024 (E2) 35 047 975	CP consommés en 2024 (P2) 32 092 601
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 6 284 027
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 368 025	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 25 808 574

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 5 504 601					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -8 459 975					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) -2 955 374	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 6 284 027	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) -9 239 401
	AE engagées en 2024 (E2) 35 047 975	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 25 808 574	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 9 239 401
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 9 239 401
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) -9 239 401

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2024 est de 35 M€ (35 047 975 euros) dont :

- 32,3 M€ (32 394 710 euros) au titre des crédits N/A ;
- 2,6 M€ (2 653 265 euros) au titre des crédits de fonds de concours.

Au cours de l'exercice 2024, des paiements ont été réalisés à hauteur de 32 M€ (32 092 601 euros). Sur ce montant :

- 6,2 M€ ont permis de solder les engagements antérieurs à 2024 ;
- 25,8 M€ ont été dédiés au paiement des engagements de l'année 2024.

Au 31 décembre 2024, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 2,9 M€ (2 955 374 euros).

Justification par action

ACTION

01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		71 550 000 35 047 975	71 550 000 35 047 975		71 550 000 32 092 601	71 550 000 32 092 601

Pour mener à bien sa mission d'innovation et de transformation numérique, le programme 352 exécute des crédits :

- de co-financement de services numériques d'État (FAST, Accompagnement au transfert et à la pérennisation) ;
- d'animation et de soutien au réseau BETA (communauté des incubateurs ministériels et start-up d'État) ;
- de construction et l'accélération de produits numériques prioritaires portés par la DINUM ;
- pour l'incubation de produits numériques interministériels.

Les moyens de l'action 01 sont constitués de crédits de fonctionnement et de crédits d'intervention.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	71 550 000	31 102 289	71 550 000	28 249 616
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	71 550 000	24 888 889	71 550 000	22 036 216
Subventions pour charges de service public		6 213 400		6 213 400
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 308 726		2 197 381
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		443 726		332 381
Subventions pour charges d'investissement		1 865 000		1 865 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 636 961		1 645 605
Transferts aux entreprises		247 000		247 000
Transferts aux autres collectivités		1 389 961		1 398 605
Total	71 550 000	35 047 975	71 550 000	32 092 601

- **Crédits ouverts en LFI : 71,1 M€ en AE et 71,1 M€ en CP**
- **Rattachements Fonds de concours : 6,46 M€ en AE et CP**
- **Réalisation : 35 M€ en AE et 32 M€ en CP dont :**
 - **Hors FDC : 32,3 M € en AE et 29,9 M€ en CP ;**
 - **FDC : 2,6 M € en AE et 2,1 M € en CP**

Co-financement des services numériques : FAST Appel à candidatures : 3,3 M€ en AE et 3,6 M€ en CP

Depuis 2023 et la fusion du FAST avec le programme GAMMA, le FAST est devenu un accélérateur d'impact sous forme de co-financement répartis entre :

- des fonds délégués à l'administration au service numérique ;
- de l'expertise en nature dans le cadre du programme d'accélération.

Animation du réseau BetaGouv : 1,4 M € en AE et 2,9 CP

- Formations, communication, appui transverse à l'animation de la communauté ;
- Outils mutualisés en soutien aux Startups d'État, frais de fonctionnement.

Produits numériques prioritaires du Gouvernement : 2,8 M€ en AE et 0,8 M€ en CP

Accélérateur d'initiatives citoyennes : 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Projet FINDPE : 18,8 M € en AE et 17,7 M€ en CP

Partenariats avec d'autres entités (Fond de concours) : 1,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP

La mission BETA de la DINUM a poursuivi, en 2024, les partenariats avec d'autres entités publiques pour permettre la création de services publics numériques de qualité, afin de répondre à des problèmes de politiques publiques rencontrés par ces entités.

ACTION

02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000	3 300 000	3 000 000	300 000	3 300 000
			0			0

Les crédits de l'action 02 regroupent des crédits dédiés au soutien des profils rares innovants. Les moyens de cette action sont constitués de crédits de titre 2 et de crédits de fonctionnement.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 000 000		3 000 000	
Rémunérations d'activité	3 000 000		3 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000		300 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000		300 000	
Total	3 300 000		3 300 000	

TITRE 2

- **Prévision LFI : 3 M€ en AE/CP.**
- **Transferts : 2 985 000 M€ en AE/CP.**

Le programme 352 a été doté en loi de finances initiale 2024 de 3 M€ en crédits de titre 2.

Cette dotation a fait l'objet d'un mouvement pour un montant total de 2 985 000 M€ : un transfert de crédits d'un montant de 2,9 M € en AE et CP à destination du programme 129 destiné au financement des EIG.

HORS TITRE 2

- **Prévision LFI : 0,3 M€ en AE/CP.**
- **Consommation : 39 456 € en AE et 39 456 € CP.**

Les dépenses d'accompagnement des profils rares dédiés à l'innovation numérique comprennent principalement des dépenses d'accompagnement du programme EIG dans la campagne de recrutement des profils

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	510 000	135 000			1 255 000	1 495 000
Transferts	510 000	135 000				240 000
Subventions d'investissement					1 255 000	1 255 000
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)					1 000 000	1 000 000
Subventions pour charges de service public					1 000 000	1 000 000
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)					84 900	84 900
Transferts					84 900	84 900
ONF - Office national des forêts (P149)					247 000	247 000
Transferts					247 000	247 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					1 360 000	1 360 000
Transferts					1 360 000	1 360 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	200 000	200 000			2 118 400	2 118 400
Transferts	200 000	200 000			2 118 400	2 118 400
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					610 000	610 000
Subventions d'investissement					610 000	610 000
Universités et assimilés (P150)					204 144	79 788
Transferts					204 144	79 788
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					980 000	980 000
Transferts					980 000	980 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					391 154	391 154
Transferts					391 154	391 154
GIP Plateforme de l'inclusion (P102)					395 000	395 000
Subventions pour charges de service public					395 000	395 000
Pôle emploi (P102)					270 000	270 000
Subventions pour charges de service public					270 000	270 000
Total	710 000	335 000			8 915 598	9 031 242
Total des subventions pour charges de service public					1 665 000	1 665 000
Total des transferts	710 000	335 000			5 385 598	5 501 242
Total des subventions d'investissement					1 865 000	1 865 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 148
Fonction publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

NATHALIE COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par un décret du 22 décembre 2016 qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition. Une nouvelle évolution est intervenue par décret du 23 novembre 2022 modifiant le décret de 2016. Celle-ci vise à recentrer ses missions sur la construction et le pilotage des politiques RH, à tenir compte des dernières évolutions, notamment celles issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État, à intégrer de nouvelles compétences comme la protection sociale complémentaire et le logement des agents publics et à renforcer la territorialisation de la politique des ressources humaines.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et entre les trois versants de la fonction publique. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, son activité s'articule autour de cinq missions principales :

- **faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré** : elle contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives des 5,7 millions d'agents publics. L'agenda social de 2024 a notamment permis de poursuivre les travaux sur des thématiques telles que la mise en œuvre de la prévoyance, l'égalité professionnelle ou encore la préparation des prochaines élections professionnelles ;
- **piloter la fonction RH** : en lien avec les DRH ministérielles, elle définit les orientations et coordonne les politiques de gestion des ressources humaines déployées au sein des administrations de l'État. Elle conduit le dialogue stratégique RH avec les ministères afin d'aborder les enjeux relatifs à la déclinaison ministérielle des dispositifs mis en œuvre. Elle s'appuie sur le Conseil d'orientation des ressources humaines (CORH) pour évaluer, anticiper, et travailler sur les grands enjeux à venir de la fonction publique et sur l'École du management et des ressources humaines pour diffuser une culture RH interministérielle et inter-versants de la fonction publique. Elle mobilise les plates-formes d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) afin de décliner dans les territoires la stratégie interministérielle de ressources humaines ;
- **appuyer les transformations** : en sa qualité de DRH de l'État, elle est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations en travaillant à l'évolution des dispositifs existants et en proposant de nouveaux outils sur le processus de recrutement, le développement de la mobilité interministérielle, la formation tout au long de la vie (notamment via le programme interministériel de formation Mentor), les dispositifs favorisant la diversité et l'égalité des chances. Elle a entrepris des travaux d'approfondissement de la déconcentration en matière de ressources humaines ;
- **élaborer et déployer des politiques RH interministérielles** : elle soutient l'innovation en matière de ressources humaines, conçue comme un véritable levier de transformation de l'administration et des services publics. Elle promeut la qualité de vie au travail et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Elle s'assure de l'effectivité de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- **fournir une expertise** et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en matière de politique salariale. Elle assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la cohérence à l'échelle interministérielle. Elle coordonne les travaux de codification de la partie réglementaire du code général de la fonction publique (CGFP), dont les deux premiers livres sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2025 et dont les livres III et IV seront finalisés en 2025. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière des ressources humaines au sein de la fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent, en effet, uniquement sur les trois actions interministérielles suivantes :

- la formation des fonctionnaires ;
- l'action sociale interministérielle ;
- l'appui aux politiques de ressources humaines.

La DGAFP conduit la modernisation du statut des fonctionnaires pour permettre aux agents et aux administrations d'exercer pleinement leurs missions. Elle accompagne les employeurs publics sur tous les champs de la politique RH et, en qualité de DRH de l'État, pilote les politiques de ressource humaines.

S'agissant de la **formation des fonctionnaires (action 01)**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement au financement de la formation initiale des fonctionnaires à travers la subvention pour charge de service public versées instituts régionaux d'administration (IRA) en charge de la formation initiale des futurs attachés d'administration. A ce titre, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite de la préparation de la réforme de la scolarité des IRA mise en œuvre à partir de 2025. Celle-ci se traduit par une augmentation du nombre d'élèves et par l'ouverture d'un nouveau site à Nanterre dès 2025, afin d'attirer davantage d'étudiants franciliens qui représentent un vivier important en termes de recrutement. Par ailleurs, une part de ces crédits est consacrée à la formation continue des agents afin de favoriser le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle (action 02)**, ils représentent plus de 50 % des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité comme par exemple l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

L'action 03 du programme, appui et innovation des ressources humaines, regroupe les crédits alloués au développement du site « Choisir le Service Public », commun aux trois versants de la fonction publique et dédié au recrutement et à la mobilité, qui a enregistré plus de 12,5 millions de visiteurs en 2024 (contre 11 millions en 2023). Cette action comprend également deux fonds interministériels : celui de l'amélioration des conditions de travail et celui de l'égalité professionnelle. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations. Enfin, l'action 03 porte les crédits du Centre Interministériel de Services Informatique relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR 1.1 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

OBJECTIF 2 : Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires

INDICATEUR 2.1 : Dépenses consacrées au recrutement et à la formation initiale dans les IRA

OBJECTIF 3 : Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale

INDICATEUR 3.1 : Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale

OBJECTIF 4 : Egalité professionnelle

INDICATEUR 4.1 : Le pourcentage d'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes dans la FPE en équivalent temps plein

OBJECTIF 5 : Transformation de la fonction publique - Politique RH

INDICATEUR 5.1 : Recrutement des apprentis

INDICATEUR 5.2 : Recrutement dans la fonction publique

INDICATEUR 5.3 : Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

INDICATEUR

1.1 – Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	280	265	270	266	cible atteinte	265

Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, département des carrières et des rémunérations

Mode de calcul : le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1^{er} janvier 2005.

La part des corps régis par des dispositions statutaires et indiciaires harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

ANALYSE DES RESULTATS

Le processus de simplification de l'architecture statutaire, initié dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), a permis une forte réduction du nombre de corps recensés au sein de la fonction publique de l'État. Dans la très grande majorité des cas, les rationalisations en matière d'architecture statutaire amorcées au cours des dernières années ont été réalisées.

La cible 2024 de 270 corps a été atteinte et même dépassée avec un nombre de corps à fin 2024 de 266, contre 265 en 2023 du fait de la création du corps des cadres greffiers des services judiciaires, intervenue entre temps avec le décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024.

La réforme de la haute fonction publique lancée au printemps 2021 a entraîné des mises en extinction de corps ou des fusions. La création au 1^{er} janvier 2022 du corps à vocation interministérielle des administrateurs de l'État intègre d'ores et déjà les corps des administrateurs civils et des conseillers économiques. Treize autres corps sont placés en voie d'extinction dans le cadre de cette réforme au 1^{er} janvier 2023. Leurs membres, plus de 3 000 en tout, ont bénéficié durant l'année 2023 d'un droit d'option leur donnant la possibilité d'intégrer le corps des administrateurs de l'État ou de demeurer dans leur corps d'origine. A l'issue du droit d'option, environ 600 agents demeurent dans ces treize corps. Le pourcentage d'agents intégrés dans le corps des administrateurs de l'État atteint ainsi 80 % soit 2 378 agents et plus de 80 % pour 9 des 13 corps concernés (corps des sous-préfets, corps administrateurs des

finances publiques, corps de l'inspection générale de l'agriculture, corps des préfets, corps des administrateurs du Conseil économique, social et environnemental, corps du contrôle général économique et financier, corps de l'inspection générale de l'administration et du développement durable, corps des conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires, corps de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche).

Au-delà de cette réforme, les réorganisations de services, les restructurations d'établissements publics et d'éventuelles suppressions de corps ministériels aux effectifs réduits, fournissent aujourd'hui, de façon résiduelle, des occasions de procéder à des simplifications et rationalisations statutaires.

Par ailleurs, les réflexions actuelles sur l'évolution de la fonction publique (simplification), et notamment sur l'évolution des besoins en gestion de l'emploi, des effectifs et des compétences de l'État pourront également influencer sur l'architecture statutaire.

OBJECTIF

2 – Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires

INDICATEUR

2.1 – Dépenses consacrées au recrutement et à la formation initiale dans les IRA

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	48 785	51 533	46 000	48 000	absence amélioration	50 000
Coût pédagogique d'un élève IRA	€	7 218	7 200	12 900	12 900	cible atteinte	7 200
Coût de recrutement d'un élève IRA	€	1 197	1 200	1 000	1 000	cible atteinte	1 200

Commentaires techniques

Source des données : IRA

Mode de calcul : La méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

Le coût complet d'un élève est calculé selon le ratio suivant : montant des rémunérations chargées des élèves et des agents des IRA et ensemble des coûts d'organisation des concours et de support de l'activité de formation (numérateur) par le nombre d'élèves de la promotion de septembre N-1 et de mars N (dénominateur). Plus précisément :

- au numérateur, sont consolidés les dépenses liées à l'organisation des concours, les rémunérations chargées des élèves, les coûts de déplacement des élèves, les subventions accordées aux associations d'élèves, les dépenses pédagogiques et 90 % des dépenses de soutien à l'activité de formation, c'est-à-dire les rémunérations chargées des agents des IRA et l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

- au dénominateur, sont recensés les élèves de la formation initiale, issus des concours, et reçus en scolarité en septembre N-1 et mars N de l'année N du RAP déduction faite des démissions. Concrètement, sont pris en compte pour le RAP 2024, les élèves arrivés en scolarité en septembre 2023 (rémunérés du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024) et les élèves arrivés au mois de mars 2024 (rémunérés de mars 2024 à octobre 2024).

ANALYSE DES RESULTATS

Les chiffres 2024 de cet indicateur ne sont pas encore disponibles car ils reposent sur les données d'exécution des comptes financiers des opérateurs. Cependant, la projection actualisée 2024 est de 48 000 €, soit un niveau inférieur à l'exercice 2023 (51 533 €) mais légèrement supérieur à la cible (46 000 €) du fait notamment d'un niveau d'indemnité de maintien de rémunération (IMR) plus important qu'anticipé (au regard de la sociologie des promotions d'élèves caractérisées par une baisse des « vrais » externes).

Pour mémoire, depuis 2021, des travaux d'harmonisation ont été conduits avec les IRA pour s'assurer de la prise en compte des mêmes catégories de données et d'un mode de calcul uniforme, permettant d'assurer une clarification de l'évaluation de chaque IRA. Ces dépenses de soutien, qui entrent dans la composition du « coût de l'élève », sont représentées par les rémunérations chargées des agents des IRA et par l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

OBJECTIF

3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale

INDICATEUR

3.1 – Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des bénéficiaires de la prestation d'action sociale CESU garde d'enfant 0-6 ans	%	95	96	96	96	cible atteinte	96

Commentaires techniques

Source des données : enquêtes annuelles de satisfaction réalisées par le service de la communication (SIRCOM) du ministère de l'économie des finances et de la relance pour le compte de la DGAFP.

Mode de calcul : le taux de satisfaction résulte du nombre de bénéficiaires de la prestation CESU garde d'enfant 0-6 ans satisfait rapporté au nombre de bénéficiaires de la prestation ayant répondu à l'enquête réalisée annuellement sur un échantillon défini préalablement.

ANALYSE DES RESULTATS

A l'issue de l'enquête de satisfaction menée en 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 10 000 bénéficiaires du titre CESU - garde d'enfants 0-6 ans, le taux de satisfaction a atteint un niveau très satisfaisant de 96 % en 2024 (comme en 2023). En tant qu'indicateur de mesure de la qualité du service rendu aux usagers en matière d'action sociale, ce taux témoigne d'un niveau de satisfaction élevé des bénéficiaires de la prestation CESU garde d'enfant 0-6 ans au regard des besoins en matière de garde d'enfants.

Au-delà du suivi de cet indicateur, la une attention particulière est portée à l'amélioration de la qualité du service rendu à l'ensemble des usagers en matière d'action sociale interministérielle.

OBJECTIF**4 – Egalité professionnelle****INDICATEUR****4.1 – Le pourcentage d'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes dans la FPE en équivalent temps plein**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Le pourcentage d'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes dans la FPE en équivalent temps plein	%	Sans objet	Sans objet	11	Non connu	donnée non renseignée	11

ANALYSE DES RESULTATS

Compte tenu des délais liés à la remontée et à la fiabilisation des informations, les écarts de rémunération entre femmes et hommes dans la fonction publique de l'État pour l'année 2024 ne sont pas encore disponibles et ne pourront être transmis qu'à la fin du premier trimestre 2025.

OBJECTIF**5 – Transformation de la fonction publique - Politique RH****INDICATEUR****5.1 – Recrutement des apprentis**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de nouveaux apprentis dans la FPE	Nb	9 249	11 623	8 600	8 284	absence amélioration	10 200

Commentaires techniques

Source des données : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage-Ari@ne. Données DGFEP-Dares. Traitement DGAFP : Sdessi. Champ : Postes de la FPE

Mode de calcul : nombre d'enregistrements de nouveaux contrats d'apprentissage au cours de l'année.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, dans la fonction publique de l'État, 8 284 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés, pour une prévision initiale de 8 600. La légère baisse constatée par rapport à l'exécution 2023 pourrait s'expliquer par le frein porté aux recrutements dans les départements ministériels en raison du contexte budgétaire contraint.

L'augmentation du nombre d'apprentis entre 2020 et 2024 met cependant en évidence le développement de l'apprentissage dans la fonction publique de l'État. Cette dynamique s'inscrit dans les objectifs fixés par la circulaire du 6 juillet 2022 relative à la campagne de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique, qui préconise la forte mobilisation des employeurs publics pour le recrutement des apprentis et fait écho aux mesures prises pour développer l'apprentissage au sein de la fonction publique, dans le sillage du plan de relance de l'apprentissage de 2021 (source : DECA, système d'informations sur l'apprentissage).

INDICATEUR

5.2 – Recrutement dans la fonction publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre moyen de candidat ayant consulté une fiche de poste publiée sur CSP décliné en 3 sous-indicateurs : FPE, FPT, FPH	Nb	Sans objet	Sans objet	20	20	cible atteinte	21

ANALYSE DES RESULTATS

Choisir le service public (CSP) est un espace numérique commun de publication des emplois vacants de l'ensemble de la fonction publique (sauf exceptions mentionnées dans l'annexe du décret du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques). Fin 2024, près de 300 000 candidats (agents publics ou personnes en recherche d'emploi) ont créé un compte et le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter.

En 2024, pour l'ensemble de la fonction publique, 6,9 millions de visites ont été recensées sur le site pour 350 000 offres publiées sur l'année. En moyenne, chaque fiche de poste publiée sur CSP a été consultée par 20 candidats.

La répartition par versant du nombre de visites par fiche de poste :

FPE : 4,49 millions de visites pour 110 000 offres soit environ 41 visites par offre ;

FPT : 1,86 millions de visites pour 219 000 offres soit environ 8 visites par offre ;

FPH : 0,55 millions de visites pour 20 000 soit environ 28 visites par offre.

INDICATEUR

5.3 – Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur	%	7,5	7,4	7,6	7,7	cible atteinte	7,7

Commentaires techniques

Source des données : Rapport annuel de l'état de la fonction publique (édition 2022)

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal le 31 décembre de l'année considérée et de l'année précédente, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Mode de calcul : Un changement d'établissement est observé quand l'identifiant de l'établissement (Siret) d'un agent change d'une année sur l'autre. Cependant, un établissement peut changer d'identifiant notamment quand l'entreprise modifie les contours de ses activités ou de ses emplois (restructuration). Dans ce cas de figure l'agent ne change pas a priori d'établissement. En analysant les flux entre Siret d'une année sur l'autre il est possible d'isoler des flux quasi systématiques entre deux identifiants et donc de corriger l'indicateur des restructurations « probables ».

Le taux pour l'année 2023 ne sera connu qu'en 2025 et celui de 2024 en 2026. Il faut en effet deux années de remontées de données pour consolider et connaître le taux exact. D'où les prévisions cibles pour 2023, 2024 et 2025.

ANALYSE DES RESULTATS

Selon le dernier rapport de la fonction publique (publié le 15 novembre 2024), le taux de mobilité des agents de la fonction publique est de 7,4 % dans l'ensemble des trois versants entre 2021 et 2022. C'est le même niveau qu'entre 2020 et 2021. Le taux de mobilité était de 6,9 % entre 2019 et 2020 et de 7,6 % entre 2018 et 2019. Il est ainsi quasi stable depuis 2018 (hors période Covid) même s'il varie selon le versant. Il est plus important pour les agents de la FPE (11,4 % en 2022) que pour les autres versants (7,4 % pour la fonction publique hospitalière et 4,2 % pour la fonction publique territoriale en 2022) et pour les 25-29 ans (15,5 %). 2,8 % des agents de la fonction publique ont changé de département en 2022. 3,2 % des fonctionnaires ont connu un changement hiérarchique ascendant en 2022, qui concernent particulièrement les femmes. En effet, 4 % des femmes fonctionnaires en 2022 ont connu une mobilité hiérarchique ascendante en 2022 (contre 1,7 seulement pour les hommes).

Pour favoriser les mobilités, plusieurs actions ont été entreprises tendant à mieux outiller la plateforme de recrutement « Choisir le Service Public », valoriser le rôle de facilitateur des PFRH au niveau des bassins d'emplois, en région, dans le déploiement de ces dispositifs RH. Par ailleurs, le déploiement progressif de la stratégie territoriale de l'État a permis de renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 126 098	49 748 275 58 405 902		38 745 375 21 287 665	88 783 650 79 819 664	88 783 650
02 – Action sociale interministérielle		124 575 658 119 703 585	26 673 660 2 794 542	6 850 230 14 008 977	158 099 548 136 507 104	164 134 548
03 – Appui et innovation des ressources humaines		26 623 341 26 194 516	2 269 290 1 255 553	730 418	28 892 631 28 180 487	28 892 631
Total des AE prévues en LFI	290 000	200 947 274	28 942 950	45 595 605	275 775 829	281 810 829
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 547 945 (hors titre 2)		+10 547 945	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-110 000		-16 265 610 (hors titre 2)		-16 375 610	
Total des AE ouvertes	180 000		269 768 164 (hors titre 2)		269 948 164	
Total des AE consommées	126 098	204 304 003	4 050 095	36 027 060	244 507 256	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 126 098	49 746 918 58 575 364		38 745 330 35 520 915	88 782 248 94 222 377	88 782 248
02 – Action sociale interministérielle		124 741 594 119 943 997	33 175 420 5 755 856	6 850 231 15 842 254	164 767 245 141 542 107	170 802 245
03 – Appui et innovation des ressources humaines		26 735 599 27 334 203	2 278 903 1 409 188	578 466	29 014 502 29 321 857	29 014 502
Total des CP prévus en LFI	290 000	201 224 111	35 454 323	45 595 561	282 563 995	288 598 995
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 547 945 (hors titre 2)		+10 547 945	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-110 000		-9 298 609 (hors titre 2)		-9 408 609	
Total des CP ouverts	180 000		283 523 331 (hors titre 2)		283 703 331	
Total des CP consommés	126 098	205 853 564	7 165 044	51 941 635	265 086 341	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 158 375	83 885 304 87 727 663		37 745 375 36 108 162	121 920 679	121 920 679 123 994 200
02 – Action sociale interministérielle		125 294 196 123 258 147	13 901 557 7 168 413	4 773 765 5 659 393	143 969 518	150 004 518 136 085 952
03 – Appui et innovation des ressources humaines		27 411 836 28 794 858	2 218 029 2 374 315	370 347	29 629 865	29 629 865 31 539 520
Total des AE prévues en LFI	290 000	236 591 336	16 119 586	42 519 140	295 520 062	301 555 062
Total des AE consommées	158 375	239 780 668	9 542 728	42 137 902		291 619 672

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 158 375	83 883 947 87 715 862		37 745 330 30 441 912	121 919 277	121 919 277 118 316 149
02 – Action sociale interministérielle		125 059 149 121 420 998	19 370 430 7 262 065	4 773 680 5 741 447	149 203 259	155 238 259 134 424 509
03 – Appui et innovation des ressources humaines		27 613 530 31 513 373	2 237 776 2 422 992	346 550	29 851 306	29 851 306 34 282 915
Total des CP prévus en LFI	290 000	236 556 626	21 608 206	42 519 010	300 973 842	307 008 842
Total des CP consommés	158 375	240 650 233	9 685 057	36 529 909		287 023 573

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	158 375	290 000	126 098	158 375	290 000	126 098
Rémunérations d'activité	153 278	275 790	121 575	153 278	275 790	121 575
Cotisations et contributions sociales	1 097	14 210	523	1 097	14 210	523
Prestations sociales et allocations diverses	4 000	0	4 000	4 000	0	4 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	239 780 668	200 947 274	204 304 003	240 650 233	201 224 111	205 853 564
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	154 215 129	153 922 906	147 146 165	155 060 897	154 199 743	148 710 726
Subventions pour charges de service public	85 565 539	47 024 368	57 157 838	85 589 336	47 024 368	57 142 838

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	9 542 728	28 942 950	4 050 095	9 685 057	35 454 323	7 165 044
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 839 936	28 855 850	3 828 601	9 093 856	35 367 043	6 838 848
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	702 792	87 100	221 494	591 200	87 280	326 195
Titre 6 – Dépenses d'intervention	42 137 902	45 595 605	36 027 060	36 529 909	45 595 561	51 941 635
Transferts aux ménages	11 234 332	15 154 230	18 612 187	10 800 434	15 154 231	17 934 463
Transferts aux collectivités territoriales	140 246	0	212 985	130 808	0	2 146 239
Transferts aux autres collectivités	30 763 323	30 441 375	17 201 888	25 598 667	30 441 330	31 860 933
Total hors FdC et AdP		275 775 829			282 563 995	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-110 000			-110 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-5 717 665			+1 249 336	
Total*	291 619 672	269 948 164	244 507 256	287 023 573	283 703 331	265 086 341

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	9 066 004	6 035 000	10 547 945	9 066 004	6 035 000	10 547 945
Total	9 066 004	6 035 000	10 547 945	9 066 004	6 035 000	10 547 945

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		1 750		1 750				
02/2024		1 400		1 400				
03/2024		1 750		1 750				
04/2024		1 750		1 750				
07/2024		14 760		14 760				
10/2024		530		530				
11/2024		16 760		16 760				
Total		38 700		38 700				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		521 752		521 752				
02/2024		201 878		201 878				
03/2024		517 954		517 954				
06/2024		499 366		499 366				
07/2024		2 762 655		2 762 655				
08/2024		60 676		60 676				
10/2024		742 547		742 547				
11/2024		3 762 032		3 762 032				
12/2024		1 190 386		1 190 386				
01/2025		250 000		250 000				
Total		10 509 245		10 509 245				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2024		452 596						
Total		452 596						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2024		6 204 774		7 398 767				
Total		6 204 774		7 398 767				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024				6 494 717				
Total				6 494 717				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						12 233 092		12 233 092
Total						12 233 092		12 233 092

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						2 939 188		2 939 188
28/11/2024						50 700		50 700
Total						2 989 888		2 989 888

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					110 000	7 700 000	110 000	7 969 113
Total					110 000	7 700 000	110 000	7 969 113

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		17 205 315		24 441 429	110 000	22 922 980	110 000	23 192 093

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 126 098	88 493 650 79 693 567	88 783 650 79 819 664	290 000 126 098	88 492 248 94 096 279	88 782 248 94 222 377
02 – Action sociale interministérielle		158 099 548 136 507 104	164 134 548 136 507 104		164 767 245 141 542 107	170 802 245 141 542 107
03 – Appui et innovation des ressources humaines		28 892 631 28 180 487	28 892 631 28 180 487		29 014 502 29 321 857	29 014 502 29 321 857
Total des crédits prévus en LFI *	290 000	275 485 829	275 775 829	290 000	282 273 995	282 563 995
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-110 000	-5 717 665	-5 827 665	-110 000	+1 249 336	+1 139 336
Total des crédits ouverts	180 000	269 768 164	269 948 164	180 000	283 523 331	283 703 331
Total des crédits consommés	126 098	244 381 158	244 507 256	126 098	264 960 243	265 086 341
Crédits ouverts - crédits consommés	+53 902	+25 387 006	+25 440 908	+53 902	+18 563 089	+18 616 991

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	290 000	275 485 829	275 775 829	290 000	282 273 995	282 563 995
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	290 000	275 485 829	275 775 829	290 000	282 273 995	282 563 995

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le périmètre d'intervention du programme 148 a connu trois évolutions en 2024, par rapport à 2023 :

- le fonds d'innovation des ressources humaines (FIRH), créé en 2016, et qui visait à soutenir des initiatives innovantes en matière de ressources humaines développées en administration centrale, dans les territoires ou portées par des opérateurs publics, a été supprimé à compter de 2024. Cette mesure d'économie a permis de diminuer les crédits du programme à hauteur de -1 M€ ;
- suite au transfert de la tutelle de l'Institut national du service public (INSP) à la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE), les crédits relatifs à cet établissement public (40 M€) ont été

transférés vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » relevant du périmètre des services du Premier ministre ;

- dans le cadre du renforcement de la politique dédiée au logement des agents publics, il a été décidé en LFI 2024 que le programme 148 porterait des crédits à cet effet (+1 M€).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements de crédits ont été les suivants :

- arrêté du 12 février 2024 portant report de crédits (AENE) : 0,5 M€
- arrêté du 12 février 2024 portant report de crédits (fonds de concours) : 6,2 M€ en AE et 7,4 M€ en CP au titre des fonds de concours de l'action sociale interministérielle (fonds 1-2-00503 « Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective » et fonds 1-2-00051 « Contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratif » (investissement)
- décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits à hauteur de 12,2 M€ en AE et en CP
- arrêté du 12 mars 2024 portant report de crédits (crédits généraux) : 6,5 M€ en CP pour la couverture des charges et des restes à payer (CISIRH, travaux des RIA, prestations CESU)
- arrêtés en gestion 2024 portant ouverture de crédits fonds de concours à hauteur de 10,5 M€ en AE et en CP
- décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits : -2,9 M€ en AE et en CP, incluant notamment des transferts sortants au titre des opérations de rénovation des restaurants inter-administratifs de Lille, Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse et Mâcon (1,7 M€ en AE et en CP), des refacturations informatiques (1,1 M€ en AE et en CP), du financement des classes préparatoires Talents (0,8 M€ en AE et en CP) et de l'outil BALAÉ dans le cadre de la politique du logement des agents publics (0,2 M€ en AE et en CP) et des transferts entrants au titre de l'appel à projets « Activités physiques et sportives en milieu professionnel », adjacent à l'appel à projets FIACT 2024 (0,5 M€ en AE et en CP) et de la contribution à la plateforme interministérielle MENTOR (0,4 M€ en AE et en CP)
- décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits : 0,05 M€ au titre du financement des classes préparatoires Talents
- loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024 portant annulation de crédits à hauteur de 7,7 M€ en AE et 8 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 148 bénéficie de fonds de concours au titre de :

- l'action sociale interministérielle (code fonds : 1-2-00503) qui correspond à des aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective. Ces fonds sont alimentés par les CAF. Ils constituent une aide au financement de places en crèches pour les employeurs ayant passé un « contrat enfance-jeunesse » (contrat d'objectifs et de cofinancement) avec les CAF. Les régions signent avec des exploitants de crèches – publiques, privées ou associatives – des conventions par lesquelles elles s'engagent à verser une rémunération annuelle aux crèches en échange de l'accueil prioritaire de 2 700 enfants de l'État. 9,5 M€ ont ainsi été rattachés au titre de 2024 ;
- la participation financière des partenaires aux travaux de déploiement et de conception du programme SI RenoRH (code fonds : 1-2-00940), 0,78 M€ ont ainsi été rattachés au titre de 2024 ;
- la participation du FIPHFP au financement du programme d'accompagnement des parcours professionnels à destination des agents en situation de handicap dans la fonction publique (code fonds : 1-2-00510), la convention prévoit le versement d'une avance de 50 % à hauteur de 0,25 M€ en AE et en CP en gestion 2024.

Le programme 148 a également reçu une attribution de produit au titre de la contribution au financement de projets d'assistance technique menés par la DGAFP (code attribution de produit : 2-2-00121). Ces crédits portent sur le remboursement de France Expertise au titre de la mobilisation d'experts de la DGAFP dans le cadre de projets internationaux d'appui à la réforme de la gestion des ressources humaines dans le secteur public. Le montant des crédits rattachés en 2024 s'élève à 40 k€.

•

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 450	13 177 112	13 178 562	1 450	13 550 461	13 551 911
Surgels	0	6 755 980	6 755 980	0	6 651 744	6 651 744
Dégels	0	-12 233 092	-12 233 092	0	-12 233 092	-12 233 092
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 450	7 700 000	7 701 450	1 450	7 969 113	7 970 563

La réserve initiale était de 13,2 M€ en AE et 13,6 M€ en CP.

En cours de gestion, il a été opéré :

- un surgel de crédits le 20 février 2024 d'un montant de 6,8 M€ en AE et 6,7 M€ en CP pour le programme 148 ;
- un décret d'annulation de crédits le 22 février 2024 qui a impacté le programme 148 à hauteur de -12,2 M€ en AE et en CP, montant qui est venu réduire d'autant la réserve.

En fin de gestion, le solde de la réserve de précaution a été intégralement annulé à hauteur de 7,7 M€ en AE et 8 M€ en CP par la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 269 768 164	CP ouverts en 2024 * (P1) 283 523 331
AE engagées en 2024 (E2) 244 381 158	CP consommés en 2024 (P2) 264 960 243
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 2 542 250	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 61 960 243
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 22 844 756	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 203 000 000

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 86 873 468					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 4 830					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 86 878 298	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 61 960 243	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 24 918 056
	AE engagées en 2024 (E2) 244 381 158	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 203 000 000	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 41 381 158
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 66 299 214
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 41 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 25 299 214

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2024 sont évalués à 66,3 M€ et correspondent principalement à :

- diverses dépenses d'action sociale, à l'échelon local pour 29 M€ (réservation de berceaux en crèches) et au titre du marché CESU pour le remboursement des prestations du mois de décembre 2024 pour 1,5 M€ ;
 - des prestations engagées en 2024 mais non payées (licences et maintenance de licence, acquisition de matériel informatique, prestation informatique, réseau, etc.) au titre du CISIRH à hauteur de 6 M€ ;
 - la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 5,5 M€ ; - des soldes liés aux conventionnements pluriannuels du dispositif « Bourses Talents » pour 3,7 M€ ;
 - des charges à payer au titre du projet Choisir le service public « CSP » et la plateforme MENTOR à hauteur de 2 M€.
- Enfin, un volume de restes à payer pour un montant de 18 M€ correspond à des engagements antérieurs destinés à être clôturés car ils ne donneront pas lieu à une couverture par des paiements.

*Justification par action***ACTION****01 – Formation des fonctionnaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 126 098	88 493 650 79 693 567	88 783 650 79 819 664	290 000 126 098	88 492 248 94 096 279	88 782 248 94 222 377

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pilote les politiques de formation au sein de la fonction publique à travers la mise en place d'un schéma directeur de la politique de formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État. Élaboré en lien avec les ministères, ce schéma directeur est un document cadre qui fixe, pour trois ans depuis 2018, les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères.

Le schéma directeur défini pour la période 2024-2027 reprend les objectifs de coordination portés par le précédent notamment les mutualisations, au niveau national (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics et écoles de service public) afin de structurer l'offre de formation dans les domaines transverses, garantir sa qualité, son accessibilité et sa pertinence. Les actions engagées dans le cadre ce schéma 2024-2027 portent sur quatre principes :

- la continuité entre le 3^e schéma directeur et les deux précédents (2018-2020 et 2021-2023) pour permettre la capitalisation des acquis des chantiers réalisés ;
- la structuration de ce schéma selon les cinq axes existants à ce stade ;
- l'intégration des nouvelles priorités gouvernementales de formation et d'accompagnement au développement des compétences en particulier en matière de transition écologique ;
- la mobilisation des acteurs : chefs de file des filières professionnelles, responsables de collections, représentants des PFRH, représentants du réseau des écoles de service public (RESP) dont les IRA.

Les budgets alloués à ces actions en 2024 s'élèvent à 1,18 M€. Il est à noter que le budget 2024 a été augmenté afin de répondre à la politique prioritaire du gouvernement en matière de formation à la transition écologique.

Au-delà de l'impact en termes de politique RH de l'amplification de la professionnalisation des filières professionnelles transverses, la mutualisation représente un gain global pour le budget de l'État. Un bilan sur les dispositifs de mutualisation sera établi au second semestre 2025, à échéance des premiers dispositifs mis en place. Aujourd'hui, 20 dispositifs mutualisés ont fait ou font l'objet de travaux interministériels. Parmi eux, les marchés interministériels de formation à la bureautique, aux valeurs de la République et au recrutement par exemple, ou encore la convention pour la formation des agents en matière de ressources humaines permettent aux ministères de s'appuyer sur des supports interministériels portant les orientations stratégiques de formation, définies au niveau national pour former leurs agents. Pour ces dispositifs interministériels, les principes définis par la DGAFP (la désignation d'un porteur ministériel ou interministériel pour coordonner l'élaboration et le suivi de l'exécution du dispositif concerné avec la DGAFP et la direction des achats de l'État (DAE) dans le cas des marchés publics de formation) constituent une réelle plus-value pour les ministères bénéficiaires puisque l'économie de la charge induite par l'élaboration d'un support ministériel comme un marché public de formation peut être mise à profit pour conduire d'autres projets. De plus, les dispositifs mutualisés assurent l'optimisation des coûts de formation puisqu'ils sont définis sur des critères partagés entre l'ensemble des ministères et pour un prestataire de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFP :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des dispositifs interministériels, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.
- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. A ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur de la politique de formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région.

Les crédits de l'action 1 financent également les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA) via une subvention pour charge de service public.

Ces crédits permettent aussi de financer le plan Talents du Service public qui vise à remédier au constat d'une perte d'attractivité des concours et métiers du service public.

Ce plan emporte notamment la création de classes dites « Prépas Talents » pour accompagner les jeunes talents dans leur réussite aux concours de la fonction publique sur l'ensemble du territoire depuis 2021.

Les élèves de Prépas Talents sont sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel. Chaque étudiant bénéficie d'un tutorat renforcé assuré par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste, en lien avec le déploiement d'une plateforme dédiée, ou des fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs. Le dispositif comprend en outre une aide financière, la bourse Talents de 4 000 € par an. Les Prépas Talents sont également diplômantes.

La DGAFP subventionne les structures qui accueillent une Prépa Talents (école de service public, IEP, IPAG, universités) à hauteur de 6 500 € par élève accueilli.

Enfin, la DGAFP contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	290 000	126 098	290 000	126 098
Rémunérations d'activité	275 790	121 575	275 790	121 575
Cotisations et contributions sociales	14 210	523	14 210	523
Prestations sociales et allocations diverses		4 000		4 000
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	49 748 275	58 405 902	49 746 918	58 575 364
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 723 907	1 282 234	2 722 550	1 451 696
Subventions pour charges de service public	47 024 368	57 123 668	47 024 368	57 123 668
Titre 6 : Dépenses d'intervention	38 745 375	21 287 665	38 745 330	35 520 915
Transferts aux ménages	8 304 000	7 350 000	8 304 000	6 791 000
Transferts aux autres collectivités	30 441 375	13 937 665	30 441 330	28 729 915
Total	88 783 650	79 819 664	88 782 248	94 222 377

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC - INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION (IRA)**LFI 2024 : 47 M€ en AE et en CP****Exécution 2024 : 57,1 M€ en AE et en CP**

La consommation à hauteur de 57,1 M€ en AE et en CP correspond à :

- 57 M€ au titre de la SCSP ;
- 1 M€ au titre de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2024 ;
- 0,9 M€ au titre du rétablissement de crédits au titre de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2023.

La sous-exécution budgétaire constatée sur certains dispositifs d'action sociale en fin de gestion a permis un abondement complémentaire à hauteur de 10 M€ permettant une remise à niveau de la SCSP des IRA en vue des deux promotions prévues en janvier et octobre 2025 (en lien avec la réforme de la scolarité des IRA qui conduit à décaler le calendrier d'entrée de quelques mois).

CRÉDITS DE FORMATION - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**ORGANISATION DES CONCOURS IRA / FORMATION INTERMINISTÉRIELLE EN ADMINISTRATION CENTRALE (FIC) ET EN SERVICES DÉCONCENTRÉS (FID)****LFI 2024 : 3,7 M€ en AE et en CP****Exécution 2024 : 2,4 M€ en AE et 3,3 M€ en CP**

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA (0,3 M€ en AE et en CP), ces crédits sont destinés à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2024-2027.

Ainsi, ont été financés en 2024 :

- la mise en place d'offres interministérielles de formation pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale (FIC) « ressources humaines », « achat public », « immobilier », « transformation de l'action publique », « numérique » pour 0,08 M€ en AE et 0,13 M€ en CP ;
- l'engagement pour la transformation écologique de l'État précisé dans la circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 a engendré en fin 2023 la signature d'un accord entre la DGAFP et le CNRS qui précise les modalités de coordination des actions de formation à la transition écologique par le CNRS. Ainsi, les dépenses à ce titre ont été exécutées en 2024 à hauteur de 0,7 M€ en AE et 1,4 M€ en CP sur le budget de la formation interministérielle centrale ;
- à l'échelon déconcentré (FID), les actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'État en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État pour 1,4 M€ en AE et 1,5 M€ en CP.

CRÉDITS DE FORMATION - DÉPENSES D'INTERVENTION

PRÉPAS TALENTS

LFI 2024 : 12,2 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : -4,4 M€ en AE et 9,7 M€ en CP

Les Prépas Talents sont destinées aux étudiants boursiers les plus méritants de l'enseignement supérieur pour préparer les concours donnant accès aux emplois de la fonction publique. Ces Prépas Talents sont présentes sur tout le territoire, et se trouvent au sein d'écoles de service public, d'universités et d'instituts d'études politiques.

Les Prépas Talents reçoivent de la DGAFP une subvention équivalente à 6 500 euros par élève accueilli. A la rentrée 2024, on dénombre 103 Prépas Talents offrant 1 975 places. Ce financement permet d'apporter un soutien matériel et pédagogique à des candidats, sélectionnés notamment sur des critères de condition de ressources, dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique.

L'exécution 2024 s'élève à -4,9 M€ en AE et 9,2 M€ en CP. La consommation négative en AE résulte des engagements des conventions annuelles 2024 à hauteur de 3,8 M€ et d'opérations de finalisation d'engagements juridiques antérieurs à hauteur de -8,7 M€, les AE étant désormais engagées de manière annuelle. La consommation en CP s'explique par le versement des subventions au titre de l'année 2024 des conventions pluriannuelles (2023-2024) et des conventions annuelles (2024).

D'autre part, des conventions conclues avec certains organismes de formation (ENFIP, ENPJJ, ENCCRF) ont été exécutées via la procédure de transfert de crédits, 0,9 M€ en AE et en CP ont été transférés du programme 148 vers les programmes dédiés.

Le taux de remplissage des classes Prépa Talents en 2024 est de 78 % (soit +10 points par rapport à 2023), soit 1 541 places pourvues sur les 1 975 prévues (10,1 M€).

Par ailleurs, l'activité Classes Prépa Talents porte également des dépenses au titre du financement des actions de préparation aux concours destinées à des agents de l'État organisées par les CPAG (centres de préparation à l'administration générale) et les IPAG (instituts de préparation à l'administration générale). L'exécution 2024 s'est élevée à 0,5 M€.

BOURSES TALENTS

LFI 2024 : 8,3 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 7,4 M€ en AE et 6,8 M€ en CP

Les bourses Talents sont versées dans le cadre du Plan Talents du service public lancé en février 2021 par le Président de la République. Elles correspondent à un montant de 4 000 € par an pour chaque bénéficiaire étudiant dans une Prépa Talents. En 2024, 1 541 étudiants en ont bénéficié.

Par ailleurs, les étudiants boursiers, préparant les concours de la fonction publique en dehors d'une Prépa Talents, bénéficient d'une bourse d'un montant de 2 000 €. En 2024, 785 bourses Talents hors Prépas Talents ont été versées.

Ces bourses constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation des concours de catégorie A ou B de la fonction publique.

SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

LFI 2024 : 2,2 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 2,2 M€ en AE et en CP

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n° 200-1215 du 11 décembre 2000 et les montants sont fixés en application de l'arrêté du 16 février 2015.

AUTRES CRÉDITS DE FORMATION

LFI 2024 : 0,09 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 0,06 M€ en AE et en CP

Cette exécution recouvre la subvention versée à l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht pour une action de formation au niveau international.

APPRENTISSAGE FPT

LFI 2024 : 15 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 15 M€ en AE et en CP

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 en matière d'apprentissage dans la fonction publique territoriale, signée le 16 novembre 2023 entre l'État et le CNFPT, 11,7 M€ ont été versés au titre de l'avance 2024 puis 3,3 M€ au titre du solde 2024, soit un total de 15 M€ correspondant au plafond de la contribution de l'État.

La convention d'objectifs et de moyens prévoit en effet une contribution forfaitaire de l'État de 1 666 € par accord préalable de financement des frais de formation des contrats d'apprentissage, dans la limite de 15 M€, soit 9 000 accords. Au total, le CNFPT a délivré 10 500 accords de financement des frais de formation des contrats d'apprentissage

ACTION**02 – Action sociale interministérielle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Action sociale interministérielle		164 134 548 136 507 104	164 134 548 136 507 104		170 802 245 141 542 107	170 802 245 141 542 107

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'État employeur.

Les agents de l'État participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant au comité interministériel d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article L.731-2 du Code général de la fonction publique. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles sont de nature individuelles (chèques-vacances, CESU garde d'enfant, aide à l'installation des personnels), pilotées à l'échelon central, ou collectives, gérées à l'échelon régional, qui financent des équipements collectifs (logement, réservation de places en crèche, restauration inter-administrative) ou encore des actions définies localement, notamment dans le domaine des loisirs.

L'article 2 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, dispose que l'action sociale peut bénéficier à l'ensemble des agents, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État. Cependant, son article 4-1, introduit par le décret n° 2012-714 du 7 mai 2012, apporte une dérogation à cette règle en permettant aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires. Ainsi, l'adhésion et le retrait d'établissements publics dans l'action sociale interministérielle a conduit au transfert en PLF 2024 de 0,66 M€.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	130 575 658	119 703 585	130 741 594	119 943 997
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	130 575 658	119 703 585	130 741 594	119 943 997
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 708 660	2 794 542	33 210 420	5 755 856
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 708 660	2 794 542	33 210 420	5 755 856
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 850 230	14 008 977	6 850 231	15 842 254
Transferts aux ménages	6 850 230	11 262 187	6 850 231	11 143 463
Transferts aux collectivités territoriales				1 933 254
Transferts aux autres collectivités		2 746 790		2 765 537
Total	164 134 548	136 507 104	170 802 245	141 542 107

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE

LFI 2024 : 93,9 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 78 M€ en AE et 76,3 M€ en CP

CHÈQUES-VACANCES

LFI 2024 : 32,8 M€ en AE et 32,7 M€ en CP

Exécution 2024 : 25,4 M€ en AE et 25,2 M€ en CP

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs de l'État remplissant les conditions d'attribution. Elle est remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Le chèque-vacances repose sur une épargne, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 ou 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent. Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015. Suite au rendez-vous salarial de juillet 2020 avec les organisations syndicales, il a été acté une revalorisation de 5 % du barème des ressources et une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

La dépense 2024 au titre des chèques-vacances est inférieure à la prévision de la LFI 2024 (-7,3 M€ en AE et -7,5 M€ en CP) en raison de la baisse significative des ouvertures de plans de chèques-vacances en 2023 pour partie liée au recentrage du bénéfice de cette prestation aux seuls personnels actifs.

Cette mesure a engendré une diminution de l'exécution de 25 % par rapport à 2023 (25,2 M€ en 2024 contre 33,7 M€ en 2023).

CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (CESU)

LFI 2024 : 40,1 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 32,5 M€ en AE et 31,4 M€ en CP

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versée sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés, cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

La consommation 2024 au titre du dispositif « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » s'établit à 32,5 M€ en AE et 31,4 M€ en CP pour 77 000 bénéficiaires environ contre 63 000 bénéficiaires environ en 2023.

Cette consommation intègre un rétablissement de crédits de 3 M€ au titre des titres CESU perdus ou périmés. Ainsi, le niveau réel de consommation sur le dispositif est de 35,5 M€ en AE et 34,4 M€ en CP.

AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP)

LFI 2024 : 14,4 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 12 M€ en AE et en CP

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement). La prestation est attribuée sous conditions de ressources. En 2024, 11 930 agents ont bénéficié du dispositif dont 2 875 contractuels.

LE LOGEMENT D'URGENCE

LFI 2024 : 0,9 M€ en AE et CP

Exécution 2024 : 1,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire pour les agents placés dans des circonstances d'urgence sociale ou nécessitant un logement provisoire sans urgence sociale. Les besoins en logements temporaires et notamment ceux réservés en urgence sont pour partie liés à la survenance d'évènements imprévisibles (exemples : inondations), des situations familiales difficiles ou des mutations récentes. Ces besoins restent difficiles à anticiper avec précision.

SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS)

LFI 2024 : 5,7 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 6,7 M€ en AE et 6,3 M€ en CP

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéficiaires des agents de leur territoire. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations. L'exécution 2024 témoigne du dynamisme de l'action sociale menée au niveau régional.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVE

LFI 2024 : 30,7 M€ en AE et 30,9 M€ en CP

Exécution 2024 : 38 M€ en AE et 38,5 M€ en CP

RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES

LFI 2024 : 29,7 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 37,8 M€ en AE et 38,3 M€ en CP

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). La gestion des réservations, confiée aux préfets, fait l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle.

L'exécution dynamique en CP à hauteur de 38,2 M€ repose principalement sur un rythme de facturation variable d'une région à l'autre, en fonction du calendrier des passation et/ou des renouvellements des marchés et des 120 places supplémentaires réservées en 2024. Elle intègre également une hausse du coût unitaire des berceaux en raison de l'inflation.

Par ailleurs, l'exécution 2024 intègre la consommation des crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective, d'un montant de 9,1 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

LFI 2024 : 0,2 M€ en CP

Exécution 2024 : 0 M€ en AE et en CP

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans les aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Ce dispositif a fait l'objet en 2021 d'une relance des réservations de logements conventionnels auprès de bailleurs sociaux notamment en Île-de-France et en Provence Alpes Côtes d'Azur, zones géographiques immobilières à forte tension. Cette relance de réservations de logements conventionnels s'est concrétisée par la signature en 2021 de trois conventions avec des bailleurs sociaux en Île-de-France et d'une convention en Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réservation de logements pour un droit unique d'un montant de 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. Cette ligne correspond habituellement et pour l'essentiel à des restes à payer portant sur ces conventions, sous réserve de la construction effective de ces logements, ce qui n'a pas été le cas en 2024, d'où l'absence de consommation sur cette ligne.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – RESTAURATION

LFI 2024 : 26,7 M€ en AE et 33,2 M€ en CP

Exécution 2024 : 9,5 M€ en AE et 15,7 M€ en CP

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de création, rénovation et mise aux normes du parc de 87 restaurants inter-administratifs (RIA). Dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants portée par le programme 348 et sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), un transfert sortant de crédits d'un montant total de 1,7 M€ en AE et en CP a été réalisé en gestion. Ces crédits sont destinés au financement des opérations de rénovation de certains restaurants inter-administratif, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA).

L'exécution 2024 s'élève à 9,5 M€ en AE et 15,7 M€ en CP au titre de la rénovation et de la mise aux normes des restaurants. Cette sous-exécution s'explique en partie par un décalage dans le calendrier de plusieurs opérations immobilières importantes.

LES DÉPENSES D'INTERVENTION - AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

LFI 2024 : 6,9 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 11 M€ en AE et en CP

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque de dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée des bénéficiaires et, d'autre part sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour le compte de la DGAFP.

En 2024, les dépenses liées à l'aide au maintien à domicile ont connu une très forte hausse. Celle-ci est notamment liée aux évolutions démographiques.

ACTION**03 – Appui et innovation des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Appui et innovation des ressources humaines		28 892 631	28 892 631		29 014 502	29 014 502
		28 180 487	28 180 487		29 321 857	29 321 857

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 623 341	26 194 516	26 735 599	27 334 203
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 623 341	26 160 346	26 735 599	27 315 033
Subventions pour charges de service public		34 170		19 170

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 269 290	1 255 553	2 278 903	1 409 188
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 182 190	1 034 059	2 191 623	1 082 992
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	87 100	221 494	87 280	326 195
Titre 6 : Dépenses d'intervention		730 418		578 466
Transferts aux collectivités territoriales		212 985		212 985
Transferts aux autres collectivités		517 433		365 481
Total	28 892 631	28 180 487	29 014 502	29 321 857

ÉTUDES ET COMMUNICATION

LFI 2024 : 1,3 M€ en AE et en CP

Exécution : 2,1 M€ en AE et 2,4 M€ en CP

COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS/COLLOQUES ET MANIFESTATIONS/ÉTUDES ET ENQUÊTES

LFI 2024 : 0,89 M€ en AE et en CP

Exécution : 0,76 M€ en AE et 0,83 M€ en CP

Ces dépenses, en baisse par rapport à 2024, ont notamment permis de financer :

- la deuxième édition du salon national Choisir le service public, le 12 mars 2024, à la cité internationale universitaire de Paris, pour un montant total de 0,5 M€ ;
- la participation à plusieurs salons nationaux et régionaux ;
- la publication d'études statistiques, rapports annuels, guides méthodologiques et d'accompagnement sur différentes thématiques RH, et la diffusion de lettres électroniques ;
- une campagne de communication pour les inscriptions aux concours des IRA en mars-avril 2024.

INFORMATIQUE

LFI 2024 : 0,4 M€ en AE et en CP

Exécution 2023 : 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

La participation du programme 148 aux transferts interministériels relatifs aux dépenses des systèmes d'information et de communication portées par la DINUM s'est élevée à 0,7 M€. Les autres dépenses ont concerné l'évolution, la configuration, la maintenance et l'homologation sécurité du portail « Choisir le Service Public », ainsi que la maintenance et l'hébergement du portail « Fonction publique ».

APPUI ET INNOVATION RH

LFI 2024 : 6,3 M€ en AE et en CP

Exécution 2024 : 6,2 M€ en AE et 7 M€ en CP

Les dépenses au titre de l'appui et l'innovation des ressources humaines portent principalement des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont des dépenses relatives aux systèmes d'information (cf. CISIRH ci-dessous)

FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FIAC)

LFI 2024 : 1 M€ en AE et en CP**Exécution : 1,2 M€ en AE et en CP**

Depuis 2018, le fonds interministériel d'amélioration des conditions de travail (FIACT) permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs de la fonction publique de l'État, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Le FIACT est lancé sur la base d'un appel à projets national et ses modalités de mise en œuvre sont précisées par une circulaire annuelle.

En 2024, 118 projets ont été déposés (contre 95 projets en 2023), par des administrations en métropole et en outre-mer. Le comité de sélection présidé par la DGAFP et composé d'experts, de représentants des périmètres ministériels et de 2 plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des RH, a retenu 38 projets pour un montant moyen de cofinancement accordé par projet qui s'élève à 16 350 €.

Dans le cadre du développement de l'activité physique et sportive décrétée grande cause nationale 2024, l'appel à projets FIACT exceptionnel dédié aux activités physiques et sportives en milieu professionnel (APS) a été reconduit. Au-delà de la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques JOP 2024, cet appel à projets s'inscrit également au sein de la stratégie nationale sport santé et vise à cofinancer des actions à des fins de maintien et d'amélioration de la santé globale des agents publics dans l'environnement de travail via le soutien aux initiatives de développement des activités physiques et sportives en milieu professionnel. Cet appel à projets exceptionnel, financé par le programme 219 « Sport », a fait l'objet d'un décret de transfert de 0,5 M€ (qui vient porter ainsi la consommation 2024 à 1,2 M€). En 2024, 107 projets ont été déposés (contre 214 projets en 2023). Le comité de sélection, composé d'acteurs agissant en faveur de l'activité physique et sportive en milieu professionnel, a retenu 21 projets lauréats pour un cofinancement moyen de 20 638 €.

FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH (FSIRH)**LFI 2024 : 1 M€ en AE et en CP****Exécution : 0,2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP**

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignation, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique. La convention relative à « Mon compte formation pour les agents publics » a été signée le 10 octobre 2023 entre la CDC et la DGAFP pour une durée de 3 ans. Elle prévoit le financement annuel du dispositif à hauteur de 0,8 M€ selon un échéancier de versement de 75 % au titre d'avance en 2024 et de 25 % au titre du solde en 2025. Ainsi, 0,2 M€ ont été engagés et 0,8 M€ ont été payés en 2024.

FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (FEP)**LFI 2024 : 1 M€ en AE et en CP****Exécution : 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP**

Prévu par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 2018, le fonds égalité professionnelle a été mis en place en 2019. Il permet de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et coconstruite. Depuis 2022, le FEP est ouvert aux employeurs de la FPT et de la FPH.

En 2024, 190 projets ont été reçus et déposés (contre 109 en 2023 et 164 projets en 2022), par des administrations publiques en métropole et en outre-mer, ce qui témoigne de leur volonté constante de s'engager pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

En 2024, le renforcement de la communication et l'allongement de la période d'ouverture de l'appel à projet ont permis une augmentation du nombre de dossiers notamment pour ce qui concerne la FPT et la FPH.

Le nombre de dossiers reçus est en hausse par rapport à 2023 : 74 pour la FPE (56 en 2023), 37 pour la FPH (11 en 2023) et 79 pour la FPT (40 en 2023). Les demandes émanant de la FPE étaient majoritaires les années précédentes

(52 % pour le FEP 2023). Pour l'édition 2024 du FEP, la FPT est désormais la plus représentée (42 %), vient ensuite la FPE (39 %) et la FPH (19 %).

Sur 190 projets déposés pour les trois versants, 117 projets ont été sélectionnés par le comité de sélection pour un montant total de cofinancement de 935 458 €.

Pour la FPE : 38 dossiers retenus sur 74 projets reçus pour un montant de 315 630 € ;

Pour la FPT : 55 dossiers retenus sur 79 projets reçus pour un montant de 315 332 € ;

Pour la FPH : 24 dossiers retenus sur 37 projets reçus pour un montant de 304 496 €.

CHOISIR LE SERVICE PUBLIC (CSP)

LFI 2024 : 1,5 M€ en AE et en CP

Exécution : 2 M€ en AE et de 2,9 M€ en CP

Ces dépenses comprennent principalement le maintien en condition opérationnel du site :

- les coûts de d'hébergement et de la maintenance des outils ;
- les coûts des licences ;
- les coûts des prestataires qui interviennent en tant que AMOA, AMOE, design UX, développeur accessibilité et prestation d'open data.

Les dépenses de Choisir le service public (CSP) comprennent à titre subsidiaire des montées de version régulières afin d'améliorer l'expérience utilisateur des candidats et valoriser l'attractivité de la fonction publique

PROGRAMME MENTOR

LFI 2024 : 1,4 M€ en AE et en CP

Exécution : 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP

Les crédits ont permis de financer les dépenses de fonctionnement comme l'hébergement, la supervision et l'exploitation de la plateforme qui accueille un nombre croissant d'agents de la fonction publique (+290 % par rapport à 2022). Ces crédits ont également permis de cofinancer une dizaine de formations publiées dans l'offre interministérielle.

Tous les ministères, sont désormais partenaires, ainsi que le Conseil d'État et la Cour des comptes. Ainsi, la plateforme Mentor est désormais accessible à plus d'un million d'agents de la fonction publique de l'État. Elle propose plus de 125 formations interministérielles et plusieurs centaines de formations métiers proposées par les ministères pour leurs propres agents.

ACCOMPAGNEMENT RH

LFI 2024 : 0,5 M€ en AE et en CP

Exécution : 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP

Cette activité comprend notamment des conventions de partenariat RH sur les activités transversales à la DGAFP (prospective RH, accompagnement en santé et sécurité au travail, etc...).

CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE SERVICES INFORMATIQUES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES (CISIRH)

LFI 2024 : 21,3 M€ en AE et CP

Exécution : 20 M€ en AE et 19,9 M€ en CP

L'exécution pour 2024 est marquée par une consommation de crédits très légèrement inférieure à la prévision exprimée dans la loi de finance initiale.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses représentent en 2024 la quasi-totalité des dépenses du CISIRH, soit 18,9 M€ en AE et 18,8 M€ en CP. Elles correspondent à des dépenses liées aux systèmes d'information mis à disposition des employeurs de la fonction publique de l'État par le CISIRH : maintien en conditions opérationnelles, maintien en conditions de sécurité, déploiement, exploitation, hébergement et maintenance, dont celle des licences logicielles et des infrastructures matérielles. Ces dépenses comprennent également pour une part très faible les dépenses d'appui opérationnel aux projets et de fonctionnement courant.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses, à hauteur de 1 M€ en AE et en CP ont porté essentiellement sur l'acquisition et le renouvellement de divers matériels informatiques : plate-forme de gestion des bases de données (Exadata) de l'environnement de secours du CISIRH (CP uniquement), équipements de stockage de données et commutateurs réseaux.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)		84 500			19 500	104 000
Transferts		84 500			19 500	104 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					25 000	
Transferts					25 000	
Musée de l'air et de l'espace (P212)					4 000	
Transferts					4 000	
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					93 600	
Transferts					93 600	
INP - Institut national du patrimoine (P361)		97 500			97 500	97 500
Transferts		97 500			97 500	97 500
INSP - Institut national du service public (P129)	39 293 677	38 838 677				429 000
Subventions pour charges de service public	38 507 177	38 507 177				
Transferts	786 500	331 500				429 000
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	51 659 811	49 553 811	49 234 368	49 234 368	58 024 368	59 757 368
Subventions pour charges de service public	47 928 811	47 928 811	47 024 368	47 024 368	58 024 368	58 024 368
Transferts	3 731 000	1 625 000	2 210 000	2 210 000		1 733 000
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)		702 000			637 000	767 000
Transferts		702 000			637 000	767 000
ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (P107)	195 000	110 500				97 500
Transferts	195 000	110 500				97 500
Universités et assimilés (P150)	5 110 578	2 702 328			1 439 368	3 769 642
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000				
Transferts	5 085 578	2 677 328			1 439 368	3 769 642
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	13 008	13 008			2 500	2 500
Transferts	13 008	13 008			2 500	2 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	1 990 500	963 500			493 587	1 388 663
Subventions pour charges de service public					23 043	23 043
Transferts	1 990 500	963 500			470 544	1 365 620
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	11 800	11 800				
Subventions pour charges de service public	11 800	11 800				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 015 000	240 000			663 733	1 438 733
Transferts	1 015 000	240 000			663 733	1 438 733
Groupe Mines Télécom (P192)					260 000	260 000
Transferts					260 000	260 000
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	689 000	299 000				357 500
Transferts	689 000	299 000				357 500
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)					62 400	23 700
Transferts					62 400	23 700

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	260 000	117 000				136 500
Transferts	260 000	117 000				136 500
Total	100 238 374	93 733 624	49 234 368	49 234 368	61 822 556	68 629 606
Total des subventions pour charges de service public	86 472 788	86 472 788	47 024 368	47 024 368	58 047 411	58 047 411
Total des transferts	13 765 586	7 260 836	2 210 000	2 210 000	3 775 145	10 582 195

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Les crédits alloués aux opérateurs par le programme 148 concernent à plus de 96 % en AE et 89 % en CP les subventions pour charges de service public (SCSP) des IRA (58 M€). Les autres crédits en provenance du P148 concernent essentiellement des crédits d'intervention pour le financement des classes prépa Talents via les appels à manifestation d'intérêt (AMI) et des actions de coordination réalisées par le CNRS au titre de la formation des agents publics à la transition écologique.

L'écart entre la LFI 2024 et le réalisé s'explique principalement par un versement exceptionnel de 10 M€ réalisé en fin de gestion afin notamment de permettre une remise à niveau de la SCSP des IRA en vue des deux promotions prévues en janvier et octobre 2025 (en lien avec la réforme de la scolarité des IRA qui conduit à décaler le calendrier d'entrée de quelques mois).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
IRA - Instituts régionaux d'administration	0	650	3	0	3	0
	0	651	3	0	3	0
	0	617	3	0	3	0
Total	0	650	3	0	3	0
	0	651	3	0	3	0
	0	617	3	0	3	0

* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2024 *	651	617

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	10	-381

Le schéma d'emplois des IRA est de -381 ETP et se décompose de la façon suivante :

- +7,9 ETP sur les personnels permanents, sur les +10 ETP autorisés en LFI 2024 pour accompagner la hausse du nombre d'élèves, en raison de retards dans les recrutements ;
- -388,4 ETP sur les élèves, en raison de la réforme de la scolarité et du passage à une promotion unique qui a conduit, de manière exceptionnelle, à décaler le calendrier de rentrée à janvier 2025 (au lieu de septembre 2024).

Opérateurs

OPÉRATEUR

IRA - Instituts régionaux d'administration

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Recrutement

La réforme des modalités de recrutement porte à la fois sur la périodicité des concours et sur la nature des épreuves que comportent ces concours. Depuis la session de printemps 2020, les épreuves ont été profondément repensées afin de renforcer l'approche par les compétences dans les épreuves tant d'admissibilité (cas pratique et questions à choix multiples, désormais communs aux trois viviers externe, interne, 3^e concours) que d'admission (entretien avec le jury, dont le caractère d'entretien de recrutement est renforcé).

Pour la session 2025, une seule épreuve écrite d'admissibilité est organisée, centrée sur la détection de compétences. L'épreuve de questionnaire à choix multiples (QCM) a été supprimée.

Au total, pour l'année 2024, 3 266 candidats ont concouru sur près de 6 849 inscrits, soit 47,9 % de présents pour un taux de féminisation de 64,8 % en moyenne à l'admissibilité.

Formation initiale

A l'issue de leur formation en IRA, le nombre d'élèves pré-affectés au sein des administrations le 1^{er} mars 2024 (concours printemps 2023 et entrée en scolarité en septembre 2023) ou le 1^{er} septembre 2024 (concours automne 2023 et entrée en scolarité en mars 2024) est de 933. Sur ces deux promotions, 44 élèves n'ont pas été pré-affectés au regard des démissions en cours de scolarité notamment à la suite de la réussite d'autres concours de catégorie A et aux élèves non classés.

Le nombre d'élèves entré en formation au sein des IRA en 2024 soit le 1^{er} mars 2024 (élèves issus du concours de l'automne 2023) est de 580 ; ce nombre est due à la scolarité d'une unique promotion en 2024 de mars à septembre.

Le nombre de postes ouverts au concours en 2024 est de 900 pour une entrée en formation au 1^{er} janvier 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		80				
Transferts		80				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	6	6				
Subventions pour charges de service public	1	1				
Transferts	5	5				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	417	311			390	406
Transferts	417	311			390	406
P231 – Vie étudiante	11	11			11	10
Subventions pour charges de service public	2	2			2	2
Transferts	9	9			9	8
P147 – Politique de la ville	13	13			16	16
Transferts	13	13			16	16
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	84	84			71	71
Subventions d'investissement	84	84			71	71
P148 – Fonction publique	51 660	49 554	49 234	49 234	58 024	59 757
Subventions pour charges de service public	47 929	47 929	47 024	47 024	58 024	58 024
Transferts	3 731	1 625	2 210	2 210		1 733
Total	52 190	50 058	49 234	49 234	58 513	60 261

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève en exécution à 58 M€, en hausse de 11 M€ par rapport à la LFI 2024 et correspond à :

- 47 M€ au titre de la SCSP initiale, notifiée en début de gestion 2024 ;
- 10 M€ de versements exceptionnels en fin de gestion dans un contexte de remise à niveau la SCSP des IRA en raison notamment de l'inflation, du coût réel de l'indemnité de maintien de rémunération (supérieur à ce qui a été initialement budgété) et de la revalorisation des frais de mission non compensée ; 1 M€ au titre de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2024.

Les crédits d'intervention versés par le programme 148 correspondent notamment aux prépas talents pour 1,6 M€.

COMPTE FINANCIER 2024

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	40 102 12 035	37 995 11 068	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	47 450 47 024 426	58 024 58 024
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 332	10 856	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 260	2 072
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 302 2 302	2 371 2 371	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 782 128 144	1 367 128 144
Total des charges	52 434	48 851	Total des produits	51 492	61 463
Résultat : bénéfice		12 612	Résultat : perte	942	
Total : équilibre du CR	52 434	61 463	Total : équilibre du CR	52 434	61 463

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 088	14 711
Investissements	4 816	4 740	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 816	4 740	Total des ressources	1 088	14 711
Augmentation du fonds de roulement		9 971	Diminution du fonds de roulement	3 727	

* Voté

Le résultat comptable définitif apparaît positif à 12,1 M€, principalement compte-tenu de la subvention exceptionnelle de fin d'année versée par le programme 148.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
16 516	6 579	25 794

Le niveau de trésorerie atteint 25,8 M€ en atterrissage 2024, soit 19,2 M€ de plus que prévu au budget initial.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	40 958	40 958	40 211	40 211
Fonctionnement	8 849	8 934	7 897	7 751
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 524	4 816	4 631	4 487
Total des dépenses AE (A) CP (B)	55 331	54 707	52 739	52 449
dont contributions employeur au CAS pensions	12 035	12 035	11 410	11 410

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Recettes globalisées	51 827	61 463
Subvention pour charges de service public	47 024	58 024
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	3 478	2 072
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 325	1 367
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	51 827	61 463
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	9 014
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 880	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation continue	541	1 644	1 644	0	0	0	0	2 185	2 185
	562	1 563	1 553	0	0	0	0	2 124	2 114
Formation initiale	29 765	3 723	4 072	0	0	0	0	33 488	33 837
	29 645	3 214	3 353	0	0	0	0	32 858	32 998
Soutien	10 652	3 482	3 218	0	0	5 524	4 816	19 658	18 686
	10 005	3 120	2 845	0	0	4 631	4 487	17 756	17 337
Total	40 958	8 849	8 934	0	0	5 524	4 816	55 331	54 707
	40 211	7 897	7 751	0	0	4 631	4 487	52 739	52 449

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 880	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	51
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 880	51
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	9 017
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 017
Total des besoins	2 880	9 068

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	9 014
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2
Autres encaissements non budgétaires	227	52
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	227	9 068
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 653	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 653	0
Total des financements	2 880	9 068

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	653	654	620
– sous plafond	650	651	617
– hors plafond	3	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3	3	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

Le plafond d'emploi autorisé en LFI 2024 est de 651 ETPT tandis que la prévision d'exécution 2024 ressort à 617 ETPT sous-plafond. Cela s'explique notamment par l'impact de l'absence d'élèves présents dans les IRA sur les deux

derniers mois de l'année (conséquence du passage à une promotion unique). Les reports de scolarité et les démissions d'élèves en cours d'année impactent également cette variation.

PROGRAMME 368
Conduite et pilotage de la transformation et de la
fonction publiques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le Ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'accélère et s'accompagne, en 2024, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

1/ Le pilotage de la politique de transformation de la fonction publique

En qualité de DRH de l'État et par application du décret du 22 décembre 2016, modifié par le décret du 23 novembre 2022 rénovant les instruments de pilotage de la politique des ressources humaines, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) est garante de la cohérence de la politique des ressources humaines dans les administrations publiques dont elle définit les orientations générales. Elle anime le dialogue social interministériel et inter-fonctions publiques et assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des grands chantiers de transformation RH interministériels et inter-fonctions publiques.

Elle élabore et coordonne les règles générales applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public, intervenant en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) ou la direction générale de l'offre de soins (DGOS), lorsque ces cadres juridiques concernent les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

L'action de la DGAFP couvre l'ensemble des politiques conduites en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale est inscrit dans le programme 148 « Fonction publique ».

En 2024, la DGAFP a notamment poursuivi les chantiers relatifs à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) et à la codification (partie réglementaire du code général de la fonction publique).

2/ La transformation numérique de la fonction RH

La transformation numérique de la fonction RH, portée par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, de leurs établissements publics et à ses directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

La stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État (élaborée par la DGAFP au titre de la feuille de route interministérielle 2023-2027 des SIRH de l'État et à laquelle le CISIRH contribue de façon essentielle) est de nouveau déclinée dans le second contrat d'objectifs et de moyens, signé en décembre 2024 par les directions de rattachement du service (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que par la secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Ce contrat met en avant les initiatives de simplification des processus, au bénéfice des agents et des gestionnaires, de déconcentration et de renforcement de l'attractivité de la fonction publique.

Sur la période récente, le nombre de dossiers dans le système d'information interministériel de gestion des ressources humaines RenoiRH a progressé de près de 66 %. Celui-ci permet de gérer et pré-liquider la paie d'environ 400 000 agents de plus d'une cinquantaine d'employeurs de la fonction publique d'État. Ce grand projet informatique de l'État est au cœur de l'offre de services du CISIRH avec ses applications satellites que sont GAUdDI, le self mobile, le module indemnitaire ou encore RenoiRH décisionnel. De nouveaux partenaires ont rejoint RenoiRH en 2024 : onze établissements du ministère des Armées sont utilisateurs de la solution fin 2024 ainsi que 7 établissements du ministère de l'Agriculture. Les établissements publics dépendant de la sphère éducation nationale (Centre national d'enseignement à distance, réseau CANOPE, France éducation international et le réseau universitaire, CNOUS/CROUS) rejoignent également la solution.

Le SIRH interministériel RenoiRH s'adapte en continu aux règles de la fonction publique qui évoluent. En 2024, cette adaptation en continu a concerné la gestion de la protection sociale complémentaire (PSC) volet santé et volet prévoyance. Le SIRH a été couplé à une solution de dématérialisation du dossier agent. Les applications de dématérialisation des processus RH proposées par le CISIRH recueillent une adhésion croissante des partenaires, à l'instar d'ESTEVE avec 480 000 utilisateurs.

Le CISIRH inscrit son action dans le cadre de la politique menée par le ministre en charge l'action publique, de la fonction publique et de la simplification et déclinée par la DGAFP, la DINUM et la DITP. Pour conduire ces travaux, le CISIRH bénéficie d'une gouvernance rénovée permettant de faire valider tous les projets par le comité de programmation, instance de pilotage opérationnelle. Cette gouvernance sera renforcée par un comité d'orientation stratégique, qui se prononcera sur les orientations générales du service, soumises ensuite à la validation des directions de rattachement.

3/ Le renforcement des grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

La DITP pilote le programme de transformation publique défini par le Gouvernement pour une action publique plus proche, plus simple et plus efficace.

Elle coordonne et appuie l'action des administrations autour de cinq objectifs :

- diriger l'action publique par les résultats ;
- territorialiser l'action publique ;
- simplifier la vie des Français et des agents publics ;
- assurer l'accès à des services publics de qualité ;
- accroître l'efficacité de l'action publique.

Un tiers des ressources de la DITP est dédié au déploiement de la feuille de route du Gouvernement et de ses différents programmes. Deux tiers de ses équipes sont dédiés à l'accompagnement des administrations dans leur transformation (Agence de conseil interne de l'État, Laboratoires d'innovation publique, Campus de la transformation publique, Centre interministériel de la participation citoyenne, Fonds pour la transformation de l'action publique).

En 2024, les moyens humains dévolus à la DITP ont été renforcés, d'une part pour constituer une capacité de conseil interne permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil, renforcer la capacité de pilotage des politiques prioritaires du Gouvernement et poursuivre leur modernisation ; d'autre part pour renforcer ou créer une capacité d'innovation territoriale en soutenant des laboratoires d'innovation placés auprès des préfets de région.

L'Agence de conseil interne de l'État a ainsi été créée au printemps 2024. Elle se positionne comme un interlocuteur privilégié des administrations pour les missions qu'elle supervise, intervient pour opérationnaliser les politiques prioritaires du Gouvernement et les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP),

rendre les politiques publiques plus efficaces et économes des deniers publics, et aider les administrations à conduire leurs projets de transformation pour les usagers et les agents. La DITP a recruté 19 consultants supplémentaires en 2024, portant les effectifs de l'Agence à 54 agents à la fin de l'année, pour un effectif cible de 55 agents.

Par ailleurs, la DITP pilote un réseau de laboratoires d'innovation territoriale placés auprès des préfets de région, dont elle soutient le fonctionnement et accompagne la montée en puissance. Ceux-ci travaillent de manière interministérielle, décloisonnée et collaborative à l'amélioration et à la transformation de l'action publique avec la société civile (usagers, citoyens, associations, élus, entreprises). La DITP a recruté 21 agents en 2024 pour exercer auprès des SGAR en région, afin de consolider les expertises des laboratoires d'innovation territoriale sur le terrain.

Objectifs et indicateurs de performance

Les indicateurs de performance associés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148 qui portent les crédits hors titre 2 des directions et services rattachés au programme 368.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024	Consommation 2024		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 074 400	31 883 738	33 074 400 31 883 738	33 074 400
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	15 291 348	15 040 977	15 291 348 15 040 977	15 291 348
03 – Renouveau démocratique			0 0	0
Total des AE prévues en LFI	48 365 748		48 365 748	48 365 748
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-163 419	-163 419	
Total des AE ouvertes	48 202 329		48 202 329	
Total des AE consommées	46 924 715		46 924 715	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024	Consommation 2024		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 074 400	31 883 738	33 074 400 31 883 738	33 074 400
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	15 291 348	15 040 977	15 291 348 15 040 977	15 291 348
03 – Renouveau démocratique			0 0	0
Total des CP prévus en LFI	48 365 748		48 365 748	48 365 748
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-163 419	-163 419	
Total des CP ouverts	48 202 329		48 202 329	
Total des CP consommés	46 924 715		46 924 715	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total
	Dépenses de personnel	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167	33 731 563	33 731 563 31 364 167
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691	10 404 239	10 404 239 11 741 691
03 – Renouveau démocratique	260 300	260 300	260 300 0
Total des AE prévues en LFI	44 396 102	44 396 102	44 396 102
Total des AE consommées	43 105 858		43 105 858

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total
	Dépenses de personnel	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167	33 731 563	33 731 563 31 364 167
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691	10 404 239	10 404 239 11 741 691
03 – Renouveau démocratique	260 300	260 300	260 300 0
Total des CP prévus en LFI	44 396 102	44 396 102	44 396 102
Total des CP consommés	43 105 858		43 105 858

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	43 105 858	48 365 748	46 924 715	43 105 858	48 365 748	46 924 715
Rémunérations d'activité	29 270 644	33 384 811	32 160 356	29 270 644	33 384 811	32 160 356
Cotisations et contributions sociales	13 304 764	14 459 204	14 219 933	13 304 764	14 459 204	14 219 933
Prestations sociales et allocations diverses	530 449	521 733	544 426	530 449	521 733	544 426
Total hors FdC et AdP		48 365 748			48 365 748	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-163 419			-163 419	
Total*	43 105 858	48 202 329	46 924 715	43 105 858	48 202 329	46 924 715

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	215 417		215 417					
28/11/2024	90 980		90 980					
Total	306 397		306 397					

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					469 816		469 816	
Total					469 816		469 816	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	306 397		306 397		469 816		469 816	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 074 400 31 883 738		33 074 400 31 883 738	33 074 400 31 883 738		33 074 400 31 883 738
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	15 291 348 15 040 977		15 291 348 15 040 977	15 291 348 15 040 977		15 291 348 15 040 977
03 – Renouveau démocratique			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	48 365 748	0	48 365 748	48 365 748	0	48 365 748
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-163 419		-163 419	-163 419		-163 419
Total des crédits ouverts	48 202 329	0	48 202 329	48 202 329	0	48 202 329
Total des crédits consommés	46 924 715	0	46 924 715	46 924 715	0	46 924 715
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 277 614		+1 277 614	+1 277 614		+1 277 614

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	48 365 748	0	48 365 748	48 365 748	0	48 365 748
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	48 365 748	0	48 365 748	48 365 748	0	48 365 748

Aucun amendement n'est intervenu. Les crédits LFI sont donc identiques aux crédits du PLF.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Entre 2023 et 2024, une nouvelle unité opérationnelle (UO) a été créée sur laquelle sont imputés les agents de la DITP positionnés en région dans les laboratoires d'innovation territoriale, placés auprès des préfets. La nouvelle unité opérationnelle permet de suivre les effectifs et la masse salariale de l'ensemble de ces laboratoires d'innovation.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

- Un transfert pour un montant de 215 417 € (uniquement du HCAS) du programme 129 « coordination du travail gouvernemental » vers la DITP (décret 2024-602 du 26 juin 2024) au titre du Conseil national de la refondation (CNR) ;
- Un transfert entrant depuis le P156 (DGFIP) au profit de la DGAFP, pour un montant de 90 980 € (dont 63 963 € HCAS), au titre de la délégation interministérielle au logement des agents publics (DILLOAP) via le décret 2024-1077 du 28 novembre 2024 ;
- Une loi de fin de gestion qui a annulé 294 833 € de crédits Hors CAS au-delà de la réserve réglementaire (205 167 €) également annulée. En crédit CAS, la réserve initiale (36 662 €) a été annulée tandis que la loi de fin de gestion a ouvert 66 846 €.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	241 830	0	241 830	241 830	0	241 830
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	241 830	0	241 830	241 830	0	241 830

Les crédits de la LFI 2024 du programme 368 ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale de 0,5 % correspondant à 241 830 € (dont 205 167 € HCAS).

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023	Réalisation 2023	LFI + LFR 2024	Transferts de gestion 2024	Réalisation 2024	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1124 – Catégorie A+	0,00	73,42	101,91	+0,92	85,28	-17,55
1125 – Catégorie A	0,00	311,88	369,08	+2,83	344,18	-27,73
1126 – Catégorie B	0,00	40,25	31,01	0,00	40,32	+9,31
1127 – Catégorie C	0,00	7,00	12,00	0,00	4,67	-7,33
Total	0,00	432,55	514,00	+3,75	474,45	-43,30

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1124 – Catégorie A+	0,00	0,00	+0,29	+10,65	-0,77	+11,42
1125 – Catégorie A	0,00	0,00	-0,56	+30,03	+23,03	+7,00
1126 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,53	-0,46	+1,37	-1,83
1127 – Catégorie C	0,00	0,00	-1,32	-1,01	-1,59	+0,58
Total	0,00	0,00	-1,06	+39,21	+22,04	+17,17

La LFI 2024 fixe le plafond d'emplois à 514 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 474,45 ETPT, dont 18,0 % de catégorie A+, 72,5 % de catégorie A, 8,5 % de catégorie B et 1 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI (-39,5 ETPT) provient d'une moindre consommation d'ETPT du schéma d'emplois réalisé en 2023 (effet socle) et de celui de 2024, en raison d'entrées plus tardives (mi-juillet au lieu de juin en PLF) que prévues et de la vacance frictionnelle induite par le déroulé des procédures de recrutement, qui n'assure pas la simultanéité des départs et des arrivées sur un poste de travail.

Les corrections techniques (-1,06 ETPT) recouvrent cette vacance frictionnelle et les promotions inter-catégorielles.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1124 – Catégorie A+	19,00 1,00	6,68	41,80 29,60	6,85	+22,80	+20,00
1125 – Catégorie A	72,60 5,90	6,68	103,80 77,80	7,77	+31,20	+37,00
1126 – Catégorie B	13,00 1,00	7,00	9,20 7,00	6,91	-3,80	-9,00
1127 – Catégorie C	2,00 0,00	8,00	2,00 1,00	4,50	0,00	0,00
Total	106,60 7,90		156,80 115,40		+50,20	+48,00

Le schéma d'emplois réalisé en 2024 s'élève à +50,2 ETP en écart positif de +2 ETP au schéma d'emplois de la LFI 2024. L'écart provient de la DITP qui, du fait de moindres sorties que prévues, notamment en fin d'année, affiche une sur-exécution de son schéma d'emplois partiellement compensée par une sous-exécution de celui du CISIRH (-2 ETP).

Pour l'année 2024, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	1	5,9	1	0	7,9
Autres départs définitifs	4	28,1	6	1	39,1
Autres départs	14	38,6	6	1	59,6
Total	19	72,6	13	2	106,6

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	29,6	77,8	7	1	115,4
Autres entrées	12,2	26	2,2	1	41,4
Total des entrées	41,8	103,8	9,2	2	156,8

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	(en ETPT)			Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques			
Administration centrale	349,20	326,14	0,00	0,00	-1,06	+31,72	+16,39	+15,33
Services régionaux	11,50	3,50	0,00	0,00	0,00	+3,50	0,00	+3,50
Autres	153,30	144,81	0,00	0,00	0,00	+3,99	+5,65	-1,66
Total	514,00	474,45	0,00	0,00	-1,06	+39,21	+22,04	+17,17

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+28,00	343,40
Services régionaux	+20,00	21,00
Autres	0,00	144,30
Total	+48,00	508,70

La ligne « Services régionaux » porte sur les effectifs de la DITP placés auprès des préfets de région dans les laboratoires d'innovation territoriale.

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme (144,3 ETPT).

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	347,00	326,17
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	167,00	148,28
Total	514,00	474,45
Transferts en gestion		+3,75

Le programme comprend 474,5 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 69 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 31 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
19,00	0,39	0,15

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2023/2024.

Les apprentis sont accueillis au sein du programme 368 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
5	Communication, multimédia
1	Diplomatie et relations internationales
1	Droit, affaires juridiques, fiscalité, notariat
3	Accueil, secrétariat, service aux usagers
4	Numérique-Digital
3	Ressources humaines
2	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Rémunération d'activité	29 270 644	33 384 811	32 160 356
Cotisations et contributions sociales	13 304 764	14 459 204	14 219 933
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	6 938 794	7 332 337	6 727 804
– Civils (y.c. ATI)	6 886 705	7 332 337	6 719 230
– Militaires	52 089		8 574
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	6 365 971	7 126 867	7 492 128
Prestations sociales et allocations diverses	530 449	521 733	544 426
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	43 105 858	48 365 748	46 924 715
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	36 167 064	41 033 411	40 196 910
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La masse salariale exécutée en 2024 intègre la prise en compte l'extension en année pleine sur 2024 de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi que plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 0,17 M€ et a concerné 20 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2023 retraitée	35,22
Exécution 2023 hors CAS Pensions	36,17
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,95
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-0,12
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,77
Impact du schéma d'emplois	3,00
EAP schéma d'emplois 2023	1,54
Schéma d'emplois 2024	1,46
Mesures catégorielles	0,42
Mesures générales	0,20
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,20
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,20
GVT positif	0,49
GVT négatif	-0,29
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,37
Indemnisation des jours de CET	0,16
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,20
Autres variations des dépenses de personnel	0,78
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,05
Autres variations	0,74
Total	40,20

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 368 s'est élevée en 2024 à 40,20 M€, soit une exécution inférieure de 0,83 M€ à la LFI. L'écart à la LFI s'explique notamment par :

- un socle d'exécution retraitée 2023 inférieur aux prévisions retenues pour l'élaboration de la LFI (-0,16 M€). La ligne « Autres » des débasages regroupe les rappels sur exercices antérieurs (-0,70 M€), l'indemnité pour rupture conventionnelle (-0,04 M€) et la prime pouvoir d'achat (-0,02 M€).
- une valorisation du schéma d'emplois 2024 inférieure à la prévision (-0,80 M€) ;
- un moindre coût des mesures catégorielles (-0,37 M€) ;
- une dépense plus faible des mesures générales (-0,04 M€) du fait de l'absence de renouvellement de l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) en 2024 ;
- un GVT solde s'établissant à +0,20 M€, soit 0,5 % de la masse salariale, à comparer aux 0,21 M€ prévus en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 0,49 M€ correspondant à 1,2 % de la masse salariale ; le GVT négatif, correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -0,29 M€, soit -0,7 % de la masse salariale ;
- une variation à la baisse au regard de la LFI (-0,23 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (+0,16 M€) et des rappels sur exercices antérieurs (+0,20 M€).
- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +0,68 M€ par rapport à la LFI, incluant :
 - des dépenses de prestations sociales en baisse de -0,03 M€ par rapport à la prévision, dont principalement -0,07 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi et +0,02 M€ sur les remboursements domicile/travail ;

- le poste « Autres » des « autres variations des dépenses de personnel » en hausse de +0,72 M€ au regard de la LFI, qui comprend principalement la variation de la rémunération des apprentis (+0,12 M€) et une réévaluation des cotisations sociales au regard de la consommation effective extraite de Chorus (+0,60 M€).

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1124 – Catégorie A+	102 050	118 446	111 831	80 608	95 836	97 779
1125 – Catégorie A	64 573	73 006	73 127	49 351	57 917	61 047
1126 – Catégorie B	45 967	49 183	48 031	35 621	49 183	39 510
1127 – Catégorie C	37 032	40 870	41 094	28 771	40 870	33 701

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie d'emplois.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						371	742
Relèvement des "bas de grilles" (catégorie B et C)		B et C	-	07-2023	6	371	742
Mesures statutaires						242 334	420 056
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (anticipée à 2% et type catégorie A)		Toutes	-	09-2024	4	62 639	187 917
Application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	09-2024	4	17 447	52 341
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (gain d'accueil à 10%)		Toutes	-	10-2024	3	5 850	23 400
Attribution de 5 points d'indice		Toutes	-	01-2024	12	156 398	156 398
Mesures indemnitaires						178 217	178 217
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	90 028	90 028
Généralisation d'une part variable aux contractuels A+ et A (chef de bureau et assimilé)		A+ et A	-	01-2024	12	13 440	13 440
Revalorisation du régime indemnitaires des cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2024	12	4 275	4 275
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	42 459	42 459
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C		B et C	-	01-2024	12	28 015	28 015
Total						420 922	599 015

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) est portée par le secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 0	CP ouverts en 2024 * (P1) 0
AE engagées en 2024 (E2) 0	CP consommés en 2024 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2024 (E2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 074 400 31 883 738		33 074 400 31 883 738	33 074 400 31 883 738		33 074 400 31 883 738

L'exécution de la masse salariale de l'action 01 (31,9 M€) est inférieure de 1,2 M€ à la prévision de LFI (33,1 M€).

L'exécution des ETPT de l'action 01 (326,17 ETPT) est inférieure de 21 ETPT à la prévision de LFI (347 ETPT), en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	33 074 400	31 883 738	33 074 400	31 883 738
Rémunérations d'activité	22 437 372	21 517 900	22 437 372	21 517 900
Cotisations et contributions sociales	10 297 730	10 014 941	10 297 730	10 014 941
Prestations sociales et allocations diverses	339 298	350 897	339 298	350 897
Total	33 074 400	31 883 738	33 074 400	31 883 738

ACTION**02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	15 291 348 15 040 977		15 291 348 15 040 977	15 291 348 15 040 977		15 291 348 15 040 977

L'exécution de la masse salariale de l'action 01 (15,0 M€) est inférieure de 0,3 M€ à la prévision de LFI (15,3 M€).

L'exécution des ETPT de l'action 01 (148,28 ETPT) est inférieure de 19 ETPT à la prévision de LFI (167 ETPT), en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 291 348	15 040 977	15 291 348	15 040 977
Rémunérations d'activité	10 947 439	10 642 456	10 947 439	10 642 456
Cotisations et contributions sociales	4 161 474	4 204 992	4 161 474	4 204 992
Prestations sociales et allocations diverses	182 435	193 529	182 435	193 529
Total	15 291 348	15 040 977	15 291 348	15 040 977

ACTION**03 – Renouveau démocratique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Renouveau démocratique			0 0			0 0

L'absence d'exécution sur l'action 3 s'explique par la faible volumétrie en emplois et en masse salariale de cette action. En exécution, les dépenses de l'action 3 ont été rattachées à l'action 2.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation